Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq4989soci

GEN

49e ANNÉE. — 1900

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01822 9259

SOCIÉTÉ D
DU PROTESTAN

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

GENEALOGY
944
B873ZY,
1900
AUG-SEP

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

Nos 8 et 9. — 15 Août-15 Septembre 1900

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1900

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — Nos 8 et 9

SOMMAIRE DU BULLETIN D'AOUT ET SEPTEMBRE 1900

ÉTUDES HISTORIQUES et DOCUMENTS. Pages.

PH. AUG. BECKER, professeur à Budapest. — **Marguerite, duchesse d'Alençon, et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance manuscrite, 1521-1524.** 393

V.-L. BOURRILLY. — **François Ier et les Protestants.** Les essais de concorde en 1535 (deuxième et dernier article)..... 477

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

H. DANNREUTHER. — **Un céramiste huguenot, Claude Berthélemy**..... 496

N. WEISS. — **Henri Estienne. — Lazare de Baïf. — Huguenots réfugiés au sud de l'Afrique. — La traduction française du Nouveau Testament. — La charité wallonne. — Les débuts de l'Église wallonne de Rotterdam. — Lettre inédite de Bayle. — Conséquences de la Saint-Barthélemy dans le diocèse de Bayeux. — L'Humanisme sous François Ier. — Jacques Pronis à Madagascar**..... 496

CORRESPONDANCE.

H. DANNREUTHER. — **Les Lambermont**..... 500

V. MADELAINE. — **Christophe de Héris, sa fille**..... 502

A. P. — **Le Refuge dans le pays de Neuchâtel**..... 502

P. BESSON. — **Hérétiques espagnols en France**..... 503

NÉCROLOGIE.

N. W. — **M. le professeur Samuel Berger**..... 503

ILLUSTRATIONS.

Portrait de François Ier, d'après une faïence du XVIe siècle..... 409

Portrait de Louise de Savoie, d'après une miniature du *livre d'heures de Catherine de Médicis*..... 439

Portrait de Marguerite de Navarre, tiré du même livre et la représentant en pénitente, un miroir à la main (allusion au *Miroir de l'âme pécheresse*)..... 457

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques et Documents[1]

MARGUERITE, DUCHESSE D'ALENÇON

ET

GUILLAUME BRIÇONNET, ÉVÊQUE DE MEAUX

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE MANUSCRITE

1521 — 1524

A l'aube du XVIe siècle aucun esprit éclairé et sérieux n'hésitait à reconnaître que l'Église était en souffrance et demandait une réforme. Mais l'idée que la rénovation religieuse ne s'opérerait que par un schisme, divisant la chrétienté occidentale en deux camps irréconciliables, eût semblé un blasphème. Malgré l'échec final des grands conciles, malgré la politique pontificale toute dominée par l'ambition et les intérêts personnels, malgré la stérilité de la théologie et l'assoupissement général des consciences, on pouvait encore croire que la réforme sortirait du sein même de l'Église, et s'achèverait sans en désagréger l'organisme, sans en briser le cadre hiérarchique.

Cette généreuse illusion fut celle des esprits d'élite que Guillaume Briçonnet réunissait autour de lui à Meaux, son siège épiscopal. Nourris d'idées pauliniennes remises en circulation par Lefèvre d'Étaples, et de subtilités néoplatoniciennes vaguement entrevues dans les œuvres de Denis

1. En raison de l'importance des textes inédits que renferment les études de MM. Ph.-A. Becker et V.-L. Bourrilly, toutes les deux relatives au règne de François Ier, si décisif pour l'histoire de la liberté religieuse en France, la rubrique *Documents* est exceptionnellement réunie à celle d'*Études historiques*. (*Réd.*)

l'Aréopagite, ces retardataires du mysticisme rêvaient un retour à l'état primitif de l'Église, où le baptême serait le gage du renouvellement effectif des cœurs. La régénération devait partir d'en haut et être l'œuvre d'un épiscopat éclairé et pieux, choisi avec discernement. Le moment vint où la réalisation de ces espérances parut possible, en dépit de toutes les hostilités. La famille royale était gagnée, et l'instrument choisi par Dieu pour accomplir ce miracle était la propre sœur du roi, Marguerite, duchesse d'Alençon.

Le triomphe fut court. La reprise des guerres d'Italie prouvait que les intérêts de ce monde primaient ceux de la religion; la défaite de Pavie, la captivité de François Ier et le voyage de Marguerite en Espagne laissaient le cénacle de Meaux sans protecteurs; et déjà les idées de Luther, bien autrement hardies et subversives, s'infiltraient de toutes parts en France et donnaient raison, en apparence, aux défenseurs intransigeants de la tradition. Dispersés, réduits au silence, découragés peut-être, ces hommes de la première heure se voyaient dépassés par le flot dont la véhémence les désorientait.

L'histoire est un juge sans appel, elle a donné tort aux mystiques de Meaux; le procès n'est pas à refaire. Mais, si leurs efforts n'ont pas abouti, le dédain et l'indifférence à leur égard seraient injustes. Jugée sans prévention, cette tentative de réforme autochtone et respectueuse des institutions ecclésiastiques reste significative comme symptôme de l'état des esprits en ces temps de désarroi et de sourde effervescence. Elle n'a pas remué les foules; mais elle a eu son heure et son importance, et surtout, elle a contribué à former un des génies les plus nobles et les plus riches dont les lettres françaises s'honorent, et rien qu'à ce titre elle mériterait l'attention. On a beaucoup discuté les opinions religieuses de Marguerite d'Angoulême; la question de son adhésion à la Réformation reste toujours en suspens[1]. Je ne

1. Même après la magistrale étude de M. Abel Lefranc, publiée dans ce *Bulletin* même, année 1897. Voir à ce sujet un article de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 1899, p. 95-108, où l'authenticité de la *Complainte pour un prisonnier*, attribuée à Marguerite, est mise en doute.

crois pas qu'on puisse la résoudre sans une étude attentive de ses rapports avec Briçonnet.

Les lettres que Marguerite échangea, à partir de 1521, avec l'évêque de Meaux nous ont été conservées par une copie presque contemporaine, qui forme aujourd'hui le manuscrit 11495 du fonds français de la Bibliothèque nationale (anc. suppl. franç., n. 337). La copie n'a pas été prise au fur et à mesure que les lettres arrivaient ou s'expédiaient; c'est un recueil que l'un des deux correspondants a fait faire après coup, et que le scribe chargé de la besogne a laissé inachevé. Il s'arrête brusquement à la fin de la ligne, au milieu d'une phrase.

Tout porte à croire que ce n'est pas à Meaux, mais sur les ordres de Marguerite que le recueil a été préparé. On voit, en effet, que les lettres de Briçonnet sont signées et datées, tandis que celles de Marguerite ne portent ni lieu d'origine ni indication de jour. On a donc copié les lettres de Briçonnet telles qu'elles furent expédiées et remises par le courrier, celles de la princesse d'après les minutes conservées par ses secrétaires[1]. L'exception pour 1524 n'est qu'apparente; car on constate sans peine que la date mise en tête de certaines lettres de Marguerite est celle de la réponse de Briçonnet qui a servi à les classer. Nous verrons aussi, à l'occasion, qu'on comprend aisément comment telle lettre qui manque au recueil est sortie des mains de Marguerite, tandis que sa perte de la part de Briçonnet ne s'expliquerait pas.

La copie, en général, paraît fidèle; mais elle est déparée par de nombreuses négligences. Rien ne fait supposer que le scribe ait altéré avec intention le texte des lettres qu'il reproduisait; mais il n'a pas mis, à les copier, le soin et l'attention désirables : de fréquentes méprises et omissions en font foi. L'orthographe est celle du copiste, et change en conséquence au fol. 303. Dès le XVIe siècle, un inconnu a fait des retouches au manuscrit, rectifiant des termes fautifs, ajoutant des pronoms et des articles, supprimant des tournures qui lui parais-

1. Où est-ce que Marguerite se faisait renvoyer ses lettres? Voyez l. XXIV.

saient d'un goût douteux ou qui cadraient mal avec ses préoccupations dogmatiques. Marguerite parle, par exemple, d'un « œil plus que par nature aveugle », c'est-à-dire d'un aveuglement plus profond que la cécité naturelle; le correcteur efface *plus que*, quoique la réponse de Briçonnet relève spécialement cette expression. Ailleurs, mentionnant la corruption générale de la nature humaine, Briçonnet en exceptait la vierge Marie; ces mots sont encore barrés en dépit des nombreux passages, dans la suite, qui prouvent combien ils répondaient à la pensée de l'évêque. Ces corrections, contraires aux sentiments des deux correspondants, trahissent une main étrangère. Elles pourraient provenir d'une personne, protestante de convictions, qui aurait songé un instant à la publication du précieux manuscrit, mais qui bientôt, pour une raison ou pour une autre, se serait désistée de ce projet.

Les lettres de notre recueil ne sont pas absolument inédites. Génin (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1841, et *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, Paris, 1842) et Herminjard (*Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, t. Ier, Genève et Paris, 1866) en ont publié quelques-unes. Les auteurs de la *France protestante*, M. Valdemar Sthyr, pour ses études sur la Réforme en France, et d'autres y ont puisé à l'occasion. Mais il reste, je crois, plus à faire qu'à glaner seulement[1].

1521

L'échange de lettres entre Marguerite et Briçonnet a dû commencer en juin 1521. La première lettre datée, la seconde du recueil, est du 12 de ce mois.

Marguerite avait vingt-neuf ans. Fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, elle était née le

1. M. N. Weiss a généreusement mis à ma disposition les nombreux extraits de la correspondance qu'il avait faits en vue de les publier un jour. Cela m'a permis de vérifier plus d'un passage douteux de ma copie pour la dernière revision de cette étude, qui a profité sous d'autres rapports encore des précieux conseils du savant éditeur du *Bulletin*.

14 avril 1492 et avait été mariée en 1509 au duc Charles d'Alençon qui ne comptait pas trois ans de plus qu'elle. Leur union demeura sans enfants, et ce fut un des grands chagrins de la princesse. L'avènement au trône de son frère François lui donnait un des premiers rangs à la cour, qu'elle ne quittera qu'en 1527 pour devenir reine de Navarre. Une étroite amitié unissait le frère et la sœur et leur mère, natures richement douées tous trois.

Le correspondant de la duchesse d'Alençon, Guillaume Briçonnet, appartenait à une famille de Touraine qui s'était signalée depuis un siècle dans les emplois de la cour et l'administration des finances. Son père, surintendant sous Charles VIII, avait pris les ordres au décès de sa femme, et mourut cardinal et archevêque de Narbonne. Deux de ses fils, Guillaume et Denis, furent de l'Église et s'y distinguèrent.

Guillaume, né en 1470, fit ses études au collège de Navarre, devint archidiacre de Reims et d'Avignon, et, par la résignation de son père, évêque de Lodève et abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il entreprit de réformer cette abbaye, en la soumettant à la congrégation de Chesaubenoît malgré l'opposition des moines, dont quelques-uns quittèrent le couvent. En 1516, il fut pourvu de l'évêché de Meaux, mais une mission spéciale le retint deux ans à Rome. A son retour, il s'occupa avec zèle de son diocèse qu'il avait trouvé dans un incroyable état d'abandon spirituel. Les cordeliers de Meaux vaquaient plus aux collectes qu'aux prédications dont ils avaient la charge; ils ne visitaient que les grosses paroisses, et le frère Robert, leur prédicateur d'office, « par l'espace de dix ans n'eut jamais que ung sermon qu'il preschoit à toutes les questes qu'il faisoit ». Les curés résidaient à Paris, et les vicaires désignés par eux étaient presque tous incapables d'annoncer la Parole. L'évêque divisa les 230 paroisses du diocèse en 26 stations, établit des prédicateurs à ses frais, et s'entoura d'hommes connus par leur science et leur piété pour le seconder dans son œuvre; mais lorsqu'il convoqua un synode et voulut contraindre les curés à la résidence, ceux-ci recoururent au Parlement et au métropolitain, et engagèrent leur évêque dans une suite de procès. C'est au

milieu de ces difficultés que Briçonnet entra en correspondance avec Marguerite.

L'initiative fut prise par la princesse. Le départ du duc d'Alençon qui se rendait à l'armée comme lieutenant-général du roi, et celui de la duchesse de Nemours[1], sa jeune tante, que le mariage de son frère appelait en Savoie, la laissaient dans l'isolement. La cour était à Dijon, où le roi s'était transporté pour mettre la Bourgogne en état de défense et pour veiller aux renforts de ses troupes d'Italie; car la guerre avec l'empire était devenue inévitable.

Mais ce n'est pas un vague besoin de consolation qui fit recourir Marguerite à l'évêque de Meaux; le vrai but de sa lettre est de demander si le temps était « propre que maistre Michel peust faire ung voiage ». « Ce me seroit consolacion, écrit-elle, que je ne quiers que pour l'honneur de Dieu, le remettant à vostre bonne discretion et la sienne[2]. »

Le personnage dont Marguerite désirait la visite est maître Michel d'Arande, que notre correspondance mentionnera fréquemment. Issu d'une famille noble du Dauphiné[3], il s'était fait ermite, c'est-à-dire moine de l'observance de saint Augustin; et, puisque ses allées et venues dépendaient de l'évêque de Meaux, il y a lieu de croire qu'il appartenait au couvent des augustins de cette ville, à l'abbaye de Notre-Dame de Chage[4], et que c'est Briçonnet qui l'avait mis en relation avec les princesses.

Briçonnet ne jugea pas le moment opportun pour envoyer maître Michel à Marguerite, mais il profita de l'occasion pour nouer correspondance avec elle. « Croyez, Madame, lui dit-il, que j'ay prins singulier plaisir, long temps a, à congnoistre en vous la grace du debonnaire Seigneur. Moult tenue luy

1. Philiberte de Savoie, veuve de Julien de Médicis, duc de Nemours, était la sœur cadette de Louise de Savoie. Née en 1498, elle avait six ans de moins que Marguerite.

2. Lettre I. Manuscrit, fol. 1*a*. Herminjard, I, 65, n° 35.

3. J'adopte le renseignement que donne la *Gallia christiana* I, 729. Il est vrai que Farel dans une lettre à C. Scheffer de Tournay le nomme *Michaelem Arandum vestratem;* mais je soupçonne ce *vestratem* d'être une fausse leçon pour *nostratem*.

4. Briçonnet fut un bienfaiteur de ce couvent.

estes; car vous a prevenue en ses benedictions. Je loue que aiez crainte grande de les perdre : jalouze debvez estre de vostre seul necessaire, et de ses dons et graces garder[1]. »

Sans attendre de réponse, le zélé ministre fit suivre sa première lettre d'une seconde qui ne nous est pas parvenue. La princesse fit bon accueil à toutes deux, et pria le prélat de ne pas « s'ennuyer de continuer ». — « Car j'ai receu tous les traictz que m'avez envoyez », lui dit-elle, faisant allusion aux « dards d'amour » dont il parlait dans sa première lettre, « desquelz ma tante de Nemours a eu sa part, et encoires luy envoie les derniers; car elle est en Savoie aux nopces de son frere, qui ne m'est petite perte. Parquoy vous prie avoir pitié de me veoir sy seulle, et puisque le temps, le pays et les propos ne sont propres pour la venue de maistre Michel, à quoy je m'accorde, pensant que vos oppinions procedent du sainct esperit, — au moings je vous prie que par escript vueillez visiter et exciter à l'amour de Dieu mon cœur, pour luy faire à la fin chanter *benedictus dominus*. Le commencement duquel trouve sy bon que par aulmosne j'en requiers la fin[2]. »

Ces derniers mots nous montrent que la lettre perdue renfermait des méditations édifiantes sur ces paroles *benedictus dominus*, empruntées probablement au cantique de Zacharie (Luc I, 68). Cette lettre fut envoyée en Savoie à la duchesse de Nemours, et c'est sans doute pour cela qu'elle ne se retrouva pas, quand on fit le recueil : nouvel indice confirmant que le manuscrit fut écrit sous les auspices de Marguerite; car Briçonnet eût certainement pris copie de cette lettre aussi bien que des autres, et sa perte ne s'expliquerait pas.

En terminant, Marguerite priait le prélat de « monstrer ceste lettre au bon pere », et de lui faire savoir « qu'elle a la responce de vos deux lettres comme aux deux precedentes d'ung seul bien necessaire[3] », c'est-à-dire qu'elle avait reçu les deux lettres en réponse à la sienne, celle de l'évêque et celle du « bon pere », de même que leurs deux autres lettres

1. Lettre II. Manuscrit, fol. 3*a*. Du 12 juin 1521.
2. Lettre III. Manuscrit, fol. 4*a*. Herminjard, I, 475, n° 35*a*.
3. *Ibidem*.

qui parlaient du seul bien nécessaire, comme le fait la première de Briçonnet qui nous est parvenue. Ce « bon pere » est évidemment maître Michel dont il était question quelques lignes plus haut, et qui, ne pouvant venir de sa personne, avait tenu à continuer par écrit ses directions spirituelles. Il avait donc joint une lettre de sa main à chacune de celles de Briçonnet, comme il continuera à le faire dans les prochains temps. Dans le billet suivant, Marguerite parlera de nouveau d'une lettre de l'évêque et de maître Michel[1], et Briçonnet, à son tour, lui enverra « le double d'unes lettres que escripvoit quelque pere à ses filles spirituelles[2] ».

Si Marguerite demandait à l'évêque de Meaux le secours de ses instructions et de ses prières, elle lui offrait en retour ses bons offices pour lui et les siens, se déclarant prête, dans ces guerres qu'ils soutenaient pour la foi et l'amour de Dieu, à mourir en leur bande, et s'obligeant à être leur avocate à la cour dans toutes les affaires où ils voudraient l'employer, comme ils seraient les siens auprès de Dieu[3]. De pareilles promesses avaient leur prix; car les obstacles surgissaient de tous côtés. Briçonnet s'en ouvrait à la princesse qui s'associe à ses inquiétudes. « Il est bien clair, lui écrit-elle, veu les raisons de vostre lettre et de leur creance, que sy la trievalité est rompue, qu'ilz seront en danger trop grand, et j'espere que sy les peres viennent icy, qu'il leur sera respondu selon vostre conseil[4]. »

La complication à laquelle Marguerite fait allusion nous est inconnue; les communications confidentielles de Briçonnet n'ont pas laissé de trace. Herminjard pense qu'il est question des cordeliers de Meaux, auxquels l'évêque interdit de représenter dans leur église saint François stigmatisé et qui recoururent au Parlement[5]. Quoi qu'il en soit, nous savons, par une ébauche de chronique laissée par le savant béné-

1. Lettre V. Manuscrit, fol. 6*a*. Herminjard, I, 67, n° 36.
2. Lettre VI. Manuscrit, fol. 8*b*.
3. Lettres III et V. Manuscrit, fol. 4*a*, 6*b*. Herminjard, *ll. cc.*
4. Lettre V. Manuscrit, fol. 6*b*. (Fin juillet.)
5. Herminjard, I, 67, note 4. — Voir la suite de l'affaire aux lettres XVI, XXIII et XXXIII (22 novembre 1521, 17 janvier et avant le 26 février 1522).

dictin Joachim Périon que Denis Briçonnet, qui venait d'échanger l'évêché de Lodève contre l'abbaye de Cormery-lès-Tours, fit, à la fin de juillet, un voyage à Paris — ou pour mieux dire, à la cour — dans l'intérêt de son frère « que quelques-uns avoient lors injustement et calomnieusement traversé[1] ». Et nous constaterons sous peu que Marguerite connaît en effet ce frère, et en reçoit des lettres.

La correspondance en était à ces termes, lorsque le déplacement de la cour vint l'interrompre[2]. Elle ne reprit qu'en octobre, mais auparavant une rencontre personnelle eut lieu entre Briçonnet et Marguerite, et fit plus pour les rapprocher qu'un plus long échange de lettres n'eût pu faire. A partir de ce moment, une cordialité plus franche s'établit dans leurs rapports et remplace le ton cérémonieux des premières lettres.

L'entrevue dut avoir lieu vers la fin de septembre ou aux premiers jours d'octobre. Averti de la détresse de Mézières, le roi quitta Troyes le 16 septembre pour gagner Reims à grandes journées, et envoya la reine et sa suite se tenir aux environs de Paris[3]. Les premiers jours d'octobre les princesses furent à Meaux[4].

C'est Marguerite qui rouvre la correspondance :

« Ainsy que la brebis en païs estrange errant, ignorant sa pasture par mescongnoissance des nouveaulx pasteurs, lieve naturel-

1. Guy Bretonneau, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*. Paris, 1620; Herminjard, I, 156, note. Périon n'enregistre que la cause du départ de son abbé commendataire, et ne donne pas de détails sur la suite du voyage.

2. La cour quitta Dijon les derniers jours de juillet et arriva, après plusieurs étapes, à Troyes vers la fin du mois d'août.

3. *Journal de Jean Barillon*, éd. P. de Vaissière (Société de l'Histoire de France), II, 263. — Le 2 septembre Briçonnet avait été élu conservateur des privilèges apostoliques de l'Université; le 12 de ce mois il vint à Paris prêter serment et prendre possession de sa charge. Il avait eu pour compétiteur le Dr Arthur Fillon, chanoine de Saint-Maclou de Rouen, qui produisit trois lettres du roi en sa faveur. Les quatre Facultés lui préférèrent Briçonnet, parce qu'elles le savaient bien en cour et tenaient à sauvegarder leur droit d'élection contre l'ingérence royale.

4. Herminjard, I, 76, note. Non seulement Marguerite semble faire allu-

lement la teste pour prandre l'air du lieu où le grand berger par ses bons ministres luy a acoustumé donner doulce nourriture : en ceste sorte, comme trop indigente par faulte d'avoir[1] bien mis à prouffict la reffection spirituelle que j'avois prinse en vostre devote compaignie, suis contrainte de prier vostre charité, que je tiengs soubz Dieu paternelle, excercer par lettres son effect commencé par parolles, esperant avec l'aide de l'expositeur que m'avez laissé [c'est maitre Michel, comme la suite le montrera] — dont tant mon ame vous est tenue — d'estudier vostre lesson, en sorte que le chemin de la grant bergerie me sera monstré avec l'ayde de voz prieres et de ceulx et de celles que cognoissez bien avant en la voye, où de bien foeble desir desire entrer. Et sy, par ce moyen, puis estre conduicte et collocquee au lieu de sy gracieuse pasture, pensez la consolacion que vous aurez, par la grace du tout bon et puissant, d'avoir esté ministre de ramener à sa tant seure et eternelle demeure la pauvre ouaille en qui estoit perie la fuicte de prochain dangier. Par *quoy*, mon pere, vous requiers que par lettres descendez de la haulte montaigne, et en pitié regardez, entre ce peuple esloingné de clarté, la plus aveuglee de toutz, et vueillez ayder par escripture, priere et souvenance à tirer hors de ses tristes tenebres la toute vostre Marguerite[2]. »

On sent que Marguerite était sincèrement émue, et croyait franchement avoir trouvé la vérité dont elle était altérée, et la direction dont elle avait besoin. Une pareille marque de confiance et un désir si profond de progresser dans la voie de la connaissance devaient toucher Briçonnet : « Vos gratieuses et humbles lettres, écrit-il à la princesse, ...m'ont donné un esguillon de plus grande consolation que ne pensez. Je n'ouze et ne veulx escripre ce que j'en sens, fors que de rechef je supplie (et ferai tant que viveray) au doulx et debonnaire pasteur Jesus qu'il accroisse vostre bon desir, par saincte impatience, à plus avant sercher vostre pasture en luy[3]. » Mais un gros rhume, qui s'était jeté sur la poitrine, avait empêché le prélat de répondre d'une manière satisfai-

sion à cette visite à Meaux, mais Briçonnet date dorénavant ses lettres *de vostre maison de Meaulx*.

1. Le manuscrit donne *d'amour*, faute évidente.
2. Lettre VII. Manuscrit, fol. 8*b*, 9*a*. Herminjard, I, 476, n° 40*a*.
3. Lettre VIII. Manuscrit, fol. 9*b*.

sante à la requête de Marguerite. Ce n'est que le 24 octobre qu'il put donner libre cours à l'affluence de ses pensées.

C'était toutefois trop présumer encore de sa correspondante que de l'inviter à prendre les ailes de l'aigle « pour faire extreme vol pour congnoistre la force et puissance de charité qui a faict que egualité et inegualité, grant et petit, createur et creature, tout et rien, sont ensemble et *en* coïncidence[1] ». La quantité donnée excédait, au dire de Marguerite, « la force du recevoir »; « ung si hault spirituel et devot propos » ne pouvait être compris sans une grâce spéciale[2]. Aussi Briçonnet se contente-t-il dans les lettres suivantes d'instructions et d'exhortations d'un christianisme plus pratique, sans renoncer pourtant à l'espoir de voir, un jour, la princesse s'élever jusqu'au niveau de ceux qui n'ont plus de contrepoids de corps, qui ne sentent plus rien de l'homme, parce qu'ils ont déjà goûté la perfection[3]. Relevant les expressions métaphoriques dont elle aimait à se servir dans ses lettres et les appliquant, souvent avec bonheur, aux choses du salut, il l'invitait à aimer Jésus de tout son être, non pour elle seule, mais en considération de son entourage aussi.

« Car ce ne seroit assez, à la grace qu'il vous a donnee, en considerant le lieu où vous estes, vous acquicter seullement de l'aimer de vous en vous, et ne luy presenter que des raisins de vostre vigne, sy ne pourchassez vertueusement qu'il soit aymé, servi et honnoré par tout où il vous donne pouvoir et occasion de ce faire. Vous n'estes que ung raisin de sa grant vigne, l'Eglise, qui est en tel desordre que chacun voit. Il n'est nouvelles d'y cuillir que des lambrusques... Soiez la bonne saincte Cecile qui gaigna mary, freres et plusieurs aultres. Vous aurez à faire au roy et à Madame[4] que Dieu, par sa bonté, a touchez de grandes et excellentes graces et ja sont navrez au cœur pour l'honneur de Dieu. Il sera facille d'allumer un grand feu : car les trois coeurs seront à ce uniz. Les

1. Lettre IX. Manuscrit, fol. 17*b*. Du 24 octobre 1521.
2. Lettre X. Manuscrit, fol. 19*a*.
3. Lettre XI. Manuscrit, fol. 30*a*. Du 11 novembre 1521.
4. Madame, dans la bouche de Briçonnet comme de Marguerite, désigne toujours Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, la mère du roi.

occupations qu'ilz ont les distraient, et croy mises en avant par l'ennemy pour empescher ce qu'il peult prevoir qui se feroit à l'honneur de Dieu. D'autant qu'en avez moings, combien que les leurs sont les vostres, debvez plus songneusement prier Dieu pour eulx, comme sçay que faictes. Et, quant verrez l'opportunité, procurez l'affaire de Dieu, à ce qu'il soit autrement servy et honnoré qu'il n'est en ce royaulme... Les graces que Dieu vous a donnees à tous trois sont trop grandes pour estre oisives... Madame, Dieu vueille par sa grace que l'huille mise en sa lampe puisse luyre où je desire[1]. »

Le salut de Marguerite n'était donc pas l'unique, pas la première préoccupation de Briçonnet; il lui croyait une mission dans le royaume, et il ne manquera pas d'y revenir et d'y insister, tantôt avec l'espoir d'un triomphe prochain, tantôt avec des appréhensions et des conseils de prudence.

Avant que cette lettre arrivât à son adresse, une subite indisposition de Louise de Savoie, probablement un de ces accès de goutte auxquels elle était sujette, vint donner de vives alarmes à sa fille. La crise heureusement fut courte. « Vous advertissant, dit un premier billet de la princesse, que Madame se porte bien de la medecine qu'elle prit hier et commance à cheminer. Dieu veulle que ce soit en sorte que nous avec elle puissions arriver au port que vous desirez[2]. »

Mais l'accident avait obligé la duchesse d'Angoulême de se retirer à la campagne, à Compiègne, semble-t-il, et lui avait fait manquer la visite de Briçonnet. « Sy maistre Michel ne vous contoit de l'amendement et presque guerison de Madame, écrit encore Marguerite, je vous en advertirois. Mais je remect le tout en luy. Entendez qu'elle ne sera contente, sy en sa santé ne recouvre ce qu'elle a, pour la cause de son mal, perdu. Car elle s'attend bien que la viendrez veoir à son retour des champs où elle est contraincte d'aller pour changer l'air et se retirer de la presse, affin de fortifier ses pieds

1. Lettre XI. Manuscrit, fol. 31*a*, 32*ab*. Du 11 novembre 1521. Herminjard, I, 478, n° 40*c*.
2. Lettre XII. Manuscrit, fol. 40*a*. Herminjard, I. 75, n° 41.

encoire doloreulx : de quoy vous prie avec son voulloir[1]. »

La consolante et réconfortante lettre que Briçonnet envoya le 17 novembre par maître Michel trouva Marguerite elle-même gravement souffrante[2]. Mais sa langueur ne l'empêchait pas de s'associer aux peines de ses amis et de prendre sa part de leurs contrariétés.

Dans le premier billet par lequel elle faisait part du mieux survenu dans l'état de sa mère, Marguerite priait l'évêque de Meaux, puisqu'elle avait un peu de loisir, de demander « au frère » de continuer à lui écrire[3]. Il doit s'agir de Denis Briçonnet, qui était animé du même esprit de zèle et de réforme que son aîné. En effet, quelques jours plus tard, Marguerite écrit à Guillaume : « Je ne sçaurois en quoy vous recompenser, sinon vous prier me mander ce que vous voulez que je face pour l'affaire de Dieu envers Monsieur de Saint-Martin. Car vous sçavez bien que, pour vous et vostre frere du tout son rien aider, fera tout ce que possible luy sera la doublement malade Marguerite. » Entre autres bénéfices, Denis possédait l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay.

Et Marguerite ajoute en post-scriptum : « Je ne sçay si je me doibtz plus resjouir d'estre estimé du nombre de ceulx à qui je desire ressembler, ou me contrister de veoir mes freres faillir soubz coulleur de bien faire. Mais veu que la chose ne touche à moy seulle, mais va contre l'honneur de celluy qui a souffert par charité la mort, pourchassee par envye d'ipocrites, soubz nom d'infracteur de la loy : il me semble que le plustost clore la bouche aux ygnorans est le meilleur, vous asseurant que le roy et Madame ont deliberé de donner à congnoistre que la verité de Dieu n'est point heresie[4]. »

L'indignation émue et la chaleur du zèle de Marguerite sont bienfaisants à constater; mais nous aimerions bien être renseignés un peu plus clairement sur les faits qui lui causent tant d'émoi. Un second billet écrit au même propos

1. Lettre XIII. Manuscrit, fol. 40*b*. Herminjard, I, 76, n° 42.
2. Lettre XIV. Manuscrit, fol. 36*b*, 40*a*. Herminjard, I, 75 et 482.
3. Lettre XII. Manuscrit, fol. 40*a*. Herminjard, I, 75, n° 41.
4. Lettre XV. Manuscrit, fol. 45*ab*. Herminjard, I, 77, n° 43.

n'a pas été recueilli dans la correspondance, et la réponse de Briçonnet ne donne guère plus de lumière. Il faut laisser, dit-il, le nom de mauvais « aux doubles et ypocrites et supplier nostre Seigneur, comme tres prudemment escripvez, luire en leurs tenebres et cecités. J'en congnois de leur secte qu'il luy a pleu visiter, de sorte qu'ilz luy ont rendu graces en ma presence de ce qu'il leur avoit osté les escailles qu'ilz avoient sur leurs yeulx ».

« Madame, ajoute-t-il, j'ay depuis receu quelque article que vous envoye cy encloz. Je ne sçavois rien du propos et n'eusse pensé que le personnage eust tiré sy avant comme il vous a pleu m'escripre. Ce sera ouvraige de Dieu illuminer telles tenebres : ce que je luy supplie par sa saincte grace faire[1]. »

On suppose[2] que ces allusions se rapportent aux persécutions dirigées contre Jacques Lefèvre d'Étaples, que Briçonnet avait attiré à Meaux, en lui confiant, le 11 août 1521, l'administration de la léproserie. A l'instigation de Noël Bédier, la Faculté de théologie avait condamné, le 9 novembre, l'opinion de Lefèvre sur les trois Maries, et le poursuivait maintenant devant le Parlement, afin qu'il fût puni comme hérétique. Lefèvre avait soutenu, dans deux dissertations, que la femme pécheresse, Marie Madeleine et Marie, sœur de Lazare, étaient trois personnes différentes, contrairement à l'opinion générale consacrée par le bréviaire romain.

Dans le post-scriptum de sa lettre du 11 novembre Briçonnet demandait à Marguerite de lui envoyer maître Michel. « Madame, sachant que avez maistre Michel, ay passé legerement en quelque endroit. Il est vostre et le surplus qui est pour à vostre plaisir en disposer. Vous suppliant me le prester pour l'advenir, car je m'y suis actendu. Et après le vous renvoiray, s'il vous plaist. Commandez luy qu'il vous mecte par escript les misteres du baptesme tant de la pri-

1. Lettre XVI. Manuscrit, fol. 43*b*. Du 22 novembre 1521. Herminjard, I, 81, n° 44,

2. Voyez Herminjard, I, 78, note 10. — Peut-être faut-il faire une distinction entre les « doubles et hypocrites » et « le personnage » de la lettre de Briçonnet.

mitive Église, que ce que de present on faict; vous le trouverez bon et fructueulx[1]. »

La remise de cette lettre à Marguerite semble avoir souffert un petit retard, probablement à cause du départ pour la campagne exigé par la santé de Louise de Savoie. La réponse n'a dû être écrite qu'après tous les billets que nous venons d'analyser. Marguerite y assurait l'évêque qu'elle ne garderait pas pour elle seule le profit de la parole qu'il lui adressait, mais qu'elle en donnerait leur part à toutes les personnes de son entourage qu'elle verrait disposées à la désirer. Quoique la lettre du prélat renfermât tant qu'elle en avait assez pour tenir son esprit à l'école toute sa vie, elle le priait de continuer, sachant que la fontaine dont elle procédait n'était pas tarie.

« Et pour en solliciter, disait-elle, vous renvoie maistre Michel. Lequel, je vous asseure, n'a perdu (pour le lieu) temps. Car l'esperit que nostre Seigneur *faict parler* par sa bouche, aura frappé des ames qui seront enclines à recevoir son escript et entendre verité comme il vous dira, et plusieurs aultres choses dont luy ay prié, congnoissant que ne mecterez en doubte sa parolle. Vous priant que entre tous vos piteuz desir de la reformacion de l'Église, où plus que jamais le roy et Madame sont affectionnez, et le salut de toutes pauvres ames, ayez en memoire celle d'une imparfaicte, mal ronde et toute contrefaicte perle... Et vous prie... ne me laisser aux affaires que je vois venir sans me mander chose qui fortiffie l'esperit. Car plus que jamais en a besoin vostre pauvre fille Marguerite[2]. »

Cette instante prière, appuyée par maître Michel qui retournait à Meaux, ne resta pas sans effet. Dans le courant de décembre, Briçonnet n'écrivit pas moins de quatre longues lettres qui se font étroitement suite. « Je confesse ma faulte, dit-il dans la première, combien que la pourrois couvrir pour suractendre quelque livre que de jour en jour ledict maistre Michel vous debvoit envoier. Peché purement confessé, sans couverture et palliacion, est facillement pardonné et moult agreable à Dieu. La penitence que en donnerez sera gaie-

1. Lettre XI. Manuscrit, fol. 33*b*. Herminjard, I, 479.
2. Lettre XVII. Manuscrit, fol. 45*b*, 46*a*. Herminjard, I, 83, n° 47.

ment acceptee[1]. » Le livre fut expédié, et dans sa lettre du 22 décembre l'évêque de Meaux se rapporte à l'un des traités qu'il renferme : « Assez avez à vous excerciter au livre de l'ydyote de vraie patience que vous ay nagueres envoyé[2]. » Il s'agit des *Contemplationes Idiotæ*, traités mystiques d'un moine augustin du XIVe siècle, Raimon Jourdan, dont Lefèvre avait découvert le manuscrit et donné une édition en 1519; la même année, Briçonnet fit paraître chez Simon de Colines les *Contemplations faites à l'honneur et louenge de la tressacree Vierge Marie* en traduction française; c'est le livre qu'il fait lire à Marguerite[3].

Briçonnet fondait de grandes espérances sur l'adhésion de la princesse. Par son intermédiaire, il comptait gagner Louise de Savoie et le roi, et agir sur leurs déterminations en matière ecclésiastique. Il est vrai qu'à entendre Marguerite, le succès était dès lors certain. « Le roy et Madame ont deliberé de donner à congnoistre que la verité de Dieu n'est pas heresie. — Le roy et Madame sont plus affectionnez que jamais à la reformacion de l'Église. » Ces assertions de Marguerite ont été souvent répétées comme témoignages authentiques et venant de bonne source des dispositions de François Ier en faveur de la Réforme. Il faut en rabattre quelque peu; car, quand la dernière lettre fut écrite, c'est à peine si le roi avait pu rejoindre sa mère et sa sœur à Compiègne. Durant tout l'automne, les péripéties du siège de Mézières et les pourparlers ouverts à Calais par le cardinal Wolsey l'avaient retenu dans les provinces du nord et absorbé son attention[4]. Il est à croire que Marguerite, en écrivant ces phrases, prêtait généreusement ses propres sentiments à son frère.

Mais la première campagne était close, et le roi revenait à Paris. C'était le moment d'agir, si l'on voulait faire parvenir

1. Lettre XVIII. Manuscrit, fol. 47*b*.
2. Lettre XX. Manuscrit, fol. 83*b*.
3. D'après une communication obligeante de M. N. Weiss, la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français possède un exemplaire de cette traduction.
4. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 3e éd., Paris, 1866.

à son oreille une parole sérieuse et amener une résolution de sa part. C'est ce que Briçonnet sentait, et c'est pour cela que, dans ses lettres de décembre, il insiste d'une manière si pressante sur les maux de l'Église et les remèdes à y porter.

« L'Église est de present aride et seche comme le torrent en la grand challeur australe. La challeur d'avarice, ambicion et volup-

François Ier, d'après une faïence du XVIe siècle recouverte d'émail blanc.

tueuse vie a desechy son eaue de vie, doctrine et exemplarité... Nous sommes tous terrestres qui debvrions estre tout esperit, et ce procede par faulte d'eaue de sapience et de doctrine evangelicque qui ne court et n'est distribuee comme deveroit... *Car ceulx* qui tiennent les clefz de l'abissalle source de fontaine de vie..., par cecité et ygnorance n'y peuvent ou ne veullent, et sy ne permettent aultres y entrer : dont procede la secheresse des pauvres brebis qui demandent de l'eaue de pasture et doctrine spirituelle. Leur langue

est seche par ardent desir, et n'y a pasteur qui la communicque, ou qui leur ouvre la porte pour en prandre; et sy peu qu'on leur depart, ce n'est sans deslier la bourse, tellement qu'il est aujourd'hui verifié ce qui est dict par ung des prophetes : *Aquam nostram pecunia bibimus* (Lam. 5, 4)[1]. »

Et dans la lettre suivante l'évêque parle encore, avec non moins d'énergie, de cette faute de distribution de la doctrine évangélique, dont procèdent la stérilité et la sécheresse des âmes.

« Et non par faulte d'eaue, ajoute-t-il, car les cataractes de la celeste grace sont ouvertes... et a esté la terre abreuvee par la sapience divine en la doctrine evangelicque qu'il luy a pleu en toute plenitude nous communicquer, non par rousees et petites pluies, mais en torrens et fleuves vehemens... Helas ! où sont les anges qui ont vollé[2], les fleuves et torrens qui ont couru d'orient en occident, lesquelz par toute la terre ont annoncé l'an pacable et de paix par l'advenement et redemption du doulx aigneau ? Où est l'ardeur d'esperit et vehemence d'amour qui les a menez et conduictz par embrasement et emulacion de la verité evangelicque au sainct et bien heureux martire ? Ilz sont tariz. A peine se trouvent de present fontaines toutes *seches* et presque mortes qui n'ont puissance de communicquer hors leur naissance et oriffice : ce que prophetisé avoit Mons' sainct Jude que ès derniers ans les nuées seroient sans eaue, *nubes sine aqua*, assez de apparence par dehors, faignans faire leur devoir, mais peu d'effect, et qu'ilz seroient arbres infructueulx[3]. »

En présence d'une telle désolation, quelle n'est pas la responsabilité de ceux qui ont été favorisés d'une grâce spéciale, et qui ont été éclairés de la lumière divine ? Cette pensée préoccupe Briçonnet aux approches de Noël, et vibre dans ses exhortations.

« C'est à vous, Madame, à qui je parle. Le vray feu s'est logé, long temps a, en vostre cœur, en celuy du roy et de Madame par graces sy tres grandes et habondantes que je n'en congnois pas de

1. Lettre XVIII. Manuscrit, fol. 60*a*, 59*b*. Herminjard, I, 480, n° 47*a*. Le n° 48 (*l. c.*, I, 84) ne fait pas suite à cette lettre.
2. Les apôtres.
3. Lettre XIX. Manuscrit, fol. 62*a*-63*a*.

plus grandes. Je ne sçay si le feu a point esté couvert et assouppy, je ne dictz pas estainct, car Dieu ne vous a, par sa bonté, encoires habandonnez. Mais conferez chacun en vostre cœur (aultre que vous n'en peult estre juge, ne le sçavoir) sy vous l'avez laisser ardre selon les graces donnees. J'ay paour que ne les ayez procrastinez et differees. — Je loue nostre Seigneur qu'il a inspiré au roy vouloir de executer quelque chose que j'ay entendu : en ce faisant, se monstrera vray lieutenant du grant feu qui luy a données les graces insignes et grandes pour les faire ardre en son administracion et royaulme... Madame, vous congnoissez ma servitude qui n'est mercennaire, et ne me sçaurois garder de aimer ce que Dieu m'a ordonné aymer en vous. Je luy supplie treshumblement qu'il luy plaise par sa bonté allumer tel feu ès coeur du roy, de Madame et de vous que vous puisse veoir par son amour importable et ravissante tellement feruz et navrez que de vous trois puisse yssir, par exemplarité de vie, feu bruslant et allumant le surplus du royaulme et specialement l'estat par la froideur duquel tous les aultres sont gellez. Il n'est rien difficile au tout puissant feu, lequel, en et par ses ministres, peult faire rompre et brusler les roches adamantines[1]. »

Dans la lettre du dernier décembre les mêmes préoccupations reviennent, et plus accentuées encore :

« Le monde est plain de gens qui disent et monstrent avoir bonne affection, et la premiere chose qu'ilz font est monstrer leurs piedz nectz et deschaulx de toute sinistre affection. Dieu le vueille par sa grace, et qu'ilz ne couvrent leurs sectes, divisions et partialitez soubz le goust et manteau de l'honneur de Dieu, lequel est souvent postposé pour accroistre le leur... Les coeurs des princes sont empoisonnetz de telz goustz adulterins. L'on voit aussy quel feu sort des esclatz de telz boutefeuz. Ilz ne sont boutefeuz de Dieu. Car son honneur n'y croist point, ains me semble que de jour en jour il descroist en noz coeurs.

« L'on vous persuade, Madame, que vous estes l'adresse de tous bons serviteurs de Dieu, et plusieurs se disant telz se retirent à vous comme à celle qui l'aime, revere et honnore. Je crois que avez coeur et yeulx savourans, aussy vos piedz nectz. Mais, pour ne vous flatter, voz mains sont engantees; je ne voy point encoires de flamme qui soit sortie de voz mains. S'il y a quelque petite scintile, elle n'est digne d'estre inventoriee. Le royaulme debvroit estre en

1. Lettre XX. Manuscrit, fol. 98*a*-99*a*. Herminjard, I, 84, n° 48.

ung feu, veu le temps que Dieu vous a donné la grace de pouvoir souffler pour l'accroistre à son honneur. Il n'est pour neant escript qu'il fault esprouver les esperitz, s'ilz sont de Dieu. Deffiez vous, Madame, premierement de l'auteur des presentes, et de tous aultres qui n'ont piedz ne mains nectes. Et vous prie que en savourant le vray feu, aiez gros jugement à ne facillement laisser emprisonner voz oreilles d'aultre amour ou honneur que celui de Dieu...

« La sapience presche dehors et ès places et entrees des portes. Elle n'est point receue ès maisons de nos coeurs, habitacion et domicille de Dieu. Les chiefz aussy sont sours, et par ce, le feu estainct ou bien casché. C'est à eulx, tant spirituelz et temporelz, auxquelz elle s'adresse : car d'eulx vient et bien et mal. Ilz ont les clefz des portes pour faire recevoir la sapience divine, et sans eulx sera tousjours dehors. Mais, comme il est escript en l'evangille, ilz tiennent les clefz de science et n'y entrent, ne permectent aultres y entrer (Matth. 23, 13)... Les chiefz et princes temporelz ne sont exemptz de nostre bestialité et ygnorance, ou qu'ilz les vueillent, permectent ou instituent telz[1]. L'or est converty en plomb, et encoires est le plomb fondu. Il n'y a plus de solidité à l'Église; elle porte le nom sans subsistance... Il semble que nostre salutaire et vivifiant feu ayt habandonné son Église qui est sans doubte toute adultere, mectant lumieres, tenebres, et tenebres, lumiere... Le feu savoureux crie au dehors de l'Église, il n'est poinct dedans. La doctrine evangelicque, sy peu encoires qu'elle se communicque, c'est au dehors... L'efigie de Dieu n'est plus insculpee ne imprimee en la monnoie que portons; chascun se desguise, et semble que aions honte que l'on congnoisse à quel coin nous sommes frappez[2]. »

Ce qui stimulait ainsi le zèle de Briçonnet, c'était, nous l'avons dit, la présence du roi à Paris. C'est lui que visaient ces exhortations, et il semblerait qu'elles eurent leur effet. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* nous apprend qu'en janvier 1522, le roi ordonna en son conseil la convocation du concile de toutes les provinces archiépiscopales de la France, afin de remédier à plusieurs abus; ils devaient spécialement pourvoir aux vacances des bénéfices et empêcher leurs re-

1. C'est-à-dire : Les princes sont responsables, pour leur part, de l'ignorance et mondanité qui règnent dans l'Église et spécialement parmi le clergé, puisqu'ils la tolèrent et même la favorisent par de mauvais choix.

2. Lettre XXI. Manuscrit, fol. 110*a*-113*b*. Du 31 décembre 1521.

venus de sortir du royaume[1]. L'ordonnance royale en question ne se trouve pas parmi les actes de François Ier ; mais il est de fait que le synode de la province de Sens, dont Meaux était suffragant, se réunit à Paris au mois de mars, et qu'entre autres, il déféra au Parlement les livres de Feldkirch et de Carlstadt contre le célibat, et censura les typographes qui les les avaient imprimés[2].

1522

La correspondance si suivie et si nourrie au cours de décembre languit en janvier. C'est que la cour avait quitté Paris et se tenait à Saint-Germain-en-Laye. A un billet de Marguerite demandant la continuation des méditations sur l'eau, le feu et la manne, sujets des dernières lettres, Briçonnet répond en se récusant : « Car, dit-il en parlant de lui-même, depuis son partement de cour a esté non seullement empesché, mais noyé et abismé en divers esgaremens, speciallement pour cuider reduire à chemin de paix les peres et religieux que sçavez. L'affaire n'est hors d'espoir. De ce que surviendra, en serez incontinent advertie[3]. »

« Que sy les affaires où vous estes empesché... ne vous tiennent trop, répond Marguerite, vueillez venir ung tour icy redresser les desvoiez. Car le temps y est opportun pour l'honneur du desirant [évidemment le roi en personne], et le plus tost sera le mieux : ne laissant pour tant les aultres en erreur. Mais si vous pouvez prendre ung jour ou deux de terme, j'espere que ne feriez voiage perdu. Vous priant par ce porteur m'en mander ce que en congnoissez, veu l'affaire où vous estes, et mectre en la lettre que je vous envoie ce

1. Éd. Lalanne, p. 110. — Voir dans le *Journal de Jean Barillon* (éd. P. de Vaissière, II, 286), un avis du chancelier Duprat au roi, daté du 16 octobre 1521, pour donner ordre que l'argent du royaume ne fût plus porté à Rome.

2. Félibien, *Hist. de Paris*, II, 491 ; Du Boulay, *Hist. univ.*, Paris, VI, 142.

3. Lettre XXIII. Manuscrit, fol. 119*a*. Du 17 janvier 1522.

que verrez estre pour le mieulx : car croiez que non de Faremoustier, mais de tout le surplus[1]... »

La phrase est inachevée dans la copie. Mais on sait que Briçonnet avait entrepris, dès 1518, de réformer le couvent de Faremoutier près de Meaux, en y introduisant des religieuses de Chelles et de Monmartre, et on devine que Marguerite demande qu'il ne restreigne pas sa bienfaisante activité à son diocèse, mais qu'il l'étende à d'autres qui la réclament. « Car charité n'est particulière, » comme elle écrivait antérieurement en répondant à une objection probablement faite de vive voix par l'évêque, « et nous nous tenons, aussy bien en la court qu'à Meaux, diocese sainct du grant evesque et presbtre eternel duquel estes ministre, non pour tout en un lieu distribuer son pain, mais à tous ceulx qui en ont necessité[2]. » C'est peut-être le moment de rappeler que la réforme des couvents de femme tenait fort à cœur à la princesse. En 1518, elle avait entrepris de ramener à une observance plus stricte l'abbaye d'Almenêches près d'Argentan, secondée dans cette tâche par Jeanne de la Jaille, qui avait été sa demoiselle d'honneur avant de prendre le voile; et en 1519 elle fonda dans un même esprit la maison d'Essai qu'elle confia à des filles de la Madeleine[3].

La réponse de Briçonnet ne laisse pas deviner, à travers ses ambiguïtés, s'il se décida à faire le voyage qu'on lui demandait[4]; mais il ne semble pas, puisque quelques jours après Marguerite insistait pour avoir la lettre promise. Se plaignant de ne savoir où trouver celui qui est venu chercher les pécheurs, elle ajoutait, non sans grâce : « Car de le sercher entre les parens et congneuz, il n'y est pas comme l'on veult. Parquoy, retourner au temple et le veoir entre des docteurs m'est necessaire, suivant la bonne vierge mère. Mais pour ce que de où je suis jusques à Jerusalem le chemin est long et la voie peu hantee, affin de fortiffier ma foiblesse, aiant eu feu et eaue habondamment, ne puis passer outre

1. Lettre XXIV. Manuscrit, fol. 119*b*.
2. Lettre XIII. Manuscrit, fol. 40 *b*-41 *a*. Herminjard, I, 76, n° 42.
3. *Gallia christiana.*
4. Lettre XXV. Du 20 janvier 1522.

sans manne[1]. » La réponse fut encore une fois évasive[2] ; ce n'est qu'en février que Briçonnet reprit ses méditations instructives, et il écrivit alors une des meilleures lettres qui soient sorties de sa plume. J'y relève ce passage qui nous montre comment Marguerite appliquait dans la pratique sa conception nouvelle du christianisme : « Ce n'est assez, Madame, écrit l'évêque, que soiez embrasee ; mais debvez par ardente charité embrazer ung chascun. Et ne debvez craindre la honte que soiez coquinne (*mendiante*) pour Dieu : sainct Pol en a faict mestier (comp. I, Cor. 4, 13). Ce vous sera plus grand honneur que d'estre duchesse, royne, ou emperiere de tout le monde. Je loue tres fort que en faisant vos estatz, en avez raié, comme l'on dict, les aulmosniers pour convertir leurs gaiges aux pauvres freres chrestiens, et accroistre les aulmosnes : qui est tres sainctement et chrestiennement faict. Plus d'aulmosnes, moings d'aulmosniers[3]. »

La duchesse de Nemours était de retour auprès de Marguerite[4]. La tante et la nièce avaient le même désir de s'édifier — ou dirai-je, de charmer leurs loisirs par la présence et les exhortations du vénérable prélat. Marguerite met une innocente coquetterie à le lui faire entendre. « Monsieur de Meaux, je ne vouldrois pour rien vous tirer en ung lieu où avez tant de peine (quoique la voullez) : où vous trouverez les pauvres affamees, entre lesquelz est... celle... qui, par trop de charge, va sy petit pas qu'elle pert la veuë de celles qui de son temps toutesfois ont prins la course, et sy bien suivy qu'elle demeure seulle loin de leur intelligence[5]. » Et Briçonnet reste bien dans le ton en répondant : « Madame, telles ames ne me font pitié, ains plaisir et consolacion. Je supplie au doulx et debonnaire Jesus qui est architecte de leur bien qu'il luy plaise les y conserver. La mort ne me seroit sy griefve que de les veoir riches affamees en ce

1. Lettre XXVI. Manuscrit, fol. 121 *ab*.
2. Lettre XXVII. Du 30 janvier 1522.
3. Lettre XXVIII. Manuscrit, fol. 133 *b*. Du 5 février 1522.
4. Le 5 et le 17 février, Briçonnet se recommande à Madame de Nemours (Postscriptum des lettres XXVIII et XXXII), et Marguerite la mentionne encore vers la fin de mai (lettre XXXIX).
5. Lettre XXIX. Manuscrit, fol. 146*a*.

monde; Dieu sçayt que je les ayme de sorte qu'elles ne seront jamais sy pauvres affamees que je les désire[1]. » Mais ce qu'il dit ici avec une teinte d'enjouement, il le répète bientôt d'un ton plus grave : « Madame, Dieu sçayt que je prens, sans fiction, consolation et plaisir indicible de congnoistre, par vos lettres, la grace evidente que le grant geant d'amour insuperable vous faict, en vous mectant au cours de sa vigne, et desirant par mort estre de mort delivree, et en vie vive et non en mort[2]. »

Cependant, les difficultés que Briçonnet rencontrait pour ses réformes, étaient loin d'être aplanies. Marguerite, à qui revenaient ses plaintes, s'efforce de ranimer son courage par la perspective du repos final « après les tourmens et après les coups de fouet, dit-elle, que tribulacion sans cesser vous donne, et souvent par ministres contraires à la verité, qui plus de leur misere me donnent compassion que vostre paine et doulce bataille, de laquelle, j'espoire, le tres victorieux soustiendra les fais à sa gloire... Parquoy me doubte que la plainte que (sans avoir sentiment)[3] faites de la guerre est plus pour exemple aux foibles de s'humilier[4] ». Ces plaintes ont dû être transmises à Marguerite par maître Michel qui revenait enfin ; il lui apportait aussi, de la part de Briçonnet, une « oraison » qui n'a pas été comprise dans la correspondance. « J'ay trouvé maistre Michel amendé et adoulcy, » ajoute la princesse, et l'on voudrait bien saisir plus clairement sa pensée. S'agit-il de sa santé compromise un moment, mais « amendée » depuis et rétablie; ou faut-il l'entendre d'une certaine impétuosité de tempérament, d'une trop grande hardiesse d'idées que la fréquentation de l'évêque de Meaux aurait calmée et « adoucie » ?

Mais Briçonnet ne défaillait pas. Aux encouragements de Marguerite il répond par des exhortations plus pressantes, par un appel plus direct à l'intervention du roi.

1. Lettre XXX. Manuscrit, fol. 146*b*-147*a*. Du 6 février 1522.
2. Lettre XXXII. Manuscrit, fol. 157*b*. Du 17 février.
3. Sans que ce soit sérieusement votre intention de vous plaindre.
4. Lettre XXXIII. Manuscrit, fol. 159 *b*.

« Je suis asseurez, Madame, que vous sentez les injures du roy et de Madame ; car vous vivez en eulx par amour visceralle qui n'empesche la divine, mais y est conforme... Monstrez pareil vouloir pour celles qui touchent directement et viscerallement le chief, et soiez tousjours vraye marguerite par union indivisible avec vostre doulx et debonnaire espoux Jesus, qui tant vous a aymee qu'il est mort pour vous ; et que ses espines — qui sont les injures qu'on luy faict — vous picquent au cœur embrasé de son amour. Je ne puis comprendre que les ames qui en sont ferues et attainctes au vif, puissent porter et endurer veoir son espouze, qu'il a sy chierie et tant aymé, ainsy miserablement et ignominieusement traictee, et, aians le pouvoir, qu'ilz n'y pourvoient et remedient. Secourez et aydez à la bonne dame et mere[1] opprimee d'affaires que je *plaingz* moult, et par ensemble confortez le bon et sainct voulloir et desir que Dieu a donné au roy, et ne soiez, tous trois, ingratz des graces spirituelles qui sont, sans doubte, plus grandes que les temporelles, et telles que je n'en congnois de pareilles. Je ne l'escriptz par flatterie ; mais pour vous resveiller et advertir que en rendrez tous compte, sy les laissez sterilles et oiseuses. Dieu ne vous a point donné sy grand feu pour le couvrir, lumiere et congnoissance pour l'estaindre et l'esploicter seullement ès choses labiles et transitoires... Le debonnaire Jhesus, vrai laboureur des ames fidelles, vueille que les graces qu'il a semees en vos cœurs puissent fructiffier à son honneur, et que les espines dont l'espouze est environnee puissent par feu d'amour inextinguible et glaive vivifiant les ames, estre essartees et bruslees ; et vous doint à tous trois accroissement de grace, paix et amour[2]. »

1. Louise de Savoie.

2. Lettre XXXIV. Manuscrit, fol. 176*a*-177*a*. Du 26 février 1522. — Brigonnet disait plus haut, dans la même lettre, que « combien que le grand laboureur *les* eust au vif essartees, *les espines* regnent encoires en trop de lieux au monde, speciallement au jardin de l'espouse qui en est couvert. Il n'y a plus d'odeur ni blancheur invitative de l'espoux. La vigne ne fleurit point, et les pommes de grenade n'y peuvent meurir. Véritablement l'on peult dire que n'est le jardin où le doulx espoux a esté crucifié et ensevely (*Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus, et in horto monumentum*). Car les ministres mainent telle vie comme sy la vie y estoit encoires morte et ne feust resuscitée. Je desire de tout mon cœur que le roy, Madame et vous monstrez que, combien que le debonnaire Jesus soit mort pour vous, qu'il vit en vous par vraie amour. Selon la poursuite de la restitution et information de son Église, telle se congnoistra l'amour chaulde ou froide ou morte. » *Ibidem*, fol. 160*b*-161*a*.

Si Briçonnet croit urgent de recourir à l'autorité royale, c'est qu'il voit que les guides naturels de l'Église ne sont pas à la hauteur de leur tâche.

« Bien par cecité sommes oublians nos estat et vaccacion, sçavans et clervoyans au monde et à la chair, et pour noz honneurs, preeminences, plaisirs, que ne pouvons oublier, entretenir ; et avons assez de plaiz, procès et querelles pour les garder et accroistre. Helas ! sy avant sont enracinez qu'il n'y a ordre d'en sortir ; et qui plus agrave le mal, ne voulons. Cecité plaist, lumiere nous aveugle... Et qui plus est, et ruyne tout l'estat de l'Église : destituez de pitié et charité, increpons les pauvres aveugles qui demandent la beneficque lumiere[1] : laquelle, comme ayans mal aux yeulx, nous est odieuse et importable, et ne permectons qu'ilz l'ayent, pour tousjours estre aveugles, capitaines des aveugles. Hélas ! certes je puis dire que la lumiere est plus grande aux brebis que aux pasteurs, et plus la desirent que ceulx qui la doibvent distribuer. Les estoilles sont tumbees du ciel en terre ; car ilz luisent à leurs proufictz. Mal proufite qui commue l'eternel au temporel, qui postpouze Dieu pour le monde, createur pour creature. L'eschange est bien abusive, en laquelle on est deceu non d'oultre moictié du juste pris, mais de tout à rien... La chance est bien changee. Qui soulloit veoir est aveugle, et qui aultruy moyenner, a besoin de moyen. Les brebis esclairent les pasteurs et les esveillent de sommeil lethargique de la mort, et n'y vueillent entendre.

« Oubliez vous, Madame, en oraison, et gectez torrens de larmes, qu'il plaise au grand pasteur nous envoier habondances de pluies gratieuses, humectantes nostre sterilité... Sy vous n'estiez au lieu où pouvez et debvez ayder à ce grant deluge qui couvre toute la terre, ne le vous escriprois. Aiez pitié de la pauvre arche qui a cousté sy cher au vray Noel à bastir, en laquelle y a plus de bestes que d'hommes..... La longueur du vigneron labourant en sa vigne est excusable, quant elle en a besoing. Plus grant ne peult estre (le besoing) que quand, le raisin pendant, (la vigne) est descloze. Car, où elle ne doibt estre vendangee que du Seigneur, toutefois lors, comme dict le psalmiste, *vindemiant eam omnes qui praetergreduntur viam* (Ps. 79, 13), ung chacun y entre indifferamment pour la vendangier. Madame, on regarde peu à l'entree, combien qu'à l'enfourner faict on les pains cornus. Si la paresse des vignerons, comme

1. Par allusion à Luc 18, 39. L'aveugle de Jéricho sert de thème à la lettre.

dict le saige, rend la vigne infructueuse et en friche, que peuvent faire les vignerons de l'Église peu choisiz et esleuz. Là gist la source et naissance du poison qui tue les ames, et pour neant l'on reclorra la vigne, sy l'entree est à chacun ouverte et mal gardee[1]. »

Ces graves paroles, qu'assaisonne à l'occasion la familiarité d'un proverbe, font écho aux lettres de décembre; c'est la même préoccupation du mal que cause à l'Église le choix défectueux de ses dignitaires, et de la grande responsabilité qui en retombe sur le prince.

Quatre jour plus tard, le 10 mars, Étienne de Poncher, archevêque de Sens, ouvrait le synode de sa province assisté de ses suffragants. Et la même semaine, la cour partait pour Fontainebleau, d'où elle devait se rendre à Lyon. La correspondance resta donc suspendue durant le carême. Mais, les fêtes passées, la princesse revient à la charge : « Je n'ay voulu empescher vostre esperit, ce temps passé, écrit-elle, doubtant le divertissement de voz meilleurs effortz, par vous donner travail et moindre bien. Mais necessité contrainct de vous importuner opportuneement. Car voiez le caresme loing de nous, les sermons failliz, l'esté revenu, retourner au pelerinaige de la court, en danger d'avoir souvent faulte de pain. Usez de compassion, et nous distribuez aulmosne de telle provision que ne defaillons en la voie desvoice. »

« Et affin de vous en solliciter, ajoute la princesse, je vous envoye ce porteur que Monsieur d'Allençon a nourry bien petit aux escolles. Et pour ce qu'il me semble avoir desir d'estre de la bonne part, je vous donnerai ceste peine, pour l'honneur de Dieu, vous prier vouloir ung peu parler à luy, et veoir que nous en ferons. Et, sy vous semble bon de le mectre au college que me dictes pour aprendre le chemin de verité, j'aymerois beaucoup mieux que nous l'entretinsions là que à Toulouze. Il est sur propos de prendre quelque degré, comme il vous dira. Mais s'il povoit sentir l'ignorante congnoissance du bout de l'eschelle par sainct desir, je l'aimerois mieulx demeurer en humilité au pied, que de prendre sy long cours de degré. Vous en ferez comme vous voirrez le meilleur. Mais je

1. Lettre XXXVI. Manuscrit, fol. 180*b*-182*b*. Du 6 mars 1522.

vous prie que m'en mandez vostre advis, et que le tenez avec vous ung peu jusques à ma responce, affin qu'il puisse aprendre à l'escolle de vostre compaignie. Car j'espere en Dieu qu'il sera homme de bien; mais que l'aiez pour recommandé. Suppliant le glorieux et tres puissant resuscité vous eslever tellement parsus vous mesme en la foy de sa triumphante victoire, que vostre vehemente et saincte affection tire hors de la fange et nez des pourceaulx Marguerite, indigne de ce nom [1]. »

Briçonnet répondit à cette pressante invitation par une belle et longue méditation sur la sortie d'Égypte [2]. Marguerite l'en remercie encore par un billet [3], puis la correspondance s'arrête de nouveau, mais cette fois-ci pour une raison plus grave que la distance seule. On sait que le surintendant des finances, Semblançay, eut la faiblesse de livrer à Louise de Savoie des sommes que le roi lui avait enjoint de transmettre à Lautrec, et que cette contravention à l'ordre formel du monarque contribua à la défaite de la Biccoca (27 avril). Louise de Savoie nia tout détournement, et l'affaire ne fut pas poursuivie; mais la mère du roi garda de cette contestation un profond ressentiment [4]. Pour Marguerite, ce fut un sérieux contretemps. Car Samblençay était l'oncle de Briçonnet dont le père avait épousé Raoulette de Beaune, sœur du surintendant. Peut-être faut-il chercher là le sens de cette phrase obscure du dernier billet : « Vous sçavez la necessité qui me fera taire. Dieu en fera sa volunté. » — L'échange de lettres ne reprit que l'orage dissipé et à la fin de l'été, quand la

1. Lettre XXXVII. Manuscrit, fol. 196*ab*.

2. Lettre XXXVIII. Du 18 mai 1522. — J'en détache ces phrases assez significatives, amenées par une allusion à l'apparition de Jésus au bord du lac de Génézareth : « Il ne se fault esbahyr, sy les brebis sont mal gardees et repeuës, quand le pere de famille sallarie ses pasteurs de telle monnoye que plusieurs estiment decriee, comme n'ayant de present cours, ou tel comme elle avoit du temps que les coeurs estoient encore plains et resaisiez desdictz fragmens, et que chacun desiroit se configurer et conformer à son glorieux et digne chief en portant sur soy ce qui restoit de ses passions et tribulacions... Celuy qui vit et ne peult mourir, ne peult gouster telz fragmens et demourans; il ne demande point de telles reliques qui n'apportent point d'argent. » Fol. 197*b*.

3. Lettre XXXIX. Manuscrit, fol. 211*b*.

4. Mignet, *Rivalité*, I, 326.

cour fut revenue à Blois et à Paris et qu'elle se fixa pour l'automne à Saint-Germain-en-Laye.

Briçonnet laissa la princesse prendre l'initiative. Dans son premier billet, celle-ci se plaint du silence prolongé de l'évêque.

« Les œuvres de Dieu, où par zele l'esperit vous faict voller, meritant supportacion de vacquer à ce dont j'ay peu, — congnoissant l'insufisance de la capacité, mais considerant que le pere de lumiere ne retire son ray du fumier pour le donner sur l'or : suis contraincte de prier son serviteur de faire le semblable, ou il fauldra penser (après longue actente) dyminution de charité en vous, ou trop grande indignité à l'indigne Marguerite [1]. »

La réponse de Briçonnet manque malheureusement au recueil manuscrit. Elle fut lue au roi par sa sœur et fit une profonde impression sur lui. Voici ce qu'en dit un nouveau billet de la princesse :

« Je vouldrois vous pouvoir faire bien au vray le rapport de la responce et du visaige que m'a faict le roy, après luy avoir presenté vostre lettre de don et leu le premier article de celle que m'avez escripte. Car il me semble que le désir que vous avez à son salut, sy possible est, augmenteroit. J'espere que l'effect suivra la parolle, et le tout à honneur du seul vray honneur, par luy et de luy honnoré. Bien eureulx est qui par son esperit l'honnore. Vous priant en sa charité, d'user de ce que vous avez apris de luy et ne l'enterrer par negligence ou pusillanimité : dont au jour de verité fera contre vous partie, sy aultrement ne distribuez ses graces, l'importune Marguerite [2]. »

Quelle pouvait être cette « lettre de don » à l'adresse du roi? A quel propos Briçonnet l'a-t-il écrite? On a tout lieu de croire qu'elle accompagnait, en guise de dédicace, un exemplaire des *Commentaires sur les Évangiles* de Jacques Lefèvre, sortis de presse au mois de juin. Le roi garda naturellement cette lettre pour lui, et peut-être se fit-il aussi

1. Lettre XL. Manuscrit, fol. 212*a*.
2. Lettre XLI. Manuscrit, fol. 212*a*.

prêter celle de Marguerite pour la relire à loisir et ne la rendit-il pas à sa destinataire, ce qui en expliquerait la perte.

On se représente la joie que causa à l'évêque l'accueil fait à son don et à ses lettres : « Le doulx et debonnaire Jesus vous soyt loyer, Madame, de la charité, importunité dont infatigablement poursuivez l'indigne d'aultre nom que esclave du moindre de voz esclaves, l'ayant moult consolé et plus qu'il ne peult exprimer,quand dictes qu'il n'est que ung honneur qui est le seul vray honneur par luy et de luy honoré et que bien eureulx est qui par son esperit l'honore. Je luy supplie de tout mon cœur qu'il imprime au vostre ce sainct et veritable propos..... *Mais* n'attendez, Madame, que vostre importunité puisse estre par *rien* recongneuë (en laquelle vous supplie perseverer) : de luy aurez ce qu'il est [c'est-à-dire *de rien, rien*]. Parquoy, la garantize que avez faict au roy est mal assignee, sy le debonnaire qui pour tous a satisfaict ne m'en gecte hors [1]. »

Pendant que Briçonnet s'insinuait ainsi dans l'esprit du roi, maître Michel d'Arande continuait en silence son œuvre auprès des dames. On connaît cette lettre de Marguerite, écrite vers la mi-octobre.

« Le desir que maistre Michel a de vous aller veoir a esté retardé par le commandement de Madame, à qui il a commancé lyrre quelque chose de la saincte escripture qu'elle desire qu'il parface. Mais sy tost qu'il sera faict, ou sy nous delogeons, incontinent il partira. Mais louez Dieu qu'il ne pert point le temps. Car j'espere que ce voiage servira, et me semble, veu le peu de sejour que nous ferons par deça, que feriez bien d'y venir. Car vous sçavez la fiance que le roy et elle ont à vous, et sy, avec vostre voulloir et debvoir, ma priere pouvoit advancer l'heure et mon conseil feust creu, en verité et desir regardant seulement l'honneur du Seul, vous conseilleroit et prieroit n'y voulloir faillir la pis que malade Marguerite [2]. »

La cour se proposait de se rendre à Blois ; mais, au moment du départ, la mère du roi fut reprise de son mal, comme

1. Lettre XLII. Manuscrit, fol. 212*ab*-213*a*. Du 18 septembre 1522.
2. Lettre XLIII. Manuscrit, fol. 218*a*. Herminjard, I, 105, n° 55.

l'automne précédent. Elle a consigné le fait dans son Journal : « Le 15 octobre 1522, à Saint-Germain-en-Laye, je feus fort malade de la goutte et mon fils me veilla toute la nuict. » C'est à cet accident que Briçonnet fait allusion dans sa réponse :

« J'ay entendu, Madame, que le doulx pere superceleste a ouvert sa trousse et d'icelle tiré ung traict delicat pour navrer Madame, et en elle le roy et vous : dont ay esté bien joieulx, esperant que par son secret et incongneu artiffice, attireroit, en frappant le pié, voz affections à mieulx le recongnoistre et mercier et aymer [1]. »

Pour comprendre ce passage, il faut se souvenir que l'évêque vient de parler des souffrances et des maladies par lesquelles Dieu visite ses enfants [2]. La flèche délicate qu'il a tirée du carquois et dont il a frappé Madame au pied est l'accès de goutte dont le roi et sa sœur s'affligent par affection pour leur mère, tandis que Briçonnet s'en réjouit comme d'un avertissement paternel de Dieu.

Ceci établi, on comprend mieux la suite :

« Incontinent que eustes nouvelles qu'il (Dieu) avoit gaigné la bataille incruente en chassant voz ennemis, deliberastes, sans l'appeler à vostre conseil, vous retirer à Blois, sans toutesfois avoir compté à vostre hoste, et à ceste cause a encloué le cheval pour estre paié. Vous n'estes solvables à telle redevance, et *il* demande que, faict cession par recongnoissance de vostre pauvretté, et que lors emploiez vos amis à satisfaire pour vous. Mais il veut prealablement la dicte cession qui luy est plus agreable que tous les biens de voz serviteurs et amis qu'il veult neantmoings avoir [3]. »

Ce succès obtenu sans coup férir, cette « bataille incruente » dont parle Briçonnet, c'est, comme la fin de la lettre l'indique,

1. Lettre XLVII. Manuscrit, fol, 219*b*, du 20 octobre 1522. — Ce passage a été cité par Herminjard (I, 105, note 2), qui croyait qu'il avait trait aux dispositions bien faibles encore de François Ier en faveur de l'Évangile.

2. « Et combien qu'il semble courroussé en ouvrant la trousse des fleches et saiettes, sa fin n'est occire, car il est pere et superceleste bonté... Ses traicts ne sont mortiferes, mais attractifs à vie, et ne cesse de tirer jusques à ce qu'il ait actaint de coeur terrestre et mort, pour le viviffier. » *Ibidem*, fol. 219*a*.

3. *Ibidem*, fol. 219*b*.

la retraite des Anglais et Impériaux réunis, que les pluies de septembre, la peste et la désertion forçaient à terminer la campagne entreprise trop tard et avec des forces insuffisantes. Le 14 octobre, l'armée anglaise se repliait sur Calais, ce qui permettait aux troupes françaises de rentrer dans leurs quartiers d'hiver [1]. Il semble au pieux prélat qu'après les anxiétés qu'on venait de traverser, la reconnaissance pour cet avantage inespéré devait trouver une expression plus manifeste :

« Quant la tempeste est presente ou qu'on la pressent, l'on s'evertue de soy et de ses amys pour l'éviter ; prieres faictes ont lieu, lettres s'escripvent de tous coustez. Je ne vois point, la grace receuë, que l'on s'en travaille gueres de la recongnoistre : qui me faict craindre et croire, lesdictes prieres n'avoir esté legitimes. Il n'est nouvelles d'escripre pour rendre graces à Dieu qui a ousté les verges que luy seul donne. — Guerre, peste, famine sont plus que verges qui ne se donnent que à enfans, mais sont fleaulx de l'ire divine pour confondre ses ennemis. Il n'en est point que les ostinez. Entrez tous trois à vostre cabinet, serchez et balancez les graces de Dieu, et quel debvoir avez faict de les recongnoistre. Ce n'est assez de dire : le cœur est nect, grat (*reconnaissant*) et bon. Je le cuyde, car je le desire tel. Le fleau est publicque qui demande satisfaction par prieres publicques et generalles, et que chascun congnoisse, par vostre exemplarité, qu'il doibt se retourner à Dieu qui seul donne les victoires et chasse les ennemis sans suitte humaine [2]. »

Briçonnet veut donc des prières publiques, des actions de grâces solennelles, pour servir d'exemple à la nation. C'est là le compte qu'il eût fallu régler avec Dieu, avant de songer à partir pour Blois ; le mal qui a frappé la duchesse d'Angoulême est le gage par lequel l'hôte divin voulait s'assurer le payement de la dette. Mais l'évêque avait encore d'autres soucis.

« Et d'avantaige, continue-t-il, pourvoiez que voz gens d'armes à leur retour ne vous facent d'amys ennemis, comme ils ont tres bien commancé. Il n'est creable ce qu'ilz firent l'an passé à sem-

1. Baumgarten, *Geschichte Karls des fünften*, II.
2. Même lettre, fol. 219*b*.

blable retour. Sy le roy est sourd, Dieu est oyant la clameur des opprimés et des vefves et des orphelins. Il est son lieutenant en terre pour les garder, et ne fault alleguer l'impossibilité. Il est facile, et ne reste que le vouloir comme il appartient. Madame, sy ne congnoissiez mon imprudence, l'excuserois, accompaignee toutesfois d'affection et amour naturelle, portant et sentant sur moy, Dieu le sçayt, voz ennuyz, peines et tourmens; et pour la peur que j'ay de plus largement en porter (comme me trop aymant), en ce desire qu'il soit pourveu par gratitude et diligence que ne tumbiez en plus grandz maulx, qui est en partie ce qui me le faict escripre [1]. »

Après ce qui s'était passé l'année précédente, il n'est pas étonnant que le retour des troupes remplît Briçonnet d'appréhensions. Les gens d'armes qui n'avaient pas touché leur solde se répandirent par bandes dans le pays, pillant les bourgades, ravageant la campagne, enlevant le bétail et commettant toutes les atrocités, de sorte que les villageois se réfugiaient dans les villes. A la vue de ces dévastations, les habitants de Meaux coururent aux armes et marchèrent contre les pillards avec quelques canons. N'ayant pas de boulets, ils en firent de carton dans l'espoir qu'ils feraient impression quand même. Mais les brigands, avertis par un boucher, — qui paya la trahison de sa tête —, ou méprisant cette foule mal disciplinée, fondirent sur les bourgeois et les repoussèrent dans la ville après en avoir fait un grand massacre [2].

A part cela, il y a dans ces exhortations à l'adresse du roi un accent généreux qui fait du bien. Car, tout en nous intéressant à cette dévotion mystique, où s'absorbe la pensée de Marguerite et de Briçonnet, nous ne pouvions oublier que la grande lutte avait commencé entre François Ier et son puissant rival, Charles-Quint, qui menaçait d'étouffer la France de son étreinte. Ce parfait détachement du monde, cette indifférence aux dangers de la patrie et aux calamités publiques désorientait et laissait des regrets. La chaleureuse intervention de l'évêque en faveur des faibles et des opprimés que la rentrée des troupes dans les cantonnements allait livrer sans

1. *Ibidem*, fol. 220 *a*.

2. Arnaldi Ferroni Burdigalensis, *De rebus gestis Gallorum*, l. V, éd. de Paris, 1555, fol. 121.

défense à la brutalité d'une soldatesque endurcie au pillage, prouve que le haut vol de son esprit ne lui avait pas fait perdre le souvenir des humbles et les vrais sentiments de la charité chrétienne.

L'appel, du reste, ne fut pas perdu. L'année d'après, à la fin de la campagne, François Ier se hâta de rendre une ordonnance rigoureuse contre les aventuriers, pillards, opprimeurs et mangeurs du pain du peuple [1]. C'est à Briçonnet qu'en revient l'honneur.

Vers cette époque, la duchesse d'Alençon reçut la visite de Denis Briçonnet, le frère, et elle aurait voulu le retenir quelque temps près d'elle.

« La seuretté du porteur, écrit-elle, et quelque petite laschetté de l'ame me deffend longue lettre, mais foiblesse du corps recquiert fortiffication d'esperit : laquelle, quand Dieu donnera le temps et le loisir, vous demande, et que vueillez avoir pitié du païs, où il (*le porteur*) m'avoit promis demourer quelque temps, qui est sy despourveu de gens de sa sorte que, pour subvenir à la faulte de mon debvoir non faict par absence et negligence, je l'ay prié voulloir secourir les pauvres brebis. Car je sçay bien que n'avez acception de lieu ne de personne, mais que salut des ames soit, comme il vous dira : recommandant la myenne en voz bonnes prieres. Car je croy que la maladie cause debilité à la trop en corps Marguerite [2]. »

Le porteur n'était autre que Denis Briçonnet, et sa présence est constatée par les deux lettres suivantes de l'évêque de Meaux. Dans la première il demande les prières de la princesse « pour les deux frères inutilles [3] », et dans la seconde, écrite, semble-t-il, en retour d'un billet perdu, il se désigne, lui et son frère, comme ses inutiles enfants : « Vous merciant tres humblement, ajoute-t-il, et de tout mon coeur de la grace qu'il vous a pleu faire d'en adopter ung. La servitude duquel, en promptitude d'amour filiale, feroit oublier celuy qui a procuré l'adoption, sy oubliance tumboit en amour

1. *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, Paris, 1887. Ordonnance du 25 septembre 1523.
2. Lettre XLV. Manuscrit, fol. 213*a*.
3. Lettre XLVI. Manuscrit, fol. 217*a*.

maternelle. Tous les deux vous seront, s'il vous plaist, à jamais viscerallement recommandés[1]. »

C'était une adoption spirituelle en toute forme. A partir de janvier, dès la reprise régulière de la correspondance, nous verrons Marguerite et Briçonnet échanger entre eux les titres de mère et de fils avec cette préciosité inconsciente du ridicule qu'on leur a si vivement reprochée[2]. Ce détail nous permet de rapporter à la fin de novembre ou au commencement de décembre ces lettres transmises sans dates et placées avant celles d'octobre dans le recueil : constatation importante pour comprendre la suite de la lettre de l'évêque.

« Le porteur, écrit Briçonnet, m'a tenu propos de grande pauvreté : auquel monsieur Fabry et moy avons dict nostre advis et conjuré le vous dire. Il vous plaira couvrir le feu quelque temps. Le bois que voulez faire brusler est si verd qu'il estaindroit le feu, et ne conseillons pour plusieurs raisons (dont le surplus qu'il obmectra, espere quelque jour vous dire) que passez oultre, sy ne voullez du tout esteindre le tizon et le surplus qui desire se brusler et aultres enflamber[3]. »

Grâce au registre nouvellement tiré au jour des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, nous sommes à même, cette fois-ci, d'établir les faits et de soulever un coin du voile qui rend notre correspondance si énigmatique. Il s'agissait d'une délation contre maître Michel. Le 15 novembre, Guillaume Petit, évêque de Troyes et confesseur du roi, informa ses collègues de la Faculté « de la présence à la

1. Lettre XLVII. Manuscrit, fol. 217*b*. Herminjard, I, 111, note 10.

2. Nous étions loin de ces mièvreries quand le prélat, dans une de ses premières lettres, écrivait à Marguerite qui le nommait son père : « Madame, en me recommandant à vostre bonne grace tres humblement et de tout mon coeur, je vous supplie qu'il ne vous plaise ne user plus de semblables parolles que avez faict par vos dernieres. De Dieu seul estes fille et espouze. Aultre pere ne debvez reclamer. Il vous plaira me tenir seullement tel que toujours ay esté et avec sa grace desire estre jusques au mourir. Je vous exhorte et admoneste que luy soiez sinon telle et si bonne fille qu'il vous est bon pere, car ne pourriez y parvenir, parce que finitude ne peult correspondre à infinitude ; mais que luy suppliez qu'il luy plaise accroistre et unir vostre force pour de tout vous l'aimer et servir ». Lettre IV, fol. 5*b*.-6*a*.

3. Lettre XLVII. Manuscrit, fol. 218*a*. Herminjard, I, 104, n° 54.

cour d'un certain Michel, jadis ermite, qui portait actuellement le costume des prêtres séculiers. Il fréquentait les appartements de la mère et de la sœur du roi ; il y prêchait tous les jours, en secret, à un auditoire de femmes, et ses discours étaient loin de respirer l'orthodoxie, notamment en ce qui concerne le culte des saints[1] ; il dénigrait les théologiens et répétait que l'hérésiarque Luther était un saint homme, qui avait pu se tromper sur quelques points, comme saint Augustin, saint Jérôme et d'autres saints. Guillaume Petit croyait devoir avertir la Faculté pour qu'elle se préparât à la défense de la vérité ; il était, quant à lui, résolu à combattre jusqu'à s'exposer à l'exil, et il en avait parlé au roi ».

On décida qu'une information serait faite. Mais la cour fut renseignée plus ou moins exactement sur ce qui s'était passé dans l'assemblée du 15 novembre, et Guillaume Petit, menacé d'une disgrâce, vint s'en plaindre à la Faculté, le 8 décembre. On résolut de s'adresser au chancelier pour mieux informer le roi et les princesses, afin de les calmer. Ce qui fut fait[2].

Qu'il y ait eu une indiscrétion commise par un des membres de la Faculté, c'est possible ; mais je croirais plutôt que le roi, informé par son confesseur, parla à sa mère et à sa sœur des dicours qui couraient sur maître Michel, et que celles-ci réussirent à influencer le monarque en sens contraire et à l'indisposer contre le délateur. C'est probablement sous le coup de la première surprise causée par l'audacieuse dénonciation que Marguerite fit demander son avis à l'évêque de Meaux, qui fut, comme toujours, pour la prudence et la temporisation[3].

1. G. Farel dit de même de maître Michel, qui pauca Fabro contulit, ut de sanctorum cultu abrogando, rursus in multis a Fabro commonefactus (2 avril 1524). Herminjard, I, 206.

2. Léopold Delisle, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXVI, 1, p. 325*s*, 357*s*.

3. C'est le moment de rappeler les paroles que Louise de Savoie inscrivait dans son Journal : « L'an 1522, en décembre, mon fils et moi, par la grâce du Saint-Esprit, commençâmes à connaître les hypocrites blancs, noirs, gris et enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu, par sa clémence et bonté infinie nous veuille défendre ; car si Jésus-Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine. »

1523

Malgré la proximité, la correspondance n'était pas très suivie. Mais il semble que dans l'intervalle Briçonnet revit Marguerite et lui fit la promesse de continuer ses instructions, quand besoin en serait. Il l'engagea spécialement à lui exposer ses hésitations et ses doutes, si elle trouvait des difficultés à la lecture de l'écriture sainte. « Vous me priastes que, sy de quelque endroit de la très sainte escripture doubtois ou desirois quelque chose, le vous escripve. A quoy vous feis promesse presumptueuse de le faire. Je vous prie, excusez l'aveugle qui juge des coulleurs; car je confesse que la moindre parolle qui y soit est trop pour moy, et la plus clere m'est obscure. Helas ! quel choix puis je faire où la difference m'est incongneue[1]. »

S'il y avait de la présomption, Briçonnet aurait eu à s'en accuser le premier, pour la promesse donnée à la princesse, s'il ne connaissait, dit-il, « les grandes graces qu'il a pleu à Dieu donner à trois pauvres mendians d'esperit[2] qui sont icy en vostre hermitaige[3]... qui ont l'intelligence hebraïcque et grecque, dont me peuvent esclaircir plusieurs tenebres qui sont par maulvaises translacions en l'escripture saincte[4]... Merciez Dieu de ses graces et plus avant les mendiez... En ce faisant, frapperez d'une pierre deux coups; car, escripvant soubz eulx et vous envoyant vostre queste, en retiendray ma part et portion qui sera sans diminution de la vostre ». — Et comparant le sens spirituel de la parole divine à une pomme d'or étroitement enveloppée d'un filet d'argent, qui est le sens littéral, il continue : « Et si d'aventure ne povez par delà descouvrir la pomme, et que le retz fust trop fort, envoiez la au fabre qui se tient en vostre hermitaige. J'espere qu'il, et ses deux compaignons satisferont à vostre desir,

1. Lettre XLVIII. Manuscrit, fol. 220*b*. Herminjard, I, 108, n° 58.
2. C'est-à-dire pauvres en esprit, car « en l'ebrieu (!) il y a *beati mendici spiritu* ». Fol. 221*a*.
3. Meaux ou Saint-Germain-des-Prés.
4. Entendez les Septante et la Vulgate.

duquel seray, comme dict est, soliciteur et scrible, sy besoin est[1]. »

Ces trois hommes versés en hébreu et en grec sur qui Briçonnet se fonde, sont Jacques Lefèvre, le candide initiateur du mouvement de réveil religieux que nous étudions, François Vatable, le savant hébraïsant que le Collège de France comptera parmi ses premiers lecteurs, et Gérard Roussel, auquel l'évêque venait de conférer la cure de Saint-Saintin, en attendant de le nommer chanoine et trésorier de sa cathédrale. Leur présence à Meaux est signalée dès le printemps de l'année précédente[2].

Vers la fin de janvier, Briçonnet fut pris d'une violente fièvre, et, comme Marguerite se plaignait de sa santé depuis l'automne, ils se trouvèrent convalescents à la même époque.

« Puis que la main de Dieu, écrit la princesse, a eslargy santé tant à la mere qu'au filz, je vous prie que ne demourez derriere pour avoir trop couru[3]... Car (je) considere qu'il est peu de prelatz à qui Dieu faict tant de graces, et sy avancez l'heure de son service et allez à luy avant le temps, je ne sçay s'il en sera content. Je vous recquiers, pensez y pour luy et pour ceulx à qui tant povez servir. Vous ferez mes recommandations au frere, vous asseurant que me faictes plaisir quant j'entendz estre en sa memoire[4]. »

Tant de sollicitude toucha vivement le prélat.

« Vous consolez, répond-il, par vos gracieuses lettres de maternelle affection vostre inutille filz, duquel desirez la santé, et il vous rend mal pour bien. Vous auriez de vostre nourriture pauvre loyer, si Dieu ne l'estoit[5]... Et congnoissant, Madame, que tant vous soiez

1. Lettre XLIX. Manuscrit, fol. 222*a*-223*a*. Du 16 janvier 1523. Herminjard, I, 109, n° 59.

2. La préface des *Hieroglyphica d'Orus Apollo*, publiés par Johannes Angelus en fait foi. Elle est signée du 5 mars 1522 nouveau style. Herminjard, I, 71, note 10. — Notez que c'est, dans toute la correspondance, la seule allusion qu'on puisse rapporter à Gérard Roussel.

3. C'est-à-dire ne soyez pas plus lent à vous rétablir pour avoir été plus gravement malade.

4. Lettre L. Manuscrit, fol. 223*b*.

5. Il lui rend mal pour bien, la souhaitant malade et morte au monde. Elle serait donc mal récompensée de celui qu'elle a élevé (son fils), si Dieu n'était sa récompense.

humilié d'avoir eu solicitude de moy, prenant la peine de me consoller par vos lettres : quelle doibt estre la recongnoissance envers Dieu, lequel non seullement s'est servy de vous en ce faisant (car sans luy ne l'eussiez faict), mais d'ailleurs m'ayant sy superhabondament visité en ses graces et benedictions que j'ay cause de dire avec le psalmiste que non seullement selon la mesure de la maladie, mais trop plus grandes ont esté ses consolacions (Ps. 94, 19)[1] ! »

En effet, en écrivant cette longue lettre sur l'insensibilité du chrétien, Briçonnet avait eu son heure d'inspiration. Nous en détachons, au passage, ces nouvelles pensées sur la dégénérescence de l'Église :

« Comme il est diversité de medecins qui par ygnorance ne sçavent ne ordonnent ne applicquent les herbes selon les maladies, ainsy est il des preconizateurs de la voix et parolle divine : dont procedent les pestes, cecités et maladies spirituelles presque incurables que voyons regner, et innumerables ames sans discretion mourir et se ruyner. La sainture doree ne faict le medecin, et moings le bonnet rond le docteur... Helas ! Madame, je ne vois que insensibilité pestifere en ce monde. La pluspart des chrestiens sont comme une statue et ymaige de Jesuschrist que l'on mect ès eglises, laquelle, comme insensible, ne voit, oyt, parle, gouste ne odore point, et toutesfois porte la ressemblance et nom de Christ[2]. »

De même, de la lettre suivante :

« La primitive Eglise estoit plantee au midy, où les vignes ne rapportent gueres, mais sont excellens et singuliers les vins qui en viennent, sur toutes les aultres vignes qui ont leur regard ailleurs. L'aquilonnaire rapporte plus, mais le vin est verd, foible et debile. Il se trouve, l'Eglise estre acreuë de ministres plus que en la primitive, et trop, helas ! bien debiles et foebles, et plusieurs aceteux, dont il est à craindre que le bon Seigneur ne boit gueres. Il a grand soif, et peu se trouvent qui luy donnent à boire du vin, prou vinaigre ou vin bien aquaticque sentant le fien et terrouer, dont les vins empirent fort. Il est à craindre que, bouillant l'esperit de l'Eglise en sa naissance, elle n'ait contracté la senteur de ceste terrestrité par l'adhesion forte et prochaine ; car, comme dict est, vin bouil-

1. Lettre LI. Manuscrit, fol. 224*a*, 230*a*.
2. *Ibidem*, fol. 225*ab*.

lant est increablement attractif... Et n'estoit la generacion divine, qui est la vifve racine qui les conserve, fussent retournés à leur naturel[1]. »

C'est encore après une bien mauvaise journée que Briçonnet écrivait cette lettre, et la fatigue l'obligeait de confier à Lefèvre une partie de la réponse. « Monsieur Fabry, dit-il, satisfaict à l'ame contenue en vos lettres[2]. » — Marguerite loue Dieu d'avoir conservé le prélat « au salut des ames dont il a cure plus pour charité que necessité ».

« Car, ajoute-t-elle, il n'est plus besoing aux petitz de leur oster ceulx qui leur rompent le pain, veu leur petit nombre des bons distributeurs. Je vous prie, voiez quel pere qui vous tire jusques à la porte pour veoir vostre desir et l'enflammer, et puis vous renvoie porter le faiz pour son service et declarer aux aultres ce que avez apris. Il semble parfois qu'il vous vueille donner le repos que tant desirez, et puis il allonge vostre voiage... (Priez que je sente l'infinitude de sa bonté), et que je sache comment se porte l'estuy de vostre corps, temple du sainct esperit; non par lettres de vous, car je proteste que vous ne vous travaillerez point, et pensez que, sy je faisois bien mon prouffict des graces de Dieu par vous à moy indigne departies, voz deux lettres dernieres, qui sont mon principal sermon, me debveroient desja avoir mise jusques au dormir. Mais je ne suis encore levee de mon premier lict pour sercher l'espoux de mon ame, lequel avez trouvé en la nuict de tribulacion. Vous priant, quant parlerez à luy, n'oubliez vostre pauvre inutille mere Marguerite[3]. »

Si la réponse de Briçonnet doit être prise au pied de la lettre, le mal n'était pas si grave : « Madame, écrit-il, je n'exprimeray point par lettres la joie conceuë des lettres, y congnoissant le sentiment de l'amour de Dieu que desire et supplie nostre Seigneur parcroistre en vous, combien que avez esté abuzee, cuidant bailler consolation où n'y avoit

1. Lettre LIII. Manuscrit, fol. 233*ab*. Du 10 février 1523.

2. *Ibidem*, fol. 235*a*. — La lettre de Marguerite avait été remise à l'évêque « à l'issue de la colique qui me tint hier huit heures sans relasche », comme il dit.

3. Lettre LIV. Manuscrit, fol. 235*b*.

point de maladie et ennuy, dont me desplaist[1]. » — Tous ces détails sont insignifiants, si l'on veut; mais ils caractérisent bien les relations de la princesse et de son guide spirituel.

Le carême interrompit de nouveau la correspondance. Elle reprit au mois de juin au milieu de vexations qui forcèrent l'évêque à faire appel à la protection de la cour. La Faculté de théologie avait décidé de mettre à l'examen, avec quelques ouvrages d'Érasme et de Berquin, le livre de Jacques Lefèvre sur les Évangiles[2]. Plusieurs séances consécutives furent vouées aux écrits de Berquin. Dans l'intervalle l'alarme fut donnée à la cour, qui résolut d'intervenir.

« Madame, écrit Briçonnet, par lettres de monsieur le prothonotaire ay entendu la solicitude de Madame et de vous pour l'affaire de notre Seigneur. Il est gentil homme, et ne sera sans revenche... Que debvez, en ennuy de ce qu'il est offencé..., le mercier qu'il luy plaist, en et par vous, reduire à sa congnoissance la cecité des pauvres esgarez! Que ceulx sont à plaindre! Lesquelz... vous supplie avoir en voz prieres, à ce qu'ilz se retournent au soleil pour estre illuminez[3]. »

L'effet suivit les paroles. Le 18 juin, le doyen de la Faculté fut avisé que, le lendemain à 2 heures, le chancelier l'attendait chez lui avec quelques autres docteurs, pour lui faire une communication de la part du roi en présence de plusieurs prélats qui s'y trouveraient. L'archevêque de Sens et les évêques de Meaux, de Langres et de Senlis[4] assistèrent à la conférence, et, le jour suivant, le doyen en faisait son rap-

1. Lettre LV. Manuscrit, fol. 236*a*.

2. L'examen de ces publications avait été porté à l'ordre du jour pour la séance du 16 juin d'après une décision antérieure. L. Delisle, *l. c.*, 326-358.

3. Lettre LVII. Manuscrit, fol. 236*b*.

4. Arthur Fillon, qui était docteur en théologie, avait assisté à la séance du 16 juin. Dans une lettre de Briçonnet, dépourvue de date et égarée au milieu de la série que nous analysons, Monseigneur de Senlis se recommande à la sœur du roi. Cette lettre (n° LVI, Man., fol. 239*b*-241*a*), écrite en réponse à un billet perdu de Marguerite et contenant une allusion à un autre plus ancien qui manque également, pourrait être de la mi-juin. Le *repos sabbatizant* de celle du 24 juin (fol. 244*b*) s'y rapporte.

port à la Faculté. Les griefs du roi, articulés par le chancelier, portaient sur trois points. « On avait discuté, dans les écoles du collège de Navarre, une proposition dans laquelle le roi, le ministre et les grands du royaume étaient critiqués en termes séditieux. Ensuite, le roi ne voulait pas que la Faculté examinât et jugeât les écrits de Jacques Lefèvre sur les Évangiles, sans que, au préalable, les articles dénoncés comme suspects eussent été communiqués au chancelier et aux prélats ci-dessus nommés; la remise de ces articles entre les mains du chancelier devait être faite au plus tard le 25 juin. Enfin, il déplaisait au roi de voir traiter comme convaincu de complicité avec les Luthériens ce maître Michel, ancien ermite, qui était maintenant un prêtre séculier, attaché à la maison de la duchesse d'Alençon[1]. »

La Faculté, ayant entendu son doyen, décida, d'un commun accord, qu'aucune communication ne serait faite, en son nom, des articles extraits des livres de Lefèvre, et qu'elle n'enverrait pas non plus de députés pour discuter ses opinions ou entendre sa justification devant les prélats désignés par le chancelier; car il ne s'agissait pas de la personne de Lefèvre, mais d'un point de doctrine; au lieu de mêler ces deux questions, on devait laisser les personnes compétentes, en première ligne les théologiens, se prononcer sur la doctrine, avant de se mettre en peine de l'auteur[2].

Le roi était venu passer quelques jours à Paris. L'évêque de Meaux ne manqua pas de venir faire sa cour. Dans la lettre qu'il écrivit au lendemain de l'audience, il parle encore de cette lutte entre frères qui ne peut être que douloureuse au Père céleste, quelle qu'en soit l'issue. Puis il continue : « Madame, sachant la superceleste trinité en unité avoir prins son domicile ès coeurs du roy, Madame et vous, suis contrainct m'y retirer pour avoir feu extinctif de feu... Peché est grand feu que amour divine, feu par moy peu gousté,

1. Au mois d'octobre 1523 Marguerite traitait encore de « voyage » la présence de maître Michel à la cour. A partir de 1524, il est nommé à diverses reprises aumônier de la duchesse d'Alençon. Herminjard, I, 297, 399.

2. L. Delisle, *l. c.*, 327 *s.*, 360 *s.*

estainct... La lumiere je quiers et serche pour tenebres chasser : que vous supplie tres humblement, Madame, comme indigne ministre, voulloir procurer vers Madame à la fin que j'escriptz plus amplement à monsieur le prothonotaire qu'il vous plaira ouyr[1]. »

Dans la même lettre Briçonnet relate une parole de François Ier qui l'a transporté de joie. Le roi avait, en sa présence, parlé de la connaissance de Dieu, qui n'est au fond que la reconnaissance de notre incapacité à le connaître, en des termes qui rappelaient d'une manière frappante la divine ignorance et la science inconnue de l'Aréopagite.

« Ayant hier, Madame, en la bouche du roy oy propos selon son nom tres chrestien (dont loué soit le pere de lumiere qui les tenebres de nostre nature humaine par lumiere filiale a illuminé), ay esté d'une part joieulx et consolé, voyant la superexcellente divine bonté se cascher de ceux qui presument et cuident avoir la clef de sapience divine (de laquelle estant excludz, n'y permectent aultres entrer), et luire ès coeurs humbles se confiant de la seulle doulceur et misericorde, — et d'aultre part lermoyant que telz dons de grace d'esperit de Dieu soient noyés en la mer de tribulation et occupation du monde que l'ennemy luy suscite, prevoyant le fruict que nostre Seigneur par son ministere pourroit avoir. Vous estes bien eureuse d'avoir les doulces pastures qui procedent de luy et de Madame, et renderez compte, n'ayant lesdictes occupations (combien que en telle union d'amour ne peuvent qu'elles ne touchent viscerallement), sy n'en faictes grandement vostre prouffict. Madame, ayant leu ledict propos en la premiere epistre de monseigneur sainct Denis qui est petite, mais moult sublime, m'a semblé ne le vous celler, combien que souvent cuyde vous en avoir escript. (Suit la paraphrase de l'épître, « approchant du latin le plus que Dieu en donnera la grace »)... Ce sont les parolles de nostre bon pere et apostre que l'esperit de Jesuschrist a inspiré au coeur du roy. Le viel homme ne congnoist ce langaige, mais seullement celluy qui est innové au nouveau[2]. »

Je ne voudrais à aucun prix suspecter l'entière franchise et sincérité de Briçonnet; mais n'y avait-il pas une certaine

1. Lettre LVIII. Manuscrit, fol. 236 *b*-237 *a*.
2. Lettre LVIII. Manuscrit, fol. 237 *b*-238 *b*.

habileté, vu les circonstances, à mettre ainsi en opposition l'aveuglement et l'obstination des docteurs et la lumière divine accordée au roi? N'était-ce pas préparer ce monarque naturellement hostile à toute innovation religieuse, au profond et persistant mépris de « l'ignorante Sorbonne », qui fut une des causes de ses tergiversations et de ses demi-mesures?

Marguerite reçut cette lettre, sa mère et son frère présents.

« Lesquelz, écrit-elle à l'évêque, me voyant lirre vostre lettre en voulurent avoir la lecture, qui je vous asseure a esté sy bon esperon que, nonobstant que à moy adressissiez l'admonition de ne perdre le bien que Dieu par leur bouche me donnoit, sy leur a il touché si fort que, recongnoissant la verité reluire en leur nichilité, ont eu les larmes aux yeulx, et louant la stille, n'en ont mis[1] les sens en oubly. Aidez, s'il vous plaist, par prieres que ceste grace en nous ne soit par nous sterille, et soufflez souvent ce feu pour nous enflammer, et attizer le bois encoires vert à forces d'occasion[2]. »

La réponse de Briçonnet à cette dernière missive est datée du 24 juin, et les précédentes ont dû se suivre à courts intervalles; car les deux correspondants ne se trouvaient pas à une grande distance l'un de l'autre, puisqu'un jour Briçonnet recueille une parole de la bouche du roi, et que l'autre, Marguerite lit sa lettre en présence du monarque[3].

La cour étant retournée à Saint-Germain-en-Laye, la correspondance s'espace de nouveau. Mais le désir de revoir l'évêque s'était ravivé chez la princesse. « Encoires fault ja parachever par vive voix », lui écrit-elle, et « vueillez venir mectre en liberté la parolle de vie que tant veullent emprisonner, mais j'espere que la verité qui nous delivre, nous delivrera[4]. » — « Qu'il vous plaise ordonner de vos prisonniers voluntaires, répond Briçonnet, et leur commander vostre voulloir, comme vous plaira plus amplement entendre

1. Le manuscrit donne *non na mis*.
2. Lettre LIX. Manuscrit, fol. 242*a*.
3. Le roi repartit de Paris le 23 juin 1523.
4. Lettre LXI. Manuscrit, fol. 246*a*.

de monsieur le prothonotaire[1]. » — La rencontre eut lieu, car, trois semaines plus tard, la princesse prie l'évêque de vouloir « par escript refreschir la débile memoire des trois baisiers », c'est-à-dire d'une prédication ou d'un entretien qui l'avait particulièrement saisie[2]; mais Briçonnet, trop homme du moment, ne semble pas avoir retrouvé l'inspiration du premier jet; la lettre sur « les trois baisiers supercelestes et incomprehensibles » qu'il faisait entrevoir, ne vint pas[3].

Pendant ce temps la Faculté continuait, dans l'affaire de Lefèvre, sa politique dilatoire, et obtenait sous main un arrêt du Parlement, qui suspendait la vente des *Commentaires sur l'Evangile* jusqu'à la promulgation de la sentence des théologiens. Mais le roi, arrêtant la procédure, évoqua la cause au Grand Conseil par lettres patentes du 11 juillet, au grand émoi de la Faculté[4].

Le moment, du reste, donnait lieu à d'autres préoccupations. La guerre continuait, et François Ier se préparait à quitter Paris pour se mettre en tête de l'armée et la conduire en Italie.

« Et combien, Madame, que je sache, écrit l'évêque, que... le roy a seullement colloqué son espérance en Dieu qui donne les victoires et transfere les royaulmes à son plaisir... ne crains presumption de vous advertir que sollicitez faire faire prieres continuelles par tout son royaulme, lequel luy diroit volontiers, et moy qui suis le moingdre, non d'affection, mais en toutes aultres choses, comme feirent les enfans d'Israel à David : *Jam non egredieris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israel* (II Samuel 21, 17), qu'il luy pleust se deporter d'aller en personne à l'entreprise qui s'offre. Car comme l'ame illuminee par Dieu est la lanterne du corps, aussy est-il de son royaume qu'il larroit (*laisserait*) en merveilleux desordre, et le petit peuple royal, messeigneurs les enfans que Dieu

1. Lettre LXII. Manuscrit, fol. 246*b*. Du 1er juillet 1523.
2. Lettre LXIII. Manuscrit, fol. 247*a*.
3. Lettre LXIV. Manuscrit, fol. 250*b*-251*a*. Du 21 juillet 1523. — Briçonnet lui-même sentait « que moings se peult par escript dire, penser ou exprimer que de vive voix, ayant quelque vigueur plus penetrative, par laquelle l'entendement eslevé comprent plus que la voix ne dict ». Lettre XCII, fol. 298*a*.
4. L. Delisle, *l. c.*, 330*s.*, 363*ss.*

luy a donné et à nous pour la richesse et amplitude dudict royaulme, gemissans et pleurans au giron de vous, mes Dames, que plus y perdriez que aultres, s'il mal luy advenoit, que Dieu ne vueille. Toutesfois, saichant que son coeur est en la main de Dieu, s'il sent estre par luy à ce incliné, sa volunté soit faicte, soubz laquelle se fault humilier. ...Il est tousjours saison de prier Dieu, plus en guerre, et plus où nostre lanterne (*le roi*) y va bataillant contre noz ennemys, le temps et la saison laissant le royaulme boullevardés d'ennemys[1]. »

Briçonnet dut se sentir satisfait. Avant son départ pour l'armée, François Ier ne manqua pas de faire ses dévotions à l'abbaye de Saint-Denis et de visiter processionnellement les grandes reliques à la Sainte-Chapelle de Paris[2]. Puis il partit pour Lyon, accompagné jusqu'à Gien par la reine et par sa mère, qu'il laissait régente du royaume et qui alla se fixer à Blois.

L'éloignement de Marguerite amena un nouvel arrêt de la correspondance, qui ne reprend qu'au mois de septembre. C'est, comme toujours, la princesse qui vient solliciter les secours spirituels.

« Que doivent dire ceulx qui sy long temps, non de la veuë seullement, qui n'est rien quant au corps, mais de la pasture qui ne se doibt par escript retenir sans blasme d'avarice spirituel, sont sy long temps separez. D'avoir et ne distribuer où est la necessité, ne vous peult excuser d'offence contre celluy qui tant vous a donné de tallentz pour les faire prouffiter... Mais j'ay paour que, *en* ceste elevation de pensee par sur voz mesures, estes sy yvre de luy que les choses basses, quelque tiltre que l'on puisse... alleguer, vous sont faictes rien. Toutesfois à mon besoing m'aiderez, de mon nom vous priant (comme Dieu le vous commande) de n'oublier vostre necessiteuze mere. Vostre venue est plus necessaire que ne vous puis dire[3]. »

Briçonnet, qui tenait la plume en main pour écrire, quand il reçut la lettre de Marguerite, met son long silence sur le

1. Lettre LXIII. Manuscrit, fol. 248*b*-249*a*. Du 21 juillet 1523.
2. Les 23 et 24 juillet. Mignet, *Rivalite*, I, 391.
3. Lettre LXV. Manuscrit, fol. 251*ab*.

compte de sa langueur d'esprit [1]. Quant au voyage qu'on l'invitait à faire, il craint de l'entreprendre, ayant entendu que la régente allait partir pour rejoindre le roi.

Louise de Savoie,
d'après une miniature du Livre d'Heures de Catherine de Médicis.

« Madame, ajoute-t-il, depuis que j'ay entendu le bruit qui court, moult estrange et inexcogitable, n'ay esté à mon aise, et il n'est saison de s'endormir. Il a queue plus longue que l'on ne pense. A quoy fault promptement, saigement et discretement pourveoir.

1. C'est le sens de l'allégorie des deux sœurs que contient cette lettre. « Mon silence vient pour la continuelle occupation depuis vostre partement, cuidant accorder deux soeurs pour les unir à vivre en paix, procedant le discord de ce qu'elles sont de deux peres, l'un noble et l'autre non, et par ce different heritaige, pretendant chacune l'ainnesse et prerogative... La fille villaine est fille du viel homme, la noble du nouveau. »

Louee soit la bonté divine qui n'a permis tel malefice et ruyne totalle du royaulme. Le roy est bien tenu à Dieu. J'espere qu'il le recongnoistra plus que jamais. Puisque Madame s'achemine à Lyon, supercederay partir : ce que avois deliberé veuës voz lettres, prest tousjours à vous obéir, quant et comment il vous plaira me commander [1]. »

La France venait en effet de traverser une crise redoutable. Le connétable de Bourbon, le plus puissant feudataire du royaume, s'était conjuré avec Charles-Quint et Henri VIII d'Angleterre. Trois armées d'invasion devaient appuyer son insurrection. La lenteur des opérations fit échouer le complot. Le connétable, surveillé de près par le roi qui ne quittait pas Lyon, jugea prudent de céder le terrain. Il s'esquiva le 8 septembre et, avec sa fuite, toute sa formidable puissance s'effondrait [2].

Ce que Briçonnet ne disait pas, c'est qu'il était de nouveau souffrant, et que ce déplacement eût été une preuve de réelle abnégation de sa part. Informée par le porteur, Marguerite le console comme de coutume en préconisant le profit spirituel qui lui reviendra de sa maladie. Cependant, n'en connaissant pas la gravité, elle ne désespère pas de le voir.

« Vous advertissant, écrit-elle, que sy avez desir d'accomplir les oeuvres de misericorde, je ne saiche lieu où charité vous deust plus porter que icy, tant pour conforter une mere bien chargee d'ennuys (Louise de Savoie), que visiter une malade royne qui l'est bien fort (Claude de France, femme de François Ier), et pour adresser celle qui sans nul tiltre doibt craindre se nommer vostre inutille mere [3]. »

Louise de Savoie, retenue probablement par la maladie de la reine, avait donc remis son départ. Ne sachant si le déplacement de la cour était proche, ou si les dispositions n'étaient pas encore prises, Briçonnet hésitait à se mettre en route de peur de faire le trajet en vain [4]. Des affaires importantes,

1. Lettre LXVI. Manuscrit, fol. 253*b*. Du 15 septembre 1523.
2. Mignet, *Rivalité*, I, 407.
3. Lettre LXVII. Manuscrit, fol. 254*a*. (Du 4 octobre 1523?)
4. « Il semble, écrit Briçonnet, par vos lettres qu'il vous a pleu m'es-

mais qui n'ont pas laissé de trace dans la correspondance, l'occupaient du reste et le retenaient à Meaux. En face des progrès toujours plus marqués des doctrines luthériennes, qui avaient trouvé un foyer dans la population manufacturière de la ville, l'évêque avait convoqué le synode de son diocèse, afin de délibérer sur les mesures les plus urgentes à prendre pour enrayer leur marche envahissante. Les deux décrets synodaux sont datés du 15 octobre de cette année [1].

Cependant, Marguerite recevait des nouvelles peu rassurantes de sa santé et craignait que l'excès de sa charité ne lui fît entreprendre au delà de ses forces.

« Par la lettre que j'ay veu à ce porteur, lui écrit-elle, je ne seray à mon aise que je ne sache au vray comme il en va. Car j'ay paour que vostre patience ne vueille *pas* declairer vostre mal et que les occasions qui sont grandes ne soient de vous si charitablement portees que, pensant au mal d'aultruy, ne sentez le vostre. Parquoy je le vous renvoie pour m'en mander la verité, et pour vous dire de ceste compaignie ce qu'il en a veu et sceu : non sans regret de quoy, en ce temps oportun, tant pour le loisir, solitude et tribulacion, nous n'avons eu des myettes du pain, dont voz brebis ont sy grande habondance [2]. »

— « Madame, répond Briçonnet, pour neant ne vous nommez en mon endroit sterile mere, peu prouffitant où congnois vostre desir tendre. Et quant à la cause du voiage de monsieur le prothonotaire, qu'il vous a pleu l'envoier, dont tres humblement et de tout mon coeur vous remercie, puis vous asseurer, Madame, estre plus plain de vie que ne voulsisse [3]. »

Pendant quelque temps encore la maladie forme le thème de la correspondance.

cripre, que j'ai ce matin receu, que desirez que voise par delà. J'envoie le porteur exprès, vous suppliant me faire entendre par le prothonotaire vostre voulloir, qu'il vous plaira regler qu'il ne voise à faulte, estant Madame comme l'on dict pour bien tost desloger; ou, les affaires indisposes, à vous servir de mon mestier qui n'est rien, me deliberant suivre ce qu'il vous plaira me commander. » Lettre LXVIII, fol. 255 *b*. Du 14 (ou 12) octobre 1523.

1. Herminjard, I, 153-156, nos 77, 78.
2. Lettre LXIX, Manuscrit, fol. 256*a*.
3. Lettre LXX, Manuscrit, fol. 257*b*. Du 23 octobre 1523.

« Après avoir pensé un peu nostre ingratitude, écrit Marguerite, et levé l'œil pour regarder son importable bonté, je confesse que justement nous souffrons; car trop avons recalcitré contre l'esperon. Je remectz le surplus à la creance du porteur que vous scavez estre seur et affectionné pour son seul Seigneur et Maistre : vous asseurant que sans le vouloir du divin vouloir, j'aurois trop de regret de ce que vous n'avez esté icy ce temps. Mais le seul bon faict myeulx que mon cœur ne desire, ne l'entend [1]. »

Ces instances répétées de Marguerite pour faire venir Briçonnet à Blois font croire qu'on aurait aimé conférer avec lui sur une grande mesure que la régente préparait depuis le mois de septembre et qui reçut son exécution en novembre. La mère du roi venait d'envoyer, par délibération du Conseil, douze docteurs religieux pris des quatre ordres mendiants, pour prêcher par toute la France la foi catholique et pour abattre et annihiler les hérésies de Luther [2]. Elle s'était d'abord adressée à la Faculté de théologie de Paris qui avait répondu que la seule chose à faire était de s'en remettre aux évêques, de leur en confier la charge et de stimuler leur zèle [3]. Ce refus déguisé n'arrêta pas la régente; les douze missionnaires partirent, et il y a tout lieu de croire que maître Michel fut du nombre.

Cependant, l'année s'achevait sous de meilleurs auspices qu'on n'eût pu l'espérer après tant d'orages amoncelés. Le soulèvement au centre avait été déjoué, l'invasion repoussée. L'armée française avançait de nouveau en Lombardie, et le roi regagnait sa résidence.

« Et pour ce qu'il me semble, écrit Marguerite, que ce porteur ne s'est tant amusé aux noiz qu'il ne desire aller plus hault, je remetz le surplus sur sa parolle, à laquelle supporterez la myenne, tant de la venue du roy que de nous, vous priant plus que jamais regarder

1. Lettre LXXI. Manuscrit, fol. 258 *b*. La réponse de Briçonnet est du 20 novembre 1523.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 187.

3. L. Delisle, *l. c.*, p. 369-371. « Fuit conclusum, quod ad dominum cancellarium scribendum est nomine Facultatis quod id quod petit domina fieri debet per dominos episcopos mandari executioni, commendando zelum, etc. »

le besoing que a de vos bonnes prieres vostre trop inutille mere Marguerite. — Vous vouldrez bien que ne soie oublice à celles de monsieur Fabry [1]. »

Ces lignes de la princesse arrivèrent au moment même où Briçonnet achevait sa méditation pour la Nativité, et le hasard voulut que leur pensée se fût rencontrée et arrêtée à la même image. « Madame, écrit le prélat, les presentes escrites ce matin, ay receu voz lettres par monsieur le prothonotaire. Je rendz grace à nostre Seigneur qui m'a fait pressentir les doulx aiguillons que par icelles me donnez, esperant par luy faire plus amples accusations [2]. »

1524

Depuis le mois de septembre, l'échange de lettres était régulier, mais plus rare à cause de la distance, Marguerite n'ayant pas quitté Blois. Durant l'année 1524, il continue de même, sans interruption notable, jusqu'à la fin du recueil.

Le 10 janvier, l'évêque envoyait à la princesse pour elle, pour le roi et pour la duchesse d'Angoulême, leur mère, les épîtres de Paul traduites en français, c'est-à-dire la seconde partie du Nouveau Testament de Lefèvre, publiée le 9 novembre de l'année précédente. L'envoi avait été retardé par les travaux d'enluminure que la rigueur exceptionnelle de l'hiver avait tirés en longueur. L'évêque, dans sa lettre,

1. Lettre LXXIII. Manuscrit, fol. 262 *b*.

2. Lettre LXXIV. Manuscrit, fol. 267 *a*. Du 22 décembre 1523. — Le nom de ce protonotaire, intermédiaire assidu entre Marguerite et Briçonnet, est inconnu. Le 4 mars 1526, on brûlait en place de Grève, par arrêt du Parlement, un nommé Lucas Doullon (d'Aillon?), âgé de 36 ans, « prothonotaire », ayant plusieurs bénéfices, natif d'Anjou, parent de M. de Lude, parce qu'il avait dit un grand blasphème de Notre-Seigneur et de sa glorieuse mère, dont il refusa de faire amende honorable. « On dit qu'il fréquentoit la cour du Roy et avoit demeuré à Rome au service du pape Clément, et qu'il estoit *menodour*. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 317.) On sait que la sœur de M. de Lude, Louise d'Aillon, la grand-mère de Brantôme, était dame d'honneur de Marguerite.

exalte l'excellence de ces épîtres et rappelle toutes les grâces, intérieures et extérieures, dont la famille royale s'est vue combler. « Et ne faictz doubte qu'elles n'ayent esté humblement receuës et eongneuës, speciallement par Madame, s'y voyant par la grace de Dieu estre comme deux fois mere, luy ayant la bonté divine faict comme renaistre et resusciter le roy, veu la dampnee et inexcogitee conjuration et malice [1]. » — L'allusion est claire. La surexcitation causée par la trahison du connétable n'était pas apaisée, et en ce moment même le procès se poursuivait contre ses confidents et ses complices.

A la cour, Marguerite devait se sentir souvent comme un pèlerin égaré dans la nuit, ne sachant où trouver celui qui devait être le désir de son âme. « Et quant je le demande, écrivait-elle dans un de ces moments, les ungs ne m'en sçavent, les aultres ne veullent m'en dire nouvelles à la verité... Parquoy... vous envoie ce porteur, vous priant avoir memoire de celle qui se debveroit sentir digne d'oubly ;... non que je demande lettres, car vostre voluntaire labeur me donneroit pour consolacion desolacion, sy je pensois une minute d'heure avoir empesché vostre esprit donné au bien publicque, pour augmenter la multitude de mes ingratitudes [2]. »

Briçonnet prit occasion de cette touchante plainte pour revenir à son thème de prédilection, l'indignité de la plupart de ceux qu'on appelle aux hautes fonctions ecclésiastiques et la responsabilité qui pèse sur ceux dont dépend le choix.

« Le debonnaire Seigneur est venu, écrit-il entre autres, porter tesmoingnage à verité ; le semblable doibvent faire ses membres, non que verité en ayt besoing ; car la superceleste trinité le donne suffisant, mais n'est aultre chose ce tesmoingnage que confesser Jesuschrit estre vray filz de Dieu, comme fist sainct Jehan Baptiste, disant qu'il n'estoit Christ, mais envoyé de luy comme sont tous ministres, evangelisans non leurs doctrines, fantazies et proffictz particuliers, mais la verité, et pour enseigner que l'on adore,

1. Lettre LXXVII. Manuscrit, fol. 271 *ab*. Du 10 janvier 1524. Herminjard, I, 181, n° 84.
2. Lettre LXXVIII. Manuscrit, fol. 271 *b*-272 *a*.

revere, honore, ayme Dieu le pere en esperit et verité : car aultre chose n'est evangile...

« Infinitude ne se peult trouver... Et toutesfois vous lermoiez et plaignez par voz lettres que, quand l'avez demandé, les aucuns ne sçavent et les autres ne veullent vous en dire nouvelles à la verité... Sy desirez, Madame, oyr cependant nouvelles de vostre verité, n'en suis esbahy, desplaisant que ne trouvez qui sachent les vous dire; car ne vouloir les dire, procede de non sçavoir. Qui est plain de feu, le monstre et ne peult le celler. Les appostres increpez par ceulz qui ne les serchoient, respondent qu'ilz ne pouvoient la taire et qu'il estoit impossible qu'ilz ne disent ce qu'ilz avoient oy et veu. Helas! Madame, il y a plusieurs ymaiges larvees, faulses et adulterines qui font semblant d'en sçavoir, lesquelz en sont tres loing... Le royaulme, combien qu'il se nomme tres chrestien, en est speciallement plain, et ne puis entendre comme le roy, Madame et vous, qui estes ymaiges de verité, povez souffrir tel deffigurement et pauvretté que en partie (par importunité ou aultrement) y avez mise, et l'aultre endurez en mes semblables [1]. Je ne vous repute comme Pilate demandans verité que ne voulsissiez oyr. Pour neant ne vous a plenitude divine faict ses vaisseaulz rempliz de habondante grace, ne constitué ses excellentes ymaiges de verité que pour la promouvoir en touz estatz, speciallement en celuy qui tous ruyne [2]. Comme povez vous ygnorer que la pluspart de ceulx qui doibvent estre preconizateurs de verité ne la vueillent (car ne sçavent) l'annoncer. Il faict maulvais guect qui est borgne, aveugle et endormy... Je sçay que le roy y en a mis de bons, dont je loue Dieu; à moi n'est de juger de combien les aultres emportent la balance. Je vous supplie, Madame, procurer pour l'advenir l'honneur de Dieu en l'election et choiz de ses ministres, sy tost ne voullez encourir l'ire et indignation de Dieu qui est presente sy n'y pourvoiez. Vous direz, le temps n'est propre. Il est tousjours saison de bien faire. Ung bon edifficateur ne batist pour demolir. Sy desirez que l'Eglise recongnoisse son estat et profession, et soit reduicte à sa verité, comme sçay que Dieu vous en donne à tous trois le voulloir, qu'il accompaigne de sçavoir en pouvoir : pourvoiez, comme les places de capitaines vacqueront, telz y estre mis, qu'il ne faille non seullement les demolir, mais puissent en nostre Seigneur vous conforter et ayder à executer vostre sainct voulloir...

1. C'est-à-dire les membres du clergé.
2. L'état ecclésiastique.

« Sy le sainct esperit commande par sainct Pol, chacun debvoir parler verité avec son prochain (Eph. 4, 25), plus le vassal et subject avec son seigneur, et serviteur avec son maistre. Et pour ce que demandez verité, dont m'escripvez ne trouver qui vous en dise nouvelle, je cuide n'en estre loing [1]. »

Cette éloquente page se passe de commentaire.

Dix jours plus tard, le prélat revenait encore à la charge. « Je sçay l'oeuvre difficile, mais non en Dieu qui tout facilite en ses vaisseaulx qu'il dignifie par son reveil. Sy le roy, Madame et vous le contempnez, apprestez vous hardiment pour recevoir des verges [2]. »

La correspondance, pendant ces semaines, apparaît un peu enchevêtrée. C'est que les courriers se succédèrent plus rapidement et se croisèrent plusieurs fois sur la route de Blois à Paris ou à Meaux. Ainsi, Marguerite expédiait sa seconde lettre, quand celle de Briçonnet du 10 janvier était déjà en route ; l'évêque, qui venait d'écrire, attendit le 31 janvier pour reprendre la plume [3], et avait à peine fait partir sa lettre quand il reçut la réponse de Marguerite à celle du 10 janvier. Elle s'y recommande aux « deux freres », les priant de « vouloir croire ce porteur touchant l'homme que Dieu en tant de fassons a préservé », c'est-à-dire le roi [4].

Marguerite était de nouveau malade. En en parlant, une émotion plus forte que de coutume vibre dans les lignes de Briçonnet. « Et combien, dit-il, que Dieu m'ayt imposé silence, ne m'a pourtant osté les larmes qui ont couru et fluent, d'autant plus, ajoute-t-il en songeant à la reine gravement menacée, qu'il me semble vouloir preparer ung plus

1. Lettre LXXIX. Manuscrit, fol. 276*b*-278*b*, 280*a*. Du 31 janvier 1524. Herminjard, I, 186, n° 87.

2. Lettre LXXXIV. Manuscrit, fol. 289*ab*. Du 10 février 1524. Herminjard, I, 190, n° 89.

3. « Regardant entre les grans debtes et arrieraiges que vous doy des lettres qu'il vous a pleu m'escripre.... et voullant en partie m'acquiter, suis tumbé en celle où vous vous appelez vraie mere. » Lettre LXXIX, allusion à LXXVIII.

4. Lettre LXXX. Manuscrit, fol. 281.

grant bancquet auquel ne serez seulle assize[1]. » Mais la lettre n'était pas terminée, que l'évêque recevait de meilleures nouvelles et un nouveau billet de la princesse demandant « ung reveille matin pour la pauvre endormie, affin qu'elle se lieve de son pesant et mortel somme, puisque l'heure est venue... Et voiant de toutes ces choses en moy trop de deffaut, ajoutait-elle, je retourne à vous et à monsieur Fabry et tous voz sieurs, vous requerant l'aulmosne, que à plus necessiteux ne vouldriez refuzer[2]. »

Le 10 février, encore un billet de la princesse en convalescence. « Je vous advertiz, écrivait-elle, que je n'ay tant besoing de medecins que de secours spirituel; car guerison de ceste masse de terre m'engendre maladie d'esperit... Parquoy je demande ayde : vous priant ne vous ennuyer pour l'affaire de l'oncle. Car vous voirrez que le roy ne Madame ne luy feront rien contre son honneur. Et après avoir remonstré à Madame quelques poinctz que m'avez escript, elle les a fort bien pris, et, sy le temps l'eust porté, je vous eusse conseillé y venir. Mais vous aurez le roy bientost, et avant vous escripra plus au long vostre inutille[3]... »

Briçonnet avait des raisons fondées d'être en émoi de son oncle. Le roi venait de décider en son Conseil de faire rendre compte de son administration à Semblançay et avait nommé une commission de six membres pour examiner sa gestion des finances[4]. Quant à la lettre que Marguerite avait

2. Lettre LXXXII. Manuscrit, fol. 282*b*. Du 3 février 1524, à moins qu'il ne faille adopter la date du 9 février mise en tête de la lettre de Marguerite (LXXXI) arrivée avant le départ de celle de Briçonnet.

3. Lettre LXXXI. Manuscrit, fol. 284*b*-285*a*. Herminjard, I, 189, n° 88. La première phrase a été mal lue. Le manuscrit donne : « La matiere de consolation qu'il plaist à l'infinie bonté, par vostre lettre, departir aux bons espritz et ames cleres. » Et non pas *à mes clercs*.

3. Lettre LXXXIII. Manuscrit, fol. 285*ab*.

4. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 195. Dans la lettre suivante Marguerite renouvelle ses protestations rassurantes, se disant « celle qui pour vostre pere fera comme pour le sien. Et quoy que l'on vous die, ne croyez que le roy et Madame permectent chose qui touche l'honneur qui est leur. Pour la benigne servitude de son pouvoir n'y espargnera rien vostre inutille mere Marguerite ». Lettre LXXXVI. Manuscrit, fol. 291*a*. Herminjard, I, 192. Tout cela n'empêcha pas François Ier de rejeter le rapport de la commission et d'en appeler au Parle-

fait lire à sa mère, c'est évidemment celle du 31 janvier, sur le choix des prélats. « Mais vous aurez le roy bientost, » ajoutait la princesse. En effet, vers la mi-février, François Ier quittait Blois, où il avait passé l'hiver, et revenait à Saint-Germain-en-Laye et Paris.

Nous avons vu qu'au mois de novembre de l'année précédente la Régente avait dirigé des prédicateurs au nombre de douze vers diverses parties du royaume, et nous avons supposé que maître Michel d'Arande en était. Le fait est que, pendant l'Avent, il prêcha à Bourges, et qu'il devait reprendre ses prédications au commencement du carême, lorsque l'archevêque lui interdit la chaire avec menace d'excommunication pour ses auditeurs et de prison perpétuelle pour lui. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Guillaume Farel, qui s'était concilié de fortes et durables amitiés à Meaux, où il s'était arrêté quelque temps avant de sortir de France. Ce conflit, d'après Farel, aurait fini par un triomphe pour maître Michel ; le peuple et le clergé auraient obtenu du roi que la liberté de prêcher lui fût rendue, et l'archevêque aurait reçu une réprimande royale et vu saisir une partie de son temporel [1].

Grâce à ces renseignements, nous sommes à même de comprendre les lettres qui suivent. Car, sans l'heureux hasard de ce document qui les complète, elles resteraient énigmatiques comme tant d'autres.

« Plus croissent les tribulations, écrit Marguerite, plus augmente la congnoissance de la bonté d'icelluy qui est seul triumphateur et victorieux des peines et contradictions qui par l'ennemy nous sont mises au devant pour empeschement de sa charité qui sera par luy immuable. Car le supplieray avoir pitié des pauvres ignorans et de leur inclinee aveugleté : pour à laquelle bailler le dernier remede de doulceur, je envoie ce porteur, procureur du roy à Bourges, bon et loyal serviteur, devers vous, pour vous compter le tout et

ment et de poursuivre le procès de Semblançay jusqu'à sa mort au gibet de Montfaucon (1527).

1. G. Farel à C. Scepper, le 2 avril 1524. Herminjard, I, 205, n° 97.

prendre vostre conseil à parler au malade. Mais j'ay paour, sy le le remede n'est prompt, que le potencial cautere y sera applicqué, en figure du spirituel plus à craindre. Celluy qui mollifie et endurcist comme il luy plaist toutes choses, fasse en luy sa volunté [1]. »

On était donc décidé à recourir aux mesures de rigueur, si le dernier essai de conciliation que le procureur de Bourges devait tenter n'aboutissait pas. Si l'archevêque ne cédait pas de gré, on l'y contraindrait par l'application d'un cautère potentiel [2], c'est-à-dire par les moyens de coërcition dont dispose l'État, et cela, comme dit la princesse, en figure du spirituel plus à craindre, en d'autres termes : à l'image des châtiments dont Dieu nous frappe, quand nous nous obstinons contre sa volonté.

Dans son indignation Marguerite mettait peut-être trop témérairement Dieu de son parti. Mais l'exaspération même de son zèle nous prouve que maître Michel n'avait pas entrepris ses prédications sans l'autorisation de la princesse. Et, si nous comprenons bien la suite de la lettre, elle n'était pas seule à les favoriser. « Et plus que jamais, continue-t-elle, le loue (Dieu), d'avoir veu par lettres (*ce*) qu'il (*luy*) a pleu faire de ma belle bonne seur, et seur est elle veritablement. Je vous recquiers, non ignorant la bonté de Dieu en vous, que vueillez labourer à cest œuvre que j'estime tant avec elles (*sic*) consolacions que assez n'en puis rendre grace à celluy qui est innumerable [3]. » En serrant de près le texte, on ne saurait voir dans cette œuvre pour laquelle on demande le concours de Briçonnet que la mission de maître Michel ; il serait difficile de rapporter ces mots à l'amélioration de l'état de la reine dont Marguerite venait de recevoir l'heureuse nouvelle. Claude de France, et peut-être Louise de Savoie aussi, prenaient donc pareil intérêt à cette entreprise.

Pour comprendre l'attitude de l'archevêque et la vivacité de Marguerite, il ne sera pas inutile de rappeler que les

1. Lettre LXXXVI. Manuscrit, fol. 291*a*. Herminjard, I, 191, n° 90.

2. Terme de médecine, cautère qui agit chimiquement. Briçonnet reprendra plus tard le mot en jouant sur les termes de potentiel et d'actuel dans leur sens philosophique.

3. *Ibidem*.

griefs dataient de plus haut. François de Bueil, second fils du comte de Sancerre, avait rempli avec distinction la chaire de droit canon à l'Université de Bourges. Il était chanoine de la cathédrale et trésorier de la sainte chapelle, lorsque le choix du chapitre l'appela au siège épiscopal devenu vacant (1520). Fort d'une bulle spéciale du pape qui confirmait l'élection, François de Bueil se fit consacrer et prit possession du diocèse. Or, en vertu du concordat, le roi avait nommé à ce même siège Guillaume Petit, son confesseur. Les contestations durèrent deux ans, et l'accord survenu n'avait peut-être pas effacé toute animosité[1].

Nous savons que Briçonnet s'intéressait de toute son âme à l'œuvre de réveil que patronnait Marguerite. Mais il était homme d'Église, jaloux des prérogatives de l'épiscopat et convaincu que la régénération du royaume procéderait des lumières et du zèle du haut clergé. Aussi ne pouvait-il approuver sans restriction la solution énergique désirée par Marguerite. S'il déplorait l'aveuglement de l'archevêque de Bourges qui entravait la prédication évangélique, l'immixtion du pouvoir royal dans des questions de discipline ecclésiastique ne devait pas lui paraitre sans danger, surtout dans ces temps de fermentation et d'émeute latente. Ce n'est donc pas par faiblesse de caractère, comme on l'a trop répété, qu'il plaide en faveur de la modération, et ses raisons valent la peine d'être écoutées et pesées.

« Madame, écrit Briçonnet, se estant le porteur grandement acquité et vertueusement en la charge qu'il vous a pleu luy bailler, entendrez par luy quel espoir on peult avoir de la guerison du pacient. Toutesfois les membres de la vraie sapience ont entre eulx solide et perpetuelle coherence, les unissant la souveraine unité et vraie paix se communicquant en eulx. Et par ce ne combatent point ensemble, et aussi peu contre les membres de presumptueuse sagesse, disant par compassion, instruictz par leur chief : *sinite illos, ceci sunt et duces cecorum* (Matth. 15, 14). L'on ne doibt attempter de polir de sa teste la pierre que le fer ne peult escarrir, et pour neant on presente bericles[2] à aveugles. A ceste cause, con-

1. *Gallia christiana.*
2. Besicles. Le manuscrit donne *berices* corrigé en *berieres.*

tencions qui ne seroient que à subversion des auditeurs sont deffendues. N'estant nostre Seigneur Jesuschrist receu en preschant, a temporisé, et ne voions, par tout son progrès, que honte receuë paciemment portee. Plus est victorieulx qui reçoit que qui donne lumiere. Et quant, Madame, la divine lumiere ne seroit encoires venue, plus est la personne grande, plus doibt par magnanimité contempner l'injure, et qui vouldroit la poursuivre ne seroit hors de suspection, veu sa grandeur, qu'il en fust architecte. Plus maintenant doibt le membre de la doulce brebis qui n'ouvrit jamais la bouche pour retalier et mauldire, s'en garder et par pacience vaincre en bien le mal.

« L'on peult aucune fois s'esgarer sous umbre du zelle, qui doibt estre dressé selon le maistre don du sainct esperit que nous appelons don de science, qui est supernaturelle discretion à moult sçavoir embrider nostre zelle, procedant de l'amour divin et du prochain, touché par les deux precedens dons du sainct esperit qui est crainte filiale et pitié. Sy sainct Pol, grant zelateur de l'honneur de Dieu, deffend, pour obvier au scandalle du prochain, la viande corporelle aultrement permise[1] et necessaire, plus la spirituelle qui ne doibt estre semee où n'est receu comme il appartient. Scandale est grand barriere qui doibt retenir tout prescheur evangelicque, que mesmement que faignant aller plus loing, peult tousjours retourner et rompre le pain, pour ouvrir les yeulx par sapience humaine ou aultrement detenuz. Tout zelle de l'honneur de Dieu doibt estre pur, et plus est ardant, plus fault craindre qu'il n'y ait quelque chose meslee du propre. L'ediffication du prochain, est soubz l'honneur de Dieu, la fin seulle du preconizateur : laquelle cessant, aussi doibt il[2].

« Pesez, Madame, quelle chose peult, par la fin que desirez, advenir, en laissant ou continuant l'affaire encommencee, et trouverez que chevalier fuyant peult par après plusieurs fois batailler, et le mort non. Il est pis que mort qui est scandalizé et descrié. Sainct Pol aymoit mieulx mourir que sa gloire fust evacuee (I Cor. 9, 15), ce qui adviendra au chevalier de Dieu quant au monde auquel est envoié pour batailler, s'il persevere au combat qui s'offre. Duquel, sinon par gré, fauldra par force qu'il se retire. Et plus l'on le cuydera boulevarder et donner secours pour empes-

1. Le manuscrit donne *promise*.

2. L'édification du prochain doit être le seul but du prédicateur, subordonné toutefois à l'honneur de Dieu. Quand ce but n'est plus à atteindre, la prédication doit cesser.

cher le combat qui luy est obstinement preparé, plus sera descrié, vaincu et confuz à la fin que pretendez.

« Je desire que le secours du roy, de Madame et de vous se differe à trop meilleur effect, où Dieu vous a reservez. Madame, s'il est impossible de unir le mercure et empescher qu'il ne s'en fuye quant on gecte audedans une pierre, et aussy de retenir et delaier le vol d'une compaignie de pigeons ou d'estourneaulx, qui tirera au meilleu d'eulx, trop plus de contenir un troppeau de brebis effarouchees par le cry de leur pasteur [1]. Excommunication est fouldre effarouchant populaire. La prudence est caller, n'entreprendre ou continuer l'œuvre dont l'issue n'est honnorable ne volue. Je me suis quelque fois persuadé que raison et honnesteté deust contraindre nostre honneur à se contenter et dissimuler, voiant les predications commancees, y mectant le roy la main [2], et ce pour obvier au scandalle [3].

« Vous ayant Dieu donné plus grand grace, en debvez supporter l'imperfection, et ne permectre que, en cuidant combattre contre celluy contre lequel vostre magnanimité ne se doibt armer, que combattez vostre bien aymé, le doulx Jesus, qui vous embrasse par multitude de dons et graces : lequel a permis l'affaire regardant s'il y aura en vous aultre vivant que luy. Pesez en sa balance, quelle peult estre la fin de ce combat, s'il persevere. Il vous donne par sa bonté assez de lumiere pour en prevoir les esclaz, et par ce vous garder qu'ilz ne vous facent ennuy : qui ne peult vous venir que d'autant que son honneur seroit foullé, suractendant sa longanimité longtemps à le reparer, *n'*aiant voullu plustost que en après sa mort estre gloriffié et toute sa *vie* appeté, desiré et soustenu opprobre, confusion et ignominie. *Quoniam propter te sustinui opprobrium, operuit confusio faciem meam* (Ps. 69,8) [4]. »

Le lendemain Briçonnet reprenait la plume et écrivait encore :

« Madame, vous ayant assez amplement par le procureur de

1. Le manuscrit donne *pasture*.

2. Ceci confirme notre hypothèse que maître Michel était un des douze prédicateurs envoyés par la Régente.

3. La phrase continuait par *meuz;* mais en tournant le feuillet le copiste a sauté quelques lignes, et reprend ainsi au haut de la page : « puis qu'il ne le craint ou ne le voit, je ne puis croire qu'il le desire. »

4. Lettre LXXXVII. Manuscrit, fol. 291 *b*-292 *b*. Du 23 février 1524. Herminjard, I, 198, n° 93.

Berry hier escript, continuant l'advis de monsieur vostre chancellier que avez peu voir par aultres deux lettres, craignant le cautaire potencial que m'escripvez debvoir estre applicqué sy le remede n'estoit prompt, vous supplie derechef tres humblement qu'il vous plaise estre contante de suractendre l'actuel. Le cautaire du monde est potencial, celluy de Dieu est actuel ; la possibilité est du monde, et l'action de Dieu...

« Vous direz, Madame, qu'il y a en ce corps guery quelques membres rogneux et febricitans. Je le croy. Mais il en doibt desplaire aux sains, qui[1] doibvent compatir et ne permectre de les coupper pourtant; car tant qu'ilz sont inserez au corps et sensibles, l'on ne doibt se deffier que l'actente de la vie signiffiant le corps soit oisifve. Abstinence, jeunes et austerité de vie des membres sains avec priere solicite peult moult cooperer à la restitution de leur santé. Tel est le recipé que nostre grand medecin, prevoiant la facilité de nostre cheute, nous baille et laisse par escript au 37e pseaume[2] du livre des receptes medicinalles, où il dict, l'aiant premierement en luy praticqué et experimenté : S'il se lieve quelques faulx tesmoings qui vous interroguent, examinent et accusent de chose que ne feistes jamais, en vous rendant mal pour bien, voulant le fruict de vostre ame estre sterile, — s'ensuict la recepte : en ceste molestie et travail qu'ilz vous donnent, vestez vous de la haire, humiliez vostre ame par affliction en jeunant, sans intermission de prieres. Lesquelles ne peuvent estre perdues : car s'elles ne proffitent aux membres malades, retourneront en accroissement de santé aux aultres. Et s'ensuict, qu'il fault complaire aux membres malades comme prochains et freres. Plourez et vous contristez par affliction comme sy, en les perdant, on se perdoit soy mesmes. C'est la substance de la superexcellente medecine contenue ès 13. 14. 15. 16. 17 versetz dudict 34e pseaume, qu'il fault ordinairement imprimer en nostre coeur et bien louer l'excellence du grant et seul medecin qui, enyvré d'amour, s'est faict medecine et cautere actuel pour la santé et guerison de ses membres.

« Le medecin seroit trop à reprendre qui osteroit l'emplastre de vie pour y mectre celle de mort. Puisque nous voions, Madame, et experimentons en nous, l'effect singulier et excellent de la medecine de vie estre en longanimité et suractente pour ne vouloir rien perdre : assez nous est donné à congnoistre que le temps pourvoit souvent

1. Le manuscrit donne *qu'ilz*.
2. Le 35e selon les Hébreux.

aux affaires des despleurez et desesperez par les hommes, et que pour maladie, combien que vehemente, venue à l'ung des membres, ne le fault pourtant coupper. A ceste cause est venu nostre doulx et debonnaire medecin, non pour perdre, ce qu'il eust peu faire, car n'y avoit nul membre sain, ne pouvoit avoir s'il n'eust fait son chef d'oeuvre; mais pour guerir et saulver, ce qu'il a faict par le moyen de la recepte que dessus, que vous supplie viscerallement qu'il vous plaise, Madame, applicquer au membre patient, par compassion d'autant plus grande qu'il tend à insensibilité, se ne le secourez et aydez. Et ne veult charité, pour secourir un membre, en perdre l'aultre, mais secourir et aider au plus patient.

« Il y a des receptes communes qui se vendent en toutes les bouticques, bonnes en soy, mais bien dangereuses et tres souvent mortelles, s'elles ne sont prudemment circonstanciees et deuëment applicquees : c'est assavoir, l'honneur et zelle de Dieu, le bien de la chose publicque tant d'Esglise que temporelle, le scrupule de conscience, et semblables drogues dont chacun se veult ayder, qui sont souvent beneficquement distribuees. L'application indiscrete en est mortelle. Saichant la grace que la bonté divine vous subministre, suis asseuré que ne mecterez l'emplastre au talon, qui doibt guerir l'oeil,... vous suppliant temporiser, et verrez l'effect grandissime du cautaire actuel se descouvrant quant et comment il luy plaira.

« Sy les marchans et gens qui vivent en administracion et distribucion du monde n'ont chose sy chere que le credit et la foy qu'ilz ne voudroient perdre pour mourir, *et* n'est rien qu'ilz ne facent pour le confermer et garder : plus doibvent les distributeurs evangelicques, et ne contaminer la semence divine. A ceste cause, au chef des articles de leurs instructions, leur est enjoinct laisser les lieux où ne seront receuz, et secourre la pouldre de leurs piedz. L'on peult dire qu'il est receu. L'on respond que à aultre n'appartient à envoier evangelizer que à l'espoux ministerial qui seul peult recepvoir ou regecter[1].

« Sy chacun estoit vray ministre de l'espoux, vous ne seriez en ceste peine. C'est la racine dont vient la maladie incurable, à laquelle sy ne pourvoiez, pour neant travaillez à cuyder nectoier et guerir les branches. Dieu me doint la grace de ne cesser vous

1. En effet, d'après le récit de Farel, la population de Bourges, et même le clergé, avait accueilli maître Michel avec transport, mais Briçonnet revendique pour l'évêque, l'époux ministériel, c'est-à-dire le représentant par ses fonctions du Christ, le droit exclusif de permettre ou d'interdire la prédication dans son diocèse.

importuner, jusques ad ce que soyez le moyen vers le roy et Madame que ordre y soit mis. Et suractendant qu'il plaira à la bonté divine y pourvoir, vous supplie derechef, Madame, en l'honneur de la passion de nostre Seigneur, gardez qu'il ne se fasse, en cest affaire, chose qui puisse engendrer scandalle, dont Dieu soit offencé et son serviteur decrié. Vous congnoissez qu'il en est peu de telz. Ung mois est bien tost passé. S'il ne presche là, ne sera ailleurs infructueulx, et sera tousjours sa monnoye bien receuë[1]. »

Nous avons cité longuement, mais rien ne caractérise mieux les tendances de Briçonnet que ces deux lettres. S'il met tant d'insistance à prêcher la patience et le support, ce n'est pas par pusillanimité, mais par conviction. Il répugne aux mesures subversives; car il n'en attend aucun profit pour la régénération de l'Église qu'il appelle de tous ses vœux. Le scandale, naissant du conflit entre l'évêque et le pouvoir civil, ne peut qu'effaroucher les âmes simples qu'il s'agit d'attirer. Loin de rejeter la tradition hiérarchique, c'est sur elle que Briçonnet se fonde. Malgré l'indignité de quelques membres, l'institution de l'Église lui paraît une chose sainte et bonne en elle-même. Il en garde le respect, et c'est précisément pour cela qu'il voudrait la ramener à sa pureté primitive. Les prédications sont commencées, le roi les favorise; la semence lèvera d'elle-même sans secours humain.

En défendant la chaire à maître Michel, l'archevêque de Bourges peut avoir commis une méprise, et on peut le regretter. Mais de fait il était dans son droit. Personne ne saurait le contester, Briçonnet moins qu'un autre. Car lui-même revendiquait hautement pour sa personne le privilège de conférer ou de retirer la mission de prêcher et d'instruire dans son diocèse. C'est en raison de ce droit que, le 13 décembre 1523, il avait rappelé à son clergé les statuts de ses prédécesseurs qui enjoignaient aux curés, vicaires, etc., de ne permettre à personne, de quelque état, ordre et condition qu'il fût, ou de quelque part qu'il vînt, de prêcher dans

1. Lettre LXXXVIII. Manuscrit, fol. 292*b*-294*a*. Du 25 février 1524. Herminjard, I, 200, n° 94.

leurs églises, sauf aux cordeliers de Meaux[1], ou qu'il fulminait un monitoire au sujet des « paroissiens qui se faisoient administrer les sacremens tant au couvent des Cordeliers qu'en d'autres maisons de religieux qui n'ont aucune charge des ames et toutesfois ont attempté de leur departir les sacremens contre la deffence des Canons et Statuts apostoliques[2] ».

Les paroles de Briçonnet ne demeurèrent pas sans effet. La réponse de Marguerite l'atteste :

« Sy je ne sçavois que le triumphe de la croix est le contraire de l'oppinion des hommes en Adam : comme fille d'Eve que trop je suis, vous pouvez penser quelle peine porteroit ame, esperit et corps de l'indigne du nom de mere. Mais estant seure que celluy qui n'est jamais separé des siens, est trop plus près de vous en tribulacion que consolacion, tellement que luy triumphant en vous, vous resjouist en peine, vous allege en travail et fortiffie en tourment, en sorte que je ne doubte que luy qui est votre pacience, force et esperance ne triumphe en vous sur la gresle rouge d'aspres charbons qui pour l'invention du malin sont allumez à devorer voz chairs, menger ce costé rosty et tourner de l'aultre, affin que la vie tant desiree ne soit par glorieuse mort donnee : et se rist en vous la sapience divine, se mocquant des ennemys qui n'ont puissance de nuire, sy de plus hault n'estoit permis. Mais voiant tousjours devant vos yeulx la premiere et seulle cause, vous faict doulcement et pacientement supporter ce qui est assez pesant (sans luy) pour vous tuer. Vous regardant ainsy cloué en ceste croix où vostre chef vous donne congnoissance que vous estes ung de ses membres, estant en vous et vous en luy sy bien crucifié à cloux de toutes contradictions, et voy que j'ay matiere avec la vierge, seulle mere de Dieu, de ne laisser pour les doulleurs exteriores de me resjouir, croiant ce que Dieu faict au dedans : toutesfois ne suis je sy parfaicte que sainct Pierre qui, pressé des persecutions de son maistre, mist la main au glayve, ignorant le tres grant bien qui procede de tres grant peine : Parquoy, desirant par ignorante affection vous soulaiger et, par foy de la grace de Dieu en vous, vous y compaigner, vous prie de n'estre si avaricieulx de boire tant de ceste eaue amere

1. Herminjard, I, 171.

2. Guy Bretonneau, *Hist. généal. des Briçonnets*, p. 195, donne le monitoire sans date.

dulciffiee par le vertueulx bois, que n'en vueillez departir à celle qui... voluntairement se gloriffiera de pouvoir estre vostre Simon[1]. Vostre trop inutile mere, dont il me desplaist, Marguerite[2]. »

Cette lettre est la réponse aux deux messages de Briçonnet, dont huit jours seulement la séparent. On voit que les argu-

MARGUERITE DE NAVARRE EN COSTUME DE PÉNITENTE
(*Miroir de l'âme pécheresse*),
d'après une miniature du Livre d'Heures de Catherine de Médicis.

ments du prélat ont fait impression. Ses exhortations, et plus encore son exemple ont fait comprendre à la princesse que les voies de Dieu ne sont pas nos voies, et qu'il peut y avoir présomption à obéir aux transports de son zèle au lieu de se

1. Simon de Cyrène, qui porta la croix de Jésus.
2. Lettre LXXXIX. Manuscrit, fol. 294*ab*. (Avant le 9 mars 1524.)

soumettre en patience à l'épreuve. Le mouvement de Pierre qui porte la main au glaive pour défendre son maître, pour généreux qu'il soit, n'est pourtant qu'une impulsion humaine, non l'œuvre de la charité et de la grâce. Aux yeux du chrétien, c'est une imperfection.

Rebuté dans le Berry, maître Michel ne devait pas être en peine de trouver un autre champ de travail. Le duché d'Alençon s'offrait, et nous savons en effet qu'il y déploya également son activité missionnaire[1].

Quant aux nouvelles tribulations de Briçonnet auxquelles Marguerite fait allusion, cette âpre grêle de charbons rouges lui venait de la part des cordeliers dont la haine s'envenimait et se portait aux derniers excès. En dépit des actes les plus manifestes de l'évêque, malgré les décrets synodaux solennellement publiés, les cordeliers ne cessaient de répandre que les erreurs de Luther étaient prêchées dans son diocèse et qu'on y soutenait ouvertement les doctrines de l'hérésiarque, méprisant le culte des saints, contestant la virginité de Marie, niant le purgatoire et rejetant les prières pour les trépassés. Cela se disait en chaire, en plein Paris; et quand le roi en fut informé et voulut savoir la vérité, on eut soin d'éloigner le coupable, disant qu'il s'était enfui, mais que l'ordre se chargerait de le punir. C'était le commencement de la guerre de calomnies qui éclata en scandale l'année suivante, et finit par la citation de l'évêque devant le Parlement[2].

1. L'activité de maître Michel dans le duché d'Alençon est mentionnée par Farel (2 avril) et par Lefèvre (6 juillet). Ce dernier le nomme *ducatus Alenconiensis apostolus*, et parle d'un attentat contre sa vie que des prêtres auraient récemment comploté, mais qui aurait tourné à leur propre confusion; ou était-il dirigé contre le compagnon de sa mission, Jean Mesnil? Herminjard, I, 222. Comp. *ibid.*, 437.

2. L'inimitié remontait aux premières années de l'épiscopat de Briçonnet. Sa tentative de réformer la prédication dans son diocèse donna lieu aux premiers conflits. En 1524, il se contenta de répondre aux calomnies par quatre sermons tenus lors de sa visitation de Pâques dans les quatre églises paroissiales de Meaux (29 mars). Mais l'année d'après, le gardien des cordeliers de cette ville eut l'audace de faire le dimanche après la Fête-Dieu (18 juin), à Meaux même, une sortie des plus indécentes contre l'évêque. Cette fois-ci Briçonnet ne se contenta pas de répondre le dimanche suivant, mais il cita le coupable devant son official. L'assignation était pour le 2 août. Le père gardien non seulement interjeta appel

L'année 1524 ne fut pas seulement pour Briçonnet, mais aussi pour la famille royale, une année d'épreuve. Maladies et deuils se succédèrent. La première frappée fut la mère du roi. La nuit du 9 au 10 mars, elle fut prise d'une violente fièvre accompagnée de malaise qui donna de vives alarmes. Ce n'est que la crise passée que Marguerite put en informer Briçonnet.

« Vous priant, écrit-elle, que vous et ceulx que vous aymez vueillez avoir pour recommandee Madame qui prist mercredi de nuyct une grosse fiebvre continue, doulleur extreme de costé, de teste, d'estomach et ratte, de sorte que d'avoir son alaine n'en estoit question, ne de dormir, boire ne menger. Mais tout à ceste heure, vous escripvant, l'on m'a dict qu'elle commance à suer : qui estoit la fin des medecins. Celuy seul qui est le vray medecin a la main puissante et doulce pour y pourvoir plus paternellement que mon indiscrete priere ne doibt presumer luy demander. Mais croiez qu'il n'est loing d'elle, car il monstre bien qu'il est la pacience des malades. Et croy que, se luy plaisoit l'attirer à luy, qu'elle ne desire aultre chose, et a tousjours dans la bouche : *cum ipso sum in tribulatione*[1]. Et n'estoit la tranquilité que je vois avoir en son esperit avec Dieu, je ne pourrois porter la multitude et vehemence de ses doulleurs, dont après ceste sueur j'atendz l'issue : dont ne fauldra vous advertir vostre inutille mere M.[2]. »

François Ier était venu à Paris pour stimuler le Parlement et le presser de poursuivre avec plus de vigueur et de sévérité le procès contre les affidés du connétable. Le 10 mars, il avait ordonné une procession solennelle, qu'il suivit à pied avec toute la noblesse, pour demander à Dieu de dégager l'armée d'Italie de la situation critique où elle se trouvait. Enfin, il obtenait de l'Hôtel de ville un prêt de cent mille

au Parlement, mais il essaya d'intéresser la Faculté de théologie à sa cause (séance du 1er août). Le procès traîna jusqu'en 1526. Voir l'analyse qu'en a donné M. S. Berger au t. XLIV du *Bulletin* (année 1895). Bulaeus. *Hist. Univ.*, Paris, VI, 173. L. Delisle, *Notices et extraits*, t. XXXVI, 379. Et les extraits d'un mémoire que le secrétaire de l'évêque a dû dresser en vue de ce procès, communiqués par Guy Bretonneau, *Hist. généal. des Briçonnets.*

1. Ps. 91, 15.
2. Lettre XC. Manuscrit, fol. 296*b*.

écus pour cette guerre, lorsque la maladie de sa mère le rappela soudain à Blois[1].

Briçonnet, à ce moment, n'avait pas encore reçu la lettre de Marguerite que nous venons de lire, mais seulement celle où elle s'offrait à être son Simon de Cyrène et à porter pour lui sa croix, « combien que delicate et ployant soubz la sienne ». Le prélat y répondait le 16 mars :

« Madame, ayant receu voz visceralles et plus que maternelles lettres, me suis persuadé que la visitacion faicte par le grant et debonnaire medecin à Madame est depuis survenue, ou non telle qu'estoit le bruyt. Car ne cuide que fussiez sy gourmande que n'en voulsissiez *distribuer* où sçavez ne debvoir estre celee. Helas, Madame, à la verité il n'estoit possible d'avoir lettres plus efficaces de la publication que le partement soubdain du roy, qui a navré le coeur de plusieurs pour son absence procedant de telle cause, que ne seroient à leur aise qu'ilz ne saichent la guerison.

« Croiez, Madame, que oncques roy ne feust sy bien veu ne voullu en Paris, ne luy mesmes cy devant, que l'a esté à ce sainct voiage. Pleust à Dieu qu'il m'eust cousté plus que ne despenderay de l'an, et qu'il en eust autant faict ès aultres villes insignes : il en seroit fortiffié de deux cens mille hommes. Je ne l'escriptz par flaterie, Dieu le scet, et le roy le peult juger par ce qu'il a congneu audict Paris, ayant robbé et emporté par sa prudence et dexterité le coeur de chacun. Et combien qu'il semble que soie hors de propos, ne cuide qu'il *y* ait medecine sy efficace de la guerison de Madame que la santé et prosperité du roy, auquel elle vist plus que en soy, et vous ensemble en luy, et elle et luy en vous deux. Dieu, par sa grace, vueille longuement tenir la queue de sy noble trefle par union en son amour... Et ne permectra, s'il luy plaist, division de son dict treffle, ne le royaulme estre orfelin de la bonne Dame et mere, et experimenter la perte de l'irreparable que les saiges prevoient ; mais les folz ne congnoissent le bien que par l'absence et privation d'icelluy.

« Madame, voullant la plume tirer en la mer de consolacion... est presentement survenu le poste apportant nouvelles certaines de la guerison de Madame, et ce a faict baisser la voille, retirer mes avirons, et convertir pleurs et doeul en joye et consolacion, remer-

1. Mignet, *Rivalité*, I, 472. — Briçonnet assistait à la procession. Voir Félibien, *Hist. de Paris*, II, 950.

ciant l'infinie doulceur et bonté qui a regardé en pitié le pauvre royaulme. Il est increable l'ennuy que plusieurs ont porté, car après le roy, que Dieu par sa garde preserve, n'ont rien sy cher que la vie, santé et prosperité de Madame[1]. »

Le lendemain Briçonnet recevait la lettre de Marguerite et reprenait la plume :

« Ayant, Madame, seullement ce matin à dix heures receu voz lettres qu'il vous a pleu m'escripre, eusse prins ung merveilleux ennuy..., veu l'extreme violence de la maladie de Madame que m'escripvez, s'auparavant n'eusse esté adverty par diverses lettres de sa convalescence et guerison qu'il a pleu à Dieu luy envoyer... Moult m'a consollé congnoistre les verges venir de Dieu, veu la chanson qu'elle chantoit en sa tribulation... J'ay regret que n'y estois pour avoir eu part de la melodie. Je vous escriptz en verité, que plus gaiement l'eusse servye et servirois, et vous aussy, en semblable que en voz triumphes et prosperitez, se triumphe aultre *chose* peult l'on appeller que estre en tribulacion avec Dieu... Il vous plaira, Madame, commander à monsieur le prothonotaire que vous ay envoyé en partie à ceste fin qu'il m'en escripve ce que luy en ordonnerez à la verité. Car ne seray à mon aise que ne saiche la totalle guerison...[2]. »

Fidèle à sa promesse, Marguerite ne manqua pas de renseigner Briçonnet sur la convalescence de sa mère.

« Mais, ajoute-t-elle, la touche de la puissante main a esté sy forte que de longtemps n'aura recouvert ce que en peu elle a perdu. Car de tous les corps tourmentez de divers et nouveaulx tourmens, le sien a passé ceulx dont les medecins disent avoir eu experience, et sans grandes medecines le seul medecin y a mis non de sa misericorde accoustumée, mais, me semble, une grace à noz gros yeulx terrestres visible et sy apparente, que les plus ygnorans congnoissent la paternelle bonté avoir besongné. »

« Vous n'oublierez, dit le post-scriptum, la seconde qui est ma tante; car j'ay sceu que les medecins n'y ont plus d'espoir. Son partement debvroit estre à ses amis (*sic*)[3]. »

1. Lettre XCI. Manuscrit, fol. 295 *ab*. Du 16 mars 1524.
2. Lettre XCII. Manuscrit, fol. 299*a*. Du 17 mars 1524.
3. Lettre XCIII. Manuscrit, fol. 299*b*.

Agée de 26 ans à peine, la duchesse de Nemours se mourait en Savoie. Elle expira le 4 avril. Un court billet seulement nous dit la douleur que ce décès prématuré causa à Marguerite[1].

« La depesche qu'il a faillu faire selon vostre bon conseil me contraindra par faulte de temps à faire du porteur lettre : qui m'ennuye que ma propre main ne peult escripre. Il vous dira l'estat où il a laissé ceste compagnie, en laquelle j'espere bien tost avoir une heure de loysir à plorer, non celle qui a son desir accomply, mais celle qui n'a commencé à desirer. La fin est selon la vie. Sa fin estoit en sa vie, vous en scavez plus que moy, et puis mon imparfaicte foyblesse ne peult porter l'indiscretion d'amour. Parquoy, la recommandant à vostre immortelle memoire, va faire fin sur la fiance du porteur la vivante en mort M.[2] »

La troisième malade qui attendait l'heure de la délivrance était la reine. Elle aussi était restée seule. Le roi s'était rendu en Picardie pour prendre des mesures en prévision d'une nouvelle invasion des Anglais, dont les coureurs, l'année précédente, s'étaient montrés jusqu'à Compiègne et Senlis. Sa mère et sa sœur devaient s'être retirées ailleurs. Briçonnet, qui voulait venir voir les princesses, mais tenait surtout à obtenir une audience de la duchesse d'Angoulême, dépêcha son frère vers la royale patiente : « En actendant sçavoir vostre deliberation, écrit-il à Marguerite, j'ay envoyé monsieur de sainct Malo pour visiter la soeur. Car je sçay bien que, où vous estes, ne pouvez sy tost venir[3]. »

Entre temps l'évêque de Meaux rédigeait une épître consolatoire sur la maladie et la convalescence de la mère du roi.

« Les prieres, disait-il, ont esté depuis converties en louenges qui se continuent, et feray tant que vivray en l'administracion qu'il a

1. Marguerite semble n'en avoir eu la nouvelle que les derniers jours du mois. Cette lenteur ne nous étonnera pas, si nous songeons que les princesses, qui accompagnèrent le roi à Bourges, ne surent la mort de la reine qu'en revenant vers Blois, donc près de huit jours après l'événement. Voir lettre CXV.

2. Lettre XCVIII. Manuscrit, fol. 307 *b*. Le porteur était le protonotaire.

3. Lettre XCV. Manuscrit, fol. 300 *b*. Du 10 avril 1524.

pleu à Dieu me soumettre, à ce qu'il luy plaise nous garder nostre bonne Dame et mere. Telle la tiens et ay toute ma vie trouvee. Mon adoption n'en diminuera vers vous, ayant elle esté le degré pour y parvenir et source de tout mon bien. Vous suppliant viscerallement qu'il vous plaise me faire entendre par quelqu'un, auquel commanderez m'escripre, sa parfaicte convalescence... Car encores n'est mon coeur à repos, ne sera que ne sache sa totalle guerison et santé que luy desire plus que à moy comme necessaire au paovre royaulme, duquel est vraye mere [1]. »

Durant la maladie de la duchesse d'Angoulême les affaires courantes avaient passé par les mains de Marguerite et elle avait supporté cette charge inaccoutumée sans ployer. « Et en toutes ses affaires, que je sçay naturellement estre à moy, sans singuliere ayde, importables, le tout puissant a soutenu le faictz pour moy, sans m'en sentir en corps ny en esperit. »

« Mais maintenant, continue-t-elle, que je vois le pressouer où vous estes sy peu aidé, que seul portez l'ennuy de plusieurs : crainte affectionnee que cest amer et impetueulx torrent ne vous donne tant d'occasion corporelle, et que plus je crains substraction des spirituelles consolacions, me contrainct à sentir ce que c'est que mere; car, pour avoir eu le corps sterille, n'en suis privee des doulleurs qui me tourneroient à joye grande, sy après la peine pouvois y aider selon mon desir. Mais j'ay paour que mes pechez empirent le marché, et n'auray jamais repos qu'il ne plaise à l'infinie miséricorde me faire veoir la fin [2]. »

Assailli de difficultés dont les conséquences n'étaient pas à prévoir, Briçonnet tenait à s'assurer la protection toute puissante de Louise de Savoie. Il y vint la dernière semaine d'avril [3]; mais il dut remettre l'heure de l'audience. C'était un mécompte pour Marguerite, qui se voyait privée à regret « de la parolle desiree et tardifve à recouvrer ».

« Mais quand je regarde, ajoute-t-elle, la peine que d'aulcuns

1. *Ibidem*, fol. 301 *ab*.
2. Lettre XCIV. Manuscrit, fol. 300 *a*.
3. Le 20 avril déjà, Lefèvre parle de l'absence de l'évêque. Lettre à Farel, Herminjard, I, 207. La résidence de Louise de Savoie devait être Amboise ou un des autres châteaux à proximité de Blois.

esprits ont à vouloir deviner l'occasion de vostre venue, je suis d'oppinion de les mettre en repoz jusques à ce que soyons à Bloys de retour, où vous viendrez faire la reverence à la mere de la mere, qui, je vous asseure, ne laissera, pour quelque deguisement que le malin sucgere au cœur de ses ministres faire, de vous veoir voluntiers. Car après avoir esté advertie que vous estiez à Bloys, m'a dict qu'à son restour elle vous verroit de bon coeur, non pensant que vinsissiez icy. Parquoy m'a semblé, veu le vouloir qu'elle a de vous veoir, pour le mieux, remettre ma consolation à l'heure de la sienne. Et me semble, après avoir visité tous messeigneurs les enfans, devez aller secourir la soeur. Excusez l'affection qui fait parler vostre inutille mère[1]. »

Sur ces entrefaites arriva la nouvelle de la mort de la duchesse de Nemours, et Briçonnet reprit son office de consolateur.

« Vous voulant escrire, répond Marguerite, j'ay receu vostre lettre qui me donnera matiere de reposer ma main pour donner à l'œil l'exercice qui plus luy est necessaire. Mais, esperant ne faillir, après n'ay laissé vous envoier ceste qui n'est que pour vous prier me mander le temps de vostre restour, à fin que je ne perde secondement ce que pour le premier m'a esté dur à porter. Car je ne pense que de huict jours ne partirons d'icy pour la foyblesse en quoy est Madame qui en nulle façon ne s'amende, comme j'espere par nostre prothonotaire vous feray plus au long entendre[2]. »

Ce détail raviva les inquiétudes de Briçonnet; mais le 6 mai, Marguerite pouvait lui donner la nouvelle rassurante que Dieu « a donné santé à Madame, meilleure que je ne luy veiz jamais ».

1. Lettre XCVI. Manuscrit, fol. 306 *b*-307 *a*. La réponse de Briçonnet est du 27 avril. Briçonnet était donc venu au lieu où résidait la duchesse d'Angoulême. Celle-ci, ayant entendu qu'il était à Blois, avait dit qu'elle l'y verrait volontiers à son retour, et Marguerite pense qu'il ne faut pas insister pour une audience immédiate à cause des malveillants qui glosent sur la présence de Briçonnet, mais faire sa visite aux enfants de France et retourner à Blois pour assister la reine toujours malade.

2. Lettre C. Manuscrit, fol. 309 *b*-310 *a*. Le séjour des princesses loin de Blois devant se prolonger, Marguerite suppose que Briçonnet reviendra là où elles sont, et compte ne pas manquer une seconde fois sa visite.

« Dont je le loue; car luy seul a esté si visiblement son medecin que nul n'y auroit excuse d'ignorance : vous asseurant qu'elle vous verra voluntiers. Et hier, jour de l'ascencion, luy montray la lettre de l'ethiope escripte dedans un petit livret, en quoy elle print fort grand plaisir. Le roy doibt venir demain. Incontinant qu'il sera arrivé, vous envoiray le prothonotaire. Mais soit à Bloys ou icy, il me semble que partir lundy, pour nous venir icy visiter, est le meilleur que vous peult conseiller et pour soy desirer vostre inutille mere Marguerite[1]. »

Cette lettre de l'éthiopien est l'épître consolatoire de Briçonnet sur la maladie de Louise de Savoie; nous l'avons mentionnée au 10 avril. C'était une attention délicate de la part de Marguerite de préparer ainsi un accueil bienveillant à l'évêque de Meaux.

Enfin Briçonnet obtint son audience[2].

« Madame, écrit-il après son retour, desir ne se diminue par absence... Ayant laissé Madame, combien que graces à la bonté divine guerie, foible toutesfoys, ne seray à mon aise que n'aye certitude — et par vous, car aultres ne me peuvent contenter — de sa totalle et parfaicte restitution après le changement de l'aer, que presume luy avoir esté salutaire, et le travail plus que le repos corporel[3]. »

La cour s'était transportée à Tours, où elle passa le mois de juin alternativement avec Amboise. Marguerite n'avait pas attendu la lettre du prélat pour se plaindre de la longue attente et demander la reprise de ses distributions.

« Et si l'esprit, congnoissant en vous, a parfaict l'oraison donnee du pere par le filz [c'est-à-dire si vous avez achevé la méditation sur l'oraison dominicale], sans oublier l'epistre de sainct Denis dont Madame a desir, je vous en demanderoye voluntiers (sans

1. Lettre CII. Manuscrit, fol. 311 *a*. Du 6 mai 1524, lendemain de l'Ascension.

2. Vers l'époque du retour de Briçonnet, le 24 mai, le feu, mis par des incendiaires, ravagea la ville de Meaux et en mit le tiers en cendre (Félibien).

3. Lettre CIV. Manuscrit, fol. 311 *ab*. Du 13 juin 1524.

craincte de reffus) le double : vous advertissant que la bonté infinye n'a seullement volu par vostre visitation consoler les desolez, mais unir plus intimement les coeurs des marriés[1]. »

A l'époque où nous sommes parvenus, Marguerite avait trente-deux ans et Charles d'Alençon achevait sa trente-cinquième année. Si leur union, après quinze ans de durée, avait une ombre, c'est qu'elle était restée sans enfants. A part cela, rien ne nous autorise à la considérer comme un triste veuvage de cœur pour Marguerite. Une chose pouvait toutefois resserrer les liens entre les deux époux, c'est d'avoir éprouvé en commun ces émotions religieuses qui tenaient une si grande place dans l'existence de la duchesse. Ce fut un des fruits de la visite de Briçonnet.

On lira avec intérêt cette page de sa réponse, où il compare le mariage à l'union de l'âme avec Christ, son vrai époux, qui la détache de tout autre amour, « comme par emulation faict le mariage charnel, qui n'est que l'umbre, separant toutesfois et divisant les conjoinctz de toutes affections jusques à la naturelle, qui est pere, mere et soy mesmes, pour se unir à sa partie, en faisant non seullement de deux corps ung, mais qu'il n'y ait aussi entre eux que ung coeur, vouloir, desir et affection ».

« Et veoiant, Madame, ceste verité luyre au vostre, y ay tousjours prins merveilleuse consolation, rendant graces à la superceleste bonté que l'union de plus en plus s'accroisse, comme il vous plaist m'escrire. C'est la chose de ce monde que plus vous desire. Eslevez vostre esprit, Madame, en veoiant ce doux seigneur et bon prince que Dieu vous a esleu pour mary tant vous aimer, qu'il n'a plaisir, joye ne consolation que en la vostre, ennuyé de vostre ennuict, vivant en vous plus que en luy et complaisant en toutes choses, vous ayant donné et l'esprit et la vie qu'il voudroit mettre pour la vostre; la grand doulceur et debonnaire honnesteté en laquelle a vescu sans interruption et vit avec vous, autant ou plus disposant de luy que de vous, et le sçachant mary, et par ce estant l'umbre et figure de Dieu et vous de l'ame, son espouze : considerez quelle est l'amour du doux Jhesus vers sa bien aymee si che-

1. Lettre CIII. Manuscrit, fol. 316 *b*.

rement par sa mort et pretieux sang sans pris achetee, quelle est sa providente sollicitude de la garder, veiller et douer de tant de dons et graces. Helas, ce seroit grande ingratitude de les mescongnoistre, et plus ne tenir compte de tel amy.

« Je sçay que à l'amour de monseigneur vostre mary avez respondu et satisfaict comme encore faictes par amour reciproque, et souvent plus la femme que le mary s'acquite. Mais en celle de Dieu, helas ! Madame, nous tresbuchons bien lourdement, et est certain que n'en avez aproché ne ferez. Puis qu'ainsi est que sçavez l'impossibilité, fault que d'autant plus vous efforcez à suppleer en son umbre ce que ne pouvez à vostre verité, et ce, pour son amour et honneur; et ne fais doubte qu'il ne pregne en payement le par sus *que* ferez, combien que mary et femme ne peuvent trop s'aymer. Par tout y a excès, fors que en amour que Dieu a establie. Bien est malheureux et diabolique qui la sépare[1] ! »

Briçonnet venait de découvrir une veine presque inépuisable. Des considérations sur le mariage envisagé comme figure de l'union avec Dieu et comme sacrement, il se laissa insensiblement entraîner à une exposition mystique de la Genèse, qui nourrit la correspondance jusqu'à sa brusque interruption. Jamais son inspiration n'avait été si soutenue; quelques-unes de ses lettres sont de véritables traités.

Cependant les temps devenaient difficiles. La question religieuse, latente jusque-là, touchait à la période de crise aiguë où la direction échappe aux modérés pour passer aux mains des violents, où l'extrême audace d'une part provoque la répression à outrance de l'autre. De tous côtés surgissaient des prédicateurs évangéliques avec ou sans mission et, à tort ou à raison, on considérait l'évêque de Meaux comme leur inspirateur et la duchesse d'Alençon comme leur protectrice.

Sous l'impression d'une lettre d'Œcolampade, le savant réformateur de Bâle, Briçonnet avait chargé Gérard Roussel

1. Lettre CV. Manuscrit, fol. 314*b*-315*a*. Du 14 juin 1524. — Naturellement Briçonnet étend son adoption au duc, promettant de porter à tous deux « honneur, amour et reverance comme doibt filz à si bons et doux pere et mere. Suppliant le superceleste pere vous en donner de charnelz, ce que desire, vivant en ferme espoir qu'il vous visitera en sa gloire, fructifiant à son honneur ».

d'exposer chaque matin les épîtres de Paul au peuple, hommes et femmes, non sous forme de sermons, mais d'explications familières au courant de la lecture; et il avait commis le même soin à des hommes de confiance pour les autres paroisses du diocèse. Il est certain que tous ces prédicateurs n'avaient pas la modération de l'évêque, et ne tempéraient pas également l'ardeur de leur zèle. Certains articles publiés à Meaux encoururent la censure; Martial Mazurier, curé de Saint-Martin, et Pierre Caroli, curé de Frênes, docteurs en théologie tous deux, furent obligés de se rétracter. Peu après, sur la requête de Lizet, avocat du roi, quatre arrestations furent ordonnées à Meaux, dont une seulement put être exécutée. D'autres informations encore se poursuivaient, de sorte que, sans la grande influence de Briçonnet et la protection de la sœur du roi, on ne se serait pas senti en sûreté à Meaux[1].

De tous ces événements, notre correspondance ne porte aucune trace. Une seule fois, une allusion un peu significative échappe au prélat. Marguerite se plaignait que les consolations de l'évêque s'étaient faites rares depuis la guérison de Madame.

« Si pitié vous a esmeu, écrivait-elle, durant le temps que la doulce patiente nous faisoit ung peu gouster de son pain sans nous laisser tomber en ennuy de l'amertume, encores plus le doit elle faire quand nous mengeons cendres comme pain. Nous petis crions, et nul ne le nous rompt. Et qui plus est, les iniques nous racomptent fables, et non point comme est la loy. Je ne sçay que dire, sinon, suspendant tous instrumens de joye aux saules, plorer sur le cours de l'affluence des eaues, en recordant les graces de Dieu en Syon; car je congnois qu'il est trop difficile de chanter les cantiques de Syon en terre estrange[2]. »

L'évêque répond :

« O que delicates ames, qui ne peuvent rien avaller qui n'ait esté beluté par le delié, fin et dernier sac de extreme examination, sont

1. Lettres de J. Lefèvre et G. Roussel à G. Farel, du 6 juillet 1524. Herminjard, I, 222, 235.
2. Lettre CVII. Manuscrit, fol. 330*a*.

bien estonnees quand ne trouvent que cendres qui ne peuvent coherer en unyon ! *Cependant* crient à haulte voix, demandant le pain qu'ilz souloient trouver à toutes heures chaplé et venant tout chault de la fournaise d'amour en telle opulence qu'ilz en pouvoient distribuer ailleurs, et de present ne trouvent qui le leur presente et divise. Car il n'y a que cheveches (*chouettes*) en la maison de pasture. Le cousteau est pis que rouillé qui souloit leur departir le pain. Et qui plus les contriste et met en extreme desespoir, ont ouy prohibition publique des Philistiens qu'il n'y eust en toute la terre d'Israel un seul favre forgeant fer, pour leur oster peu à peu l'usaige du glaive et de l'acier, de sorte que tous ceulx qui veulent esguiser jusques à la coignee, houe, besche ou soc de cherrue, fault qu'ilz voysent aux Philistiens. »

N'est-ce pas exactement la situation faite en France aux amis de l'Évangile par l'arrêt du Parlement qui interdisait toute publication théologique sans l'approbation préalable de la Faculté[1] ?

« O dure servitude et d'increable ruyne, continue l'évêque, que l'on ne puisse que par ceux qui tresbuchent et sont en double ruyne (ainsi se interprete Philistin) avoir glaive ou l'esguiser ! Et tellement procede lache servitude que, lorsque Saul fust esleu roy et qu'il faillust aller en guerre, ne se trouva en toute la terre d'Israel lance ou espee que en la main de Saul et Jonathas, son filz. Je sçay, Madame, que en l'esprit de Dieu prophetisez et craignez ce advenir aux vrays luctateurs et dominateurs de vices (ainsi l'on interprete Israel, ou voyant Dieu), et par vos lettres vous plaignez... et demandez ayde et secours[2]. »

Mais ce n'était que le commencement des épreuves. La guerre, loin d'être finie, allait reprendre et se précipiter vers la catastrophe que personne ne prévoyait encore. Le printemps s'était passé en négociations. Enfin le connétable traversa les Alpes et franchit, le 1er juillet, la frontière vers la Provence[3].

1. Voyez les lettres de G. Roussel à Farel et Œcolampade. Herminjard, I, 234, 278.
2. Lettre CIX. Manuscrit, fol. 329*ab*. Du 27 juin 1524.
3. Mignet, *Rivalité*, I, 491.

Dès le 25 juin, Briçonnet parle du glaive de l'ire de Dieu qui est élevé et visible à chacun, et rappelle la nécessité de demander aide et secours à Dieu en toute humilité[1]. Et deux jours plus tard il insiste encore sur ce point, qu'il ne suffit pas de s'aider soi-même, qu'il faut d'abord s'assurer l'assistance du Seigneur. « J'aymerois mieux, dit-il, estre avec Jonatas et son gendarme, et avec Gedeon et trois cents hommes esleuz que avec cent mil Angloys, Allemans, Espaignolz et Ennuyers[2]. »

Ayant passé le Var, le duc de Bourbon avait établi son camp à Saint-Laurent pour attendre le reste de ses troupes qui franchissaient les Alpes, et l'artillerie que la flotte espagnole et génoise devaient amener par mer. Au moment où le débarquement allait s'opérer, André Doria, commandant au service de François Ier, fondit sur les navires ennemis, les força à la retraite et fit échouer trois galères, que l'intrépidité de Bourbon sauva du pillage[3]. La nouvelle assez surfaite de ce succès provoqua une grande joie à la cour.

« Si ceste compagnie, écrit Marguerite, après avoir eu de l'ennuy plus que là deshors ne monstroit, voyant celuy qui desire du roy et du royaulme la mutation venoit en dilligence et grosse puissance, et nous mal encores en ordre, a eu plaisir et joye d'avoir entendu que l'armee de mer a repoulsé la leur, recouvert l'artillerie et prins les principaux : donc, à ce matin, en procession sommes tous allés rendre graces à celuy seul à qui elles sont deuës[4]. »

Bourbon, que ce petit incident n'avait guère retardé, avançait cependant dans l'intérieur de la Provence sans trouver de résistance. Le 8 août il faisait son entrée à Aix, et le 19 il venait mettre le siège devant Marseille.

François Ier partit de Blois, où il laissait la reine plus gravement malade qu'il ne pensait. Sa mère et sa sœur l'accompagnèrent jusqu'à Bourges, où il fit son entrée le 23 juillet.

1. Lettre CVIII. « La guerre est damoiselle dont la queue est moult longue, qu'elle traine sans estre portee. » Fol. 323*a*.
2. Lettre CIX. Manuscrit, fol. 327*a*.
3. Mignet, *Rivalité*, I, 493.
4. Lettre CX. Manuscrit, fol. 330 *ab*.

L'ayant quitté pour revenir à Blois, elles apprirent en route la mort de Claude de France survenue en leur absence, le 20 juillet. Sous le coup de l'émotion, Marguerite revient demander à Briçonnet ses consolations habituelles.

« Parquoy vous prie en ce temps dict tribulation, que myeux se doit le contrere sentir : veoiant la fin des labeurs, et douleurs importables finiz, et le repoz de l'ame eternel de celle que Dieu nous avoit donnee à royne; de quoy se peult dire ce que de nulle aultre, avoir laissé au royaume les plus beaux dons dont soit memoire, c'est bonne renommee des vertuz, graces et bonté dont Dieu l'avoit douée; lignee telle que au souhaict d'ung chacun n'eust sceu estre plus belle et parfaicte de troys filz et troys filles, et pour la fin faire conclusion suivant le cours de sa vie, remettant toute ordonnance de son testament en la main de son seul très aymé mary, le faict son executeur, luy donnant la duché de Bretaigne et après sa mort son filz aisné pour perpetuelle unyon en ce royaulme; confessee et enuyllee, en bon sens et parolle jusques à la fin, s'en est allee, comme j'estime, en joye, laissant à ses amys tristesse telle, que j'ay grand paour que la santé de Madame s'en diminue de trop. Car faisant grandz journees pour retourner la veoir et servir, dont elle estoit partie contre son vouloir par la seureté que les medecins luy baillerent qu'elle vivroit encores plus de troys moys, ayant sceu en ce lieu de Herbault[1] la nouvelle, avec le travail du chemin et l'extremité de l'ennuy qu'elle porte increable, est venue à faire du sang comme en sa grand fiebvre par tous endroictz et telle quantité et esmoution que, s'il duroit, ne se pourroit porter. Mais j'espere que se tenant à repos de corps et esprit, nostre Seigneur la fortiffiera. D'autre part, le roy n'en faict moins, que nous laissames à Bourges. N'entendant la fin, mais veoiant qu'elle l'aprouchoit, feist ung merveilleux dueuil, disant à Madame : Si je pensois la rachepter pour ma vie, je la luy baillerois de bon cœur. Et n'eusse jamais pensé que le lyen de mariage, conjoinct de Dieu, fust si dur et si difficille à rompre. Et en larmes nous departismes, et n'avons eu nouvelles de ce qu'il en a sceu; mais je crains fort qu'il le porte à peine[2]. »

La réponse de Briçonnet est une des plus belles, et certes la plus longue lettre du recueil; mais c'est à peine s'il y a une

1. Arrondissement de Blois.
2. Lettre CXV. Manuscrit, fol. 359 *b*-360 *a*.

ou deux phrases pour la reine défunte « qui a tant proliffié non seullement pour le royaume en fruict terrestre, mais au spirituel en exemplarité et parangon de vie en excellence de perfection autant que princesse qui feust de memoire d'homme[1] ». La pauvre reine, toute absorbée par les soins de la maternité, avait occupé une place si modeste durant sa vie.

Ce n'est pas le dernier chagrin qui attendait Marguerite.

« Vous rendant mal pour bien, écrit-elle à l'évêque en réponse à sa longue missive, où tant vous suis tenue de mercier Dieu et vous de la consolation que vostre lettre m'a donnee et donne, que j'ay leuë et si ne la tiens encores pour veuë : je vous voys departir de la douce tribulacion qu'il plaist à nostre Seigneur m'envoyer, forte à porter à ce corps trop foyble en Adam. — C'est qu'il a plu à nostre Seigneur donner à Madame Charlotte une si griefve maladie, fievre et flux après sa rougeolle, que je ne sçay s'il luy plaira la tirer à luy sans plus luy permettre gouster les miseres de ce monde. Et pource que Madame n'est encores assez forte pour soustenir moingdre ennuy que cestuy cy, je le luy faictz celer, et au roy pareillement, que vous sçavez a assez ailleurs à penser. Parquoy, puis qu'il fault que sur moy tombe ceste crainte, je demande le secours de voz bonnes prieres... esperant que avant que ce porteur soit à vous, sera ou du tout quitte de la mort, ou remise en l'attente que nous devons plus desirer que craingdre[2]. »

Ce que Marguerite appréhendait arriva ; sa nièce mourut le 8 septembre avant ses huit ans révolus. La douleur de la princesse fut extrême; mais, retrempée par la soumission dans l'épreuve, elle pouvait écrire à Briçonnet que Dieu n'avait pas seulement rendu la sérénité à mon esprit, mais

« jusques, à vous dire la verité, avoir gueri et fortiffié le corps, en vain travaillant en peu de repoz l'espace de pres d'un moys, tant que la petite Dame estoit mallade, qui a esté trente jours tenue de fievre et de flux, comme le pouvez avoir sceu. Mais apres son tres-

1. Lettre CXVI. Manuscrit, fol. 385 *b*. Du 31 août 1524.

2. Lettre CXVII. Manuscrit, fol. 387 *ab*. Briçonnet reçut la lettre le 15 septembre, et répondit quelques jours plus tard, étant déjà informé de l'issue fatale de la maladie. Il y a de belles pensées dans sa lettre.

pas j'ay eu l'ennuy du Roy, à qui je l'avois faict celer : qui, par l'avoir songé troys foys qu'elle luy disoit : Adieu, mon roy, je vays en paradis, devina sa mort, qu'il aprinst en grand extreme douleur, par la bonté de Dieu paciemment, et m'escript qu'il aymeroit mieux mourir que de la desirer en ce monde contrevenant au vouloir de son Dieu, lequel il benissoit après avoir esté reconforté en sa pacience. Madame qui en rien n'en avoit ouy parler, par un capitaine d'aventuriers la sceu ; qui l'a porté de sorte que, depuis disner jusques au souper, une larme n'atendant l'autre, sans getter souspir de despit ou impacience, ne cessa de me prescher et faire envers moy l'office de reconfort que luy devoys : où je vous souhaictay; car veoiant son corps naturel souffrir douleur ce sembloit importable, les yeux levez au ciel, ne cessant jamais de louer Dieu, pensois veoir ung esprit ravy en luy. Mais elle a si bien continué qu'elle a receu la dame tribulation non comme hostesse d'un jour, mais comme sa soeur avec laquelle a esté nourrie et qu'elle desire à jamais avoir pour compagne, et la doulceur, en quoy nostre Seigneur la luy faict prendre, la garde que sa santé n'en a pis. Je la recommande à voz bonnes prieres, sans oublier celle qui n'eust esté à son aise sans vous en avoir escript ce qu'elle en pense[1]. »

Marguerite a consacré sa douleur dans la plus ancienne pièce de vers qu'on connaisse d'elle, le *Dialogue en forme de vision nocturne* entre elle et sa nièce qu'elle interroge sur le bonheur des élus. Ce poème de 1250 vers fut imprimé une seule fois avec le *Miroir de l'âme pécheresse* en 1533 et est devenu extrêmement rare. Il ne porte pas seulement témoignage de la profonde tendresse de Marguerite pour les siens, mais surtout de la sincérité de ses aspirations religieuses[2].

Briçonnet ne manqua pas à son devoir de consolateur. C'est de Lyon que Marguerite l'en remercie.

« Puisque le lieu et la malladie me donnent loysir d'escripre, je desire vous advertir que Madame, retournee en ce lieu de Lyon, est en bonne santé, et le roy, comme le pourrez entendre d'autre, ès portes de Milan : qui a esté aydé de Dieu contre l'opinion d'un chacun, tant homme de guerre que de conseil. Mais laissant les choses que par aultruy pouvez sçavoir, fault que je vous die que, oultre

1. Lettre CXIX. Manuscrit, fol. 409 *b*.

2. M. Weiss a donné des extraits du *Dialogue* dans le t. XLIII du *Bulletin* (année 1894).

les acoustumees obligations que j'ay au tout bon par la grace qu'il luy plaist de me donner de voz lettres, les penultiemes et troys dernieres sont venues si à propos que j'en ay vescu ung moys. Mais, congnoissant la divine bonté mon insuffisance à recevoir tant de consolation, luy a pleu me preparer par une fievre causee de reuthme que continue m'a duré six jours; mais, pour vous dire la verité, ne pouvant dormir ne menger, mon repoz et nourriture ont esté voz lettres, où celluy qui les a faict escripre à sa plume m'en a tant departy de consolation que j'eusse voluntiers changé ma santé malladive à ma maladie produisant santé, pour le loysir que j'avois de lire jour et nuict.

« Helas, je vous confesse, pour la derniere[1], que j'aye tort d'avoir ploré ce que je dois estimer vraye joye; mais si vous puis je bien asseurer que en pleur et cry j'ay experimenté que le coeur qui est gardé du pere n'est point meu par sentement naturel. Je le croyois, mais le sçay : car sans attendre joye de peine passee, je congnois que en la douleur est le contentement. Que vous diray je sinon que je seroys trop ingratte, se je ne vous declaroys les graces de l'infinie bonté qui me faict par exemple croire, que en ung mesme instant passion et triumphe se trouvent en luy, honte et honneur, tristesse et joye, et toutes contrarietez hormis peché qu'il a vaincu sans toucher? Mais que vous diray je de l'espouze dormant entre les bras de son vray amy? Vostre lettre m'a causé desir de vous prier me vouloir ayder, au lieu de la resveiller, de chanter si doulces louanges à celluy qui l'a prevenue en grace, que son doux repoz ne soit empesché.

« Et si Dieu veult que quelque chose commencé soit finee, bien que mal et mauvais langaige, vous en auriez le pouvoir de correction, où vous voirrez le debat que me faictes, avant l'avoir veu estre, non si bien, mais suivant vostre propos, comme si en pareil temps l'esprit avoit aux deux parlé : vous priant en la charité qui vous est distribuee me faire ce bien que de ne vous ennuyer de secourir la fille d'Adam absalonicque et telle que Dieu la congnoist, etc.[2]. »

Que signifie cette phrase embarrassée? Est-ce que Marguerite soumettait à l'approbation de l'évêque l'ébauche de son *Dialogue en forme de vision nocturne*? On le dirait.

1. C'est la lettre du 15 septembre; Marguerite n'avait donc pas encore reçu celle du 26 septembre.
2. Lettre CXXI. Manuscrit, fol. 410 *ab*.

Mais les événements avaient marché et pris une tournure inattendue. Grâce au courage et au patriotisme de la bourgeoisie, le siège de Marseille se termina par un échec. Le 29 septembre, Bourbon dut lever le camp et reprendre le chemin vers les Alpes. La retraite se fit en bon ordre; mais François Ier remontant la Durance et franchissant le col de Suze, se trouva dans la plaine du Piémont avant qu'on eût pu songer à lui en défendre l'accès. Épuisée de fatigue et découragée par l'insuccès de l'invasion, l'armée ennemie ne se sentit pas assez forte pour garder la ligne du Tessin, ni même pour défendre Milan avec sa citadelle. Les troupes impériales évacuèrent la ville le 26 octobre, au moment où l'avant-garde française y entrait par la porte opposée.

A Pignerol, le 17 octobre, François Ier avait renouvelé les pouvoirs de régente à sa mère, qui vint fixer sa résidence à Lyon [1]. C'est de là que Marguerite remercie l'évêque de ses dernières lettres. Son intention n'était pas de le tenir au courant des événements publics qu'il pouvait apprendre d'ailleurs; mais elle ne peut s'empêcher de lui parler, à l'occasion, des sentiments d'humilité chrétienne que le succès inspirait au roi.

« Bien que je sçay que ce que l'on estime bonnes nouvelles ne vous ont esté celees, si fault il que je vous die que Dieu a faict la grace au roy de non seullement en son coeur le recongnoistre, mais souvent publicquement à tous dire et monstrer la grande misericorde de Dieu avoir conduict son affaire. Et par toutes les lettres qu'il escript à Madame ne fault à l'article d'en sentir tout venir du tout puissant, disant que nul n'en doit ou peult prendre gloire. Car il n'est en la puissance de la raison de pouvoir entendre telle armee et artillerie en si peu de temps passer telz chemins, et que, sans estapes, n'ont eu faulte de pain, mais habondance et à bon marché; les rivieres gaiables, que à tard se voit la ville de Milan forcee, les ennemys fuir deshors sans estre pillee, leurs gens battuz, nul des nostres morz; la peste par tout le quartier sans que nul des nostres l'ait prise. Parquoy le roy faict sa conclusion que c'est oeuvre miraculeuse ou seullement a mis la main la bonté divine, qui sans bataille ny assault a donné victoire à ceux qui croyent en luy et qui sans

1. Maître Michel était du voyage. Herminjard, I. 297.

rien esperer de leur sens ou force se confient en sa paternelle bonté; et recquiert que Madame le fasse partout prescher et donner à entendre que le grand Dieu des exercites doit avoir l'honneur, gloire et louenge de tout, J'ay bien voulu retenir et vous escripre ces parolles, estant seure que autant le sentirez comme vostre bonne mere. »

Le 18 novembre, Briçonnet écrivait à Marguerite pour la consoler et conforter après sa maladie.

« Vous avez esté gourmande, lui disait-il, de menger les prunes vertes sans m'en advertir, fors après le coup que m'en donnez envie, m'escripvant la doulceur que y avez trouvé, et me voulez contenter du panier plain de feuilles au lieu du fruict que avez evidemment avallé sans mascher. Et qui croist le desir, semble que plaignez n'en avoir eu suffisance, combien que la bonté distribue viande selon l'estomach pour le conserver en fil de volet. Vous sçavez bien que suis en ma première naissance, à laquelle verdeur est esprisse...[1] »

Icy s'arrête le manuscrit. Le copiste a posé la plume à la fin de la ligne aux trois quarts de la page; on ne sait quel hasard l'empêcha de la reprendre. Car il saute aux yeux que la correspondance ne finissait pas ainsi. Combien de temps dura-t-elle encore ? Combien de lettres avons-nous perdu ? Qui le dira ?

L'éloignement de Marguerite et la marche rapide des événements d'Italie durent produire une certaine diversion. Briçonnet, de son côté, était accablé sous le poids du procès suscité par ses adversaires. Mais aurait-il appris la catastrophe de Pavie survenue le 24 février 1525, ou le décès du duc d'Alençon qui mourut de chagrin à Lyon le 11 avril, sans adresser une parole de consolation et d'encouragement à la princesse éprouvée de tant de coups ? Cependant, le départ de Marguerite pour l'Espagne, le rôle plus important qu'elle fut appelée à jouer dans les affaires publiques du royaume, et finalement son mariage avec Henri de Navarre, célébré le

1. Lisez : *espice.* – Lettre CXXIII. Manuscrit, fol. 411. Du 18 novembre 1524, jour d'une procession solennelle à Lyon, pour se préparer au jubilé octroyé par le pape (Herminjard, I, 307, note 21).

24 janvier 1527, durent interrompre d'abord, puis faire cesser complètement cet échange de lettres, où la princesse avait trouvé pendant quatre ans la nourriture spirituelle dont son âme était affamée[1].

PH.-AUG. BECKER.

FRANÇOIS Ier ET LES PROTESTANTS

LES ESSAIS DE CONCORDE EN 1535[2]

III

Cet échec pourtant ne mit pas fin aux négociations : elles se poursuivirent jusqu'en décembre 1535. Les esprits généreux, les partisans des idées nouvelles, tous ceux qui étaient mus par l'espoir d'arriver à une pacification religieuse véritable et sincère, qui avaient favorisé les tentatives de concorde plus par conviction intime que par considération des choses politiques, tous ceux-là ne se laissèrent pas encore décourager. Parmi les plus ardents était Martin Bucer, de Strasbourg. C'est auprès de Bucer qu'au milieu de 1534, Guillaume du Bellay avait trouvé l'accueil le plus enthousiaste, lorsqu'il lui développa les intentions du roi. Cela était naturel. Depuis 1528, Bucer s'épuisait en efforts pour trouver un terrain d'entente entre zwingliens et luthériens. Sans se laisser rebuter par les refus, par les réponses dilatoires, surmontant les fatigues et la maladie, il parcourait les villes de la Suisse du Nord et de la haute Allemagne, cherchant un formulaire qui pût mettre un terme aux divisions intestines dans lesquelles se consumaient les forces vives de la Réforme et réaliser enfin ce rêve d'unité dont il était possédé. Le projet du roi était le complément du sien; à la con-

1. La suite de cette étude, traitant des idées religieuse de G. Briçonnet, paraîtra dans la *Revue de théologie* de Montauban. — Nous publierons, en outre, un peu plus tard, un *Tableau chronologique* des *Lettres de Marguerite et de Briçonnet*, qui n'a pu trouver place dans cette double livraison. — *Réd.*

2. Voy. plus haut, p. 337-365.

corde entre protestants s'ajouterait, pour l'achever, la pacification entre réformés et catholiques : l'unité dans la paix de l'Église.

Après que Mélanchthon eut répondu, il aquiesça volontiers au désir de Chélius et, le 27 août 1534, donna son avis, ajoutant qu'il souscrivait entièrement à tout ce qu'avait dit Mélanchthon. Un autre docteur de Strasbourg, Hédion, répondit dans le même sens. Dans les réponses de Bucer et de Hédion, plus encore que dans celle de l'ami de Luther, éclatent les dispositions conciliantes, l'espoir qu'un accord sera des plus faciles; on y sent une sorte d'allégresse, une foi profonde dans la force intrinsèque de la vérité, la conviction enflammée que, grâce à elle, ils touchent enfin à cette unité qui rejoindra les pans déchirés de la Robe sans couture.

Rien ne put affaiblir le zèle de Bucer ou refroidir son enthousiasme, ni l'attitude équivoque du roi de France, ni la reprise des persécutions à Paris, ni même les critiques amères et virulentes de ses amis. Il tient tête à tous. En même temps qu'il exhorte Mélanchthon à accepter l'invitation du roi de France, il réfute les objections de Morelet du Museau[1], il tâche de convaincre Bullinger, il oppose à la conception religieuse étroite des Blaarer, de Constance, son idéal de fraternité chrétienne universelle[1]. Durant tout l'hiver de 1534 et la première moitié de 1535, il ne prend pas un instant de repos, toujours en voyage, courant de Strasbourg à Tubingue, de Tubingue à Constance, de Constance à Cassel, pour revenir à Strasbourg et repartir bientôt pour Augsbourg. Sollicitant des concessions, arrachant des promesses, toujours plein d'espoir, Bucer était vraiment en Germanie l'âme des projets de concorde.

Il fut vivement affecté par l'échec des négociations enga-

1. Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, III, n° 478, réponse de Morelet du Museau ; — *Corpus Reformatorum*, X, 139-142, réponse à Bullinger; — à Marguerite Blaarer, 15 avril : « Id certe in te probare non possum, quod solum nomen Gallorum ponis in crimine. Qui, obsecro sunt Germani ? qui Itali ? qui Hispani et alii? Ex se pariter pro Domino Christo omnes fratres. Et huic pater non unam et alteram, sed omnes gentes dedit in possessionem. » Schmidt, article cité, p. 47.

gées avec la France. Les reproches qu'on ne lui ménageait pas le touchaient beaucoup moins que l'idée des maux dont l'Église et les fidèles étaient menacés. Au contraire de Mélanchthon, qui semble, après avoir été « raisonné » par Luther, avoir pris assez vite son parti du refus de l'électeur, Bucer ne voulut pas abandonner son rêve, l'on pourrait dire sa chimère. Il ne désespéra pas de voir les négociations se renouer au sujet de la concorde. Le 22 septembre, il écrit à son ami Sturm à Paris, au familier de Guillaume du Bellay, la lettre suivante, où il prodigue les conseils sur la façon de se concilier les membres de la Ligue évangélique, donne les détails les plus minutieux et jusqu'aux formules des lettres qu'il conviendrait d'écrire aux princes, et trace le plan général des Instructions que Guillaume du Bellay portera à Smalkalde en décembre suivant.

Traduction de la lettre de Bucer.

Grâce et paix, très savant et très pieux ami. J'ai reçu le 17 septembre ta lettre du 20 août; mais je n'ai pas vu l'homme qui l'a apportée. Ce que tu écris de la piété du roi a mis ici la joie dans le cœur des bons que précédemment son excessive sévérité avait profondément affligés. Que Dieu l'augmente encore et qu'il lui permette de réaliser heureusement son vœu. Mais, plus est grand l'espoir que nous pouvons maintenant fonder sur la piété du roi,

---

Lettre de Martin Bucer à Jean Sturm, à Paris[1].

Gratia et pax, vir doctissime et pientissime. Quas ad me dedisti XX Augusti accepi ego XVII septemb.; hominem qui attulit eas non vidi. Vehementer vero recrearunt bonorum hic animos, quos superior Regis severitas supra modum deieceral, quæ scribis de pietate Regis; hanc Dominus augeat et illum voti sui quam felicissime compotem reddat. Quo autem nobis de Regis pietate maior

1. Cette lettre se trouve dans le volume 424 déjà indiqué de la collection Dupuy, f°s 59-63. Ch. Schmidt paraît en avoir connu la minute, non datée, conservée à Strasbourg, dans les archives de Saint-Thomas, *Correspondance de Bucer*. (Communication de M. Erichson.)

plus profonde est notre douleur de voir que Mélanchthon ne part pas. Que mon voyage soit rompu, c'est peu de chose, bien que pour ma part je fusse allé très volontiers en France. Mais Barnabé [1], passant ici pour se rendre chez Mélanchthon, m'a dit que les bons là-bas avaient jugé préférable d'appeler Hédion à ma place, parce que les théologiens ne m'aiment guère, surtout à cause de ma récente réponse à l'évêque d'Avranches [2]. Ceux d'ici, dans leur piété, croyaient que ce changement s'était fait ici, et même que la cause véritable était l'opposition du comte Guillaume [3]. Car, à ce que l'on dit, le comte m'en veut, je ne sais trop pourquoi; peut-être parce que, paraît-il, il a appris les sorties un peu vives que j'ai coutume de faire contre les mœurs corrompues de ceux dont, en sa qualité de chef de bandes, il s'entoure en trop grand nombre. Sur ce point, cependant, mes collègues ne me le cèdent en rien, se souvenant qu'ils prêchent l'Évangile et aussi la repentance; nous nous efforçons tous également de guérir les hommes, non de les blesser, dans la mesure où Dieu nous le permet. D'ailleurs même si Barnabé m'avait

---

nunc expectatio est, hoc gravius dolet Philippum non venire. Nostri adventus levis jactura est, quanquam quantum ad me quidem attinet perlubens venissem; sed Barnabas [1] hac ad Philippum transiens, mihi dixit bonis illic visum me non debere venire, sed Hedionem, eo quod Theologis ego paulo invisior sim, maxime quum nuper adeo responderim Abrincensi [2]. Existimabant aliquot hic pii, istam consilii de vocando me mutationem hic factam, vel certe causam ejus hic datam esse comite Guilelmo [3] minus probante, ut isti profectioni adiungerer. Hic enim pridem mihi fertur esse iniquior, qua causa profecto nescio, nisi quod aiunt delatum ad eum esse, me in mores corruptiores eorum hominum, quos ille, ut dux, frequentiores apud se habet, invehi solere vehementius. Qua tamen in re mihi Symmistæ nihil cedunt, memores se prædicatores esse, ut Evangelii ita et pœnitentiæ; studemus tum omnes ex æquo sanare homines, non offendere, quantum huius Dominus

1. Barnabé d'Urre, sieur de la Fosse.

2. Robert Céneau, évêque d'Avranches depuis 1532, ancien aumônier de Louise de Savoie. Bucer avait écrit contre lui en septembre 1534 : *Defensio adversus* AXIOMA CATHOLICUM, *id est criminationi R. P. Roberti Abrincensis, in qua is impiæ novationis in cunctis Ecclesiæ cum dogmatis, tum ritibus peculiariter autem circa sacrosanctam Eucharistiam importune accusat quotquot Christi doctrinam sectari student.*

3. Guillaume de Furstemberg, alors au service de François Ier.

invité à venir aussi, le Sénat nous aurait difficilement laissé partir, Hédion ou moi, parce que le roi ne nous a pas appelés nommément. Car notre sénat use de cette mesure et a de ces scrupules dans la pratique, et ne se permet ni ne permet aux autres de se mêler à une affaire que ne leur impose pas leur charge avec nécessité inéluctable. Le bruit calomnieux que, sous prétexte de religion, nous traiterions de tout autre chose, bruit que nos ennemis n'auraient pas manqué de répandre, aurait peut-être moins touché, malgré sa gravité; car il faut se garder de toute offense, quand on le peut sans offenser Christ. Cependant, comme il fait très grand cas de Mélanchthon, c'est à contre-cœur qu'il eût refusé à l'un de nous deux, ou à tous deux, de l'accompagner si Mélanchthon l'avait instamment demandé. Mais, mon pieux Sturm, que nous supporterions aisément de rester ici, si seulement Mélanchthon était parti, ce cœur et cette bouche divine, aussi habile qu'ardente à défendre la cause de Christ. Nous avons, il est vrai, une garantie sérieuse que la cause de Christ ne sera pas livrée à la médisance des impies et que des objections trop faibles ne seront pas opposées à des adversaires encore plus faibles; nos réponses antérieures y ont pourvu. Il y faut pourtant prendre garde, pour ne pas laisser échapper une occasion d'étendre l'empire de Christ. Ce qui me console, c'est que Dieu fait tout en

---

dederit. Verum ut Barnabas me quoque ire iussisset, ægre tamen vel me, vel Hedionem senatus noster dimisisset, non nominatim vocatos a Rege : qua namque modestia est et religione in rebus agendis noster senatus, nec se nec suos sustinet ingerere se magnis rebus, ad quas non luculenta trahit officii necessitas. Calumniam nos sub prætextu religionis alia tractare, quam indubie fecissent nobis adversarii, forsan non adeo expavisset, utcunque molestam. Nulla namque non cavenda offensio est, quæ modo caveri inoffenso Christo possit. Philippo tamen, ut facit cum maximi, gravatim quoque vel alterum, vel utrumque comitem negassel, si is serio nos postulasset. At mi religiose Sturmi quam facile ferri potest nos non venire si tantum Philippus venisset, pectus istuc et os tam divinum, tam ad agendam causam Christi cum appositum, tum ardens. Religiosa quidem cautio est ne causa Christi impiorum maledicentiæ prodatur, neve infirmioribus objiciatur offendiculum, quod utrumque factum est ex nostris prioribus responsis : ista tamen sic cavenda sunt, ne qua prætereatur occasio regni Christi amplificandi. Me hic consolatur quod Dominus agit omnia in omnibus et

tout et tourne tout à l'avantage de ceux qui l'honorent, car il tire leur salut même des péchés qu'ils commettent. Il se souviendra de nos frères pieux des Gaules et de ceux qui pour eux se répandent ici chaque jour en prières. Pourtant, autant que j'en puis juger, il a fait une faute celui, quel qu'il soit, qui a laissé arriver nos réponses entre les mains de nos adversaires. Car ils ont extrait et dénaturé celle de Mélanchthon, ce qui a ameuté contre nous la foule des critiques. Car là-dedans nous rendons au Pape et aux évêques tout le pouvoir qu'ils désirent, nous acceptons les messes publiques, nous discutons sur les messes privées, mais de façon à montrer que nous les admettrons aussi avec quelque modération. Ils ont tiré gloire de cet extrait comme d'une chose extraordinaire et inattendue; ils se sont empressés de s'en faire part et, arrogants, nous insultent, croyant voir venir à résipiscence les chefs de cette secte. La plupart des nôtres nous soupçonnent, les uns de trahison, les autres d'une témérité et d'une légèreté impardonnables; et dans leur émoi, ils troublent tous ceux qui les entourent, les princes comme les villes. Moi-même, qui pourtant suis regardé comme un peu moins conciliant, avec quelle dureté ne suis-je pas traité par les meilleurs citoyens, parce que simplement j'ai souscrit à la réponse de Mélanchthon. Cette affaire m'a déjà arraché plus de six apologies sans compter deux voyages ; cependant ma présence même

---

sic ut diligentibus se, nihil non bono esse faciat : nam etiam et ex iis quæ peccant, salutem eorum promovet. Hic piorum fratrum per Gallias, et aliorum pro Gallis preces quotidie fundentium rationem habebit in tempore. Quantum tamen videre ego possum admodum peccavit quisquis is est qui permisit nostra responsa venire in manus adversariorum. Excerpserunt enim et depravate ex responso Philippi, quibus multas nobis cierunt turbas. Ibi enim restituimus Pontifici et Episcopis omnem quam illi volunt potestatem, missas publicas recipimus, de privatis disputamus, sed ut illas quoque aliqua moderatione simus admissuri. Hoc excerptum gloriabundi tanquam rem novam et inexpectatam, percupide sibi invicem miserunt, nostris superbe insultarunt, sic resipiscere jam primores hujus sectæ. Hinc plerique nostrum, alii proditionis, alii non ferendæ temeritatis et levitatis nos suspectos habere, et perturbati ipsi turbare alios quoque quam plurimos, et inter hos etiam Principes et totas respublicas. Ego qui tamen visus sum paulo severior, quam duriter tratcatus sum ab optimis quibusque, eo quod responso Philippi simpliciter subscripsi. Ultra sex apologias hæc res mihi extor-

n'a pu guérir complètement la blessure. Ainsi Satan, soulevant partout la foule, semble pressentir un accroissement peu commun de sa tyrannie. Cependant nous aurions dû agir toujours avec prudence et circonspection, nous qui servions le plus grand des rois dans la plus importante des causes, pour que notre bien ne fût pas, par notre faute, en proie à la médisance des impies et que les plus faibles ne portassent pas le poids de nos erreurs. Mais nous sommes hommes, et nous ne pouvons pourvoir à tout, autant qu'il faudrait.

Chélius m'avait dit que nous répondions à Langey seul et, au nom de cet homme aussi savant que pieux, il me pria tant, qu'en quelques heures, je laissai couler de ma plume, plutôt que je n'écrivis, ce que tu as vu. Chélius, en effet, affirmait qu'il devait partir dès le lendemain : c'est pourquoi l'écrit n'est signé que de mon nom ; il n'y avait pas le temps de demander une réponse à mes collègues[1]. Or comme, je ne sais pourquoi, il demeura encore un jour, il soutira aussi une réponse de Hédion, uniquement sous le prétexte d'emporter un plus grand nombre d'avis. Car, autrement, nous avons l'habitude de répondre tous ensemble. Nous croyions que Langey

---

sit, præter duas profectiones, quanquam nec coram satis mederi huic vulneri potuerim. Ita Satan undique turbas ex hac re ciens, præsentire videtur haud vulgarem ex ea tyrannidis suæ accisionem inducendam esse. Nos tamen conveniebat prudenter et circumspecte instituere omnia, ut qui summo Regi hic in summa causa ministramus, ne bonum nostrum impiorum maledicentiæ nostra culpa obnoxium fieret, neve per nos infirmiores conculcarentur. Sed homines sumus et non ubique quantum oportebat advigilamus.

Chelius dixerat uni Langæo nos respondere et ei docto atque pio eximie eo permovit ut pauculis horis effunderem potiusquam scriberem hoc quod vidisti. Nam postridie statim abiturum se Chelius affirmabat, quæ causa fuit ut meum solum nomen subscriptum sit. Non enim erat tempus ut responsio a symmistis excuteretur[1]. Ubi autem, nescio qua occasione, alterum quoque diem hæreret, extorsit et ab Hedione responsum, tantum hoc nomine ut plura responsa afferret. Mos alioqui nobis est respondere communi nomine. Expectabamus ut Langæus pro sua prudentia usus hisce responsis

1. L'avis de Bucer se termine ainsi : « Hæc tumultuarie sic congessi *consentientibus Symmistis meis.* » Mais il porte seulement la signature de Bucer, avec la note écrite de sa main : Iis quæ Philippus Mel. respondit per omnia subscribimus, cum quibus etiam congruere hæc nostra qui utraque legerit satis videbit.

userait de ces réponses avec sa prudence habituelle, qu'il amènerait le roi à choisir là-bas quelques hommes savants et bons, avec lesquels quelques-uns d'entre nous, appelés par le roi d'entre tous les États de notre ligue, entreraient sérieusement en discussion, pour savoir si les Églises, sinon partout, du moins en France et en Germanie, pourraient sincèrement s'accorder dans la religion de Christ. Certainement, nous ne nous serions jamais attendus à ce que nos réponses fussent envoyées au pape, et qu'il en fût bientôt fait publiquement mention aux États de l'Empire; c'est en notre privé nom, et non pas à titre public, que nous avons répondu : et notre avis n'est pas parole d'Évangile. Cette attitude a excité contre nous le mécontentement de nos concitoyens, car il semble que sur une question de religion (y a-t-il rien qui soit plus d'ordre public, rien où, par conséquent, il faille moins tolérer l'ingérence de quelques particuliers ?) nous ayons répondu au nom de tous ceux, princes et villes, qui, en Germanie, ont adopté la pure doctrine du Christ. Malgré tous les périls que cela nous a fait courir et nous fait courir aujourd'hui encore, ces trois beaux docteurs, disent-ils, sans nous consulter, se mêlent de répondre à un si puissant Roi et par lui au pape lui-même, ce que nous pouvons admettre ou rejeter en religion. Ce qui a encore augmenté toute cette indignation, c'est qu'il y a trois ans à peine une vive polémique s'est élevée pour savoir quelles concessions il

---

nostris efficeret doctos aliquot et bonos viros illic a Rege deputari, cum quibus nostrum aliquot et quidem ab omnibus statibus nostræ societatis per Regem evocati gravi commentatione excuteremus, quomodo Ecclesiæ, si non in universum, tamen quæ in Galliis et Germania sunt in syncera Christi religione conspirare possint. Certe nihil minus futurum putavimus quam ut Pontifici responsa, nostra mitterentur et mox publica eorum ad status imperii fieret mentio : privatis enim nominibus, non publico illa respondimus et in verba nostra nemo juravit. Id sane permagnam nobis invidiam apud nostros movit quod visi sumus de religione (qua quid magis publicum, quid minus permittendum paucis iisque privatis ?) respondere pro omnibus Germaniæ et Principibus et Rebuspublicis qui puriori doctrinæ Christi sese addixerunt. Tanta sumus, inquiunt, periclitati hac causa atque hodie periclitamur et tres scioli, inconsultis nobis audent respondere tanto Regi et per eum Pontifici ipsi, quid nos de religione vel admittere, vel remittere possimus. Istam indignationem auxit quod tertio admodum gravis inter nostros παροξυσμὸς extitit de hac re, nimirum quid Pontificiis

faut faire aux papistes. Christ, tu le sais, veut que ses fidèles soient unis comme les membres au corps et qu'ensuite, ils soient soumis à leurs magistrats de toute leur âme. Il a voulu que les prêtres et les prophètes fussent les premiers en dignité, si bien que le roi devait les consulter dans les cas difficiles et par suite en avoir beaucoup autour de lui; et pourtant, malgré la foule des mauvais princes, il a commandé à tous, prêtres comme prophètes, d'obéir au roi.

Nous avons reconnu ce droit à nos princes et à nos magistrats. Nous désirons, en ce qui touche l'administration du Verbe, parler haut, je veux dire exposer librement aux rois, aux princes, à tous ceux que Dieu a créés pour commander, la volonté de notre Dieu qui est aussi le leur, de quelque manière qu'ils nous accueillent et nous traitent; mais en même temps nous nous efforçons, autant que Dieu le permet, de satisfaire nos princes et nos magistrats, car nous reconnaissons que par eux Dieu nous fait connaître les desseins qu'il a sur nous. C'est pourquoi, comme nos princes et nos magistrats confessent le nom de Christ et que, sur l'attitude qu'on doit avoir à leur égard, il s'est produit déjà de graves discussions, à juste titre nous les consultons toutes les fois que survient une affaire qui dépasse notre charge, pour laquelle nous leur sommes liés ainsi qu'à leurs sujets ; et toutes les fois que leur ordre ne s'écarte pas manifestement de la sanctification du nom de Dieu, à bon droit nous

---

concedi debeat. Christus, ut scis, vult suos instar membrorum coniunctos esse, tum magistratibus subjici omnem animam. Præcipuam volebat haberi dignitatem sacerdotum atque prophetarum, adeo ut Rex hos deberet in dubiis rebus consulere, et ea de causa frequentes apud se habere, nihilominus, quoniam Principum multitudo mala, utrosque et Sacerdotes et Prophetas Regi iussit esse subjectos. Hoc ius nostris Principibus et magistratibus restituimus. Cupimus itaque, quantum attinet ad verbi administrationem, Regibus et Principibus atque omnibus quos finxit Deus noster imperare, hoc est, libere omnibus voluntatem nostri et illorum Dei exponere, utcunque illi nos invicem excipiant aut tractent; simul tamen quantum per Deum licet morem gerere nostris principibus et magistratibus studemus, agnoscentes per eos Domini voluntatem de nobis explicari. Quum itaque nostri principes et magistratus Christi nomen confitentur, et non vulgaria hactenus discrimina hac de causa adierunt, merito consulimus eos, dum quid incidit quod sit præter nostram eam vocationem, in qua illis et populis eorum peculiariter addicti sumus, et dum non imperant quod manifesto

leur obéissons. Dans l'affaire présente, la consultation demandée sur la restauration publique et la concorde de l'Église n'était pas l'affaire de simples particuliers. Aussi Mélanchthon a-t-il cru bon de ne pas désobéir au prince pour cette fois, d'autant plus qu'il ne manque pas de gens pour enseigner au roi la vraie piété et que d'ailleurs il pourra, en s'y efforçant, aplanir la voie dans la suite. Plus que personne, Mélanchthon brûle pour Christ, tu le sais assez. Aussi, n'en doute pas, il lui en coûtera d'avoir pris cette décision, d'avoir pour cette fois cru bon d'écouter son prince qui lui défendait de partir : lorsque le moment sera venu, il déclarera qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'enchaîner en lui la parole de Dieu. Tu peux, toi et tous nos amis, en espérer autant de nous. Cependant comme nous n'avons pas été nommément appelés par le roi, j'espère que vous nous en voudrez moins de notre absence.

Mais pour te montrer combien nous désirons favoriser tout ce qui, croyons-nous, peut faire réussir, grâce au roi, la cause du Christ aussi bien en France qu'ailleurs, je vais librement t'exposer quel est, à mon avis, le moyen qui vous permettra d'avoir aisément Mélanchthon et les autres. D'abord il faudra exposer le motif de notre appel, avec clarté et vérité. Comme il ne manque pas là-bas de gens pour instruire à

---

a sanctificatione nominis Dei revocet, iure quoque iis obtemperamus. Jam quod ad præsentem profectionem attinet quum consultatio quæritur de publica Ecclesiæ instauratione et concordia, et ea non est privatorum, videtur causa fuisse ut Philippus principem suum in præsens non contemneret, præsertim quum qui Regem de pietate omni edoceant non desint : et quod ejus opera præterea fieri potest, commodiore posthac via parari facile queat. Vere ardet Christum, ut qui maxime Philippus, ut ipse satis nosti : quare non dubites, constabit illi sui consilii ratio, cur in præsens principem suum prohibentem ire ad vos audiendum sibi existimarit : sua occasione declarabit verbum Domini in se ligari ab homine non posse. Idem polliciare tibi et bonis omnibus etiam de nobis : quanquam dum vocati nos non simus nominatim per Regem, puto nostram absentiam vos minus accusare posse.

Sed ut videas quam cupiamus nos, quicquid ullo pacto ad id facturum suspicamur, ut Christi causa per Regem habeat tam in Galliis quam in aliis nationibus felicius, promovere, volo tibi libere exponere qua via existimem Philippum et alios commode ad vos evocari posse. Primum causa ob quam vocamur commode proponenda erit et vera. Qui Regem de omni ratione pietatis edoceant

fond le roi de la vraie piété, chez nous personne ne veut croire qu'il soit nécessaire de nous faire venir pour enseigner en particulier au roi la doctrine du Christ. Aussi à la première proposition soupçonne-t-on le roi de vouloir nous faire servir à tout autre chose qu'à fonder le règne de Christ. Mais s'il est dit, au contraire, que le roi cherche les moyens par lesquels il pourra, sans complications extérieures et en blessant le moins possible les consciences, fonder solidement l'Église du Christ en restaurant la doctrine du pur Évangile à la fois dans son propre royaume et dans les autres pays, comme c'est là le devoir d'un si grand monarque, surtout du roi très chrétien (devoir qui, en ce moment et pour beaucoup de raisons, s'impose instamment à tous les princes, et en particulier au vôtre), si l'on fait valoir toutes ces raisons, les bons seront plus facilement persuadés et on comprendra plus vite que notre longue expérience puisse nous rendre utiles en une affaire de ce genre, et que nous soyons appelés pour cause de religion, et justement.

Ensuite, parce que cette affaire est celle de tous ceux qui ont adopté l'Évangile, et que nous devons, dans la mesure où Dieu le permet, obéir à nos princes et à nos magistrats, il faut tout d'abord que le roi demande à ces princes et à ces magistrats de nous envoyer vers lui. Ainsi a fait l'Empereur aussitôt après la diète d'Augsbourg. A plusieurs reprises il a demandé, par ambassadeurs

---

illic minime desiderantur, quare hac causa, ut Rex privatim doceatur quid sit in hoc negotio Christi, nos vocandos esse, nemo nostrum putat. Inde fit quum hæc causa proponitur ut multi suspicentur Regem aliud per nos moliri quam regnum Christi. Si autem dicatur, Regem vias quærere, quibus absque perturbatione externæ administrationis et quam minima quoque offensione conscientiarum instaurari queat Ecclesia Christi, restituta doctrina Evangelii cum in regno ipsius, tum apud alias nationes, hoc quia officii est tanti monarchæ, præsertim christianissimi insignis, tum etiam hoc tempestate multis nominibus per quam necessarium monarchis quidem omnibus, præcipue autem vestro, et minore negotio a bonis creditur et citius agnoscitur, nos ad id aliquid vel propter diuturnum usum in hac causa conferre posse, ac ideo vocari gratia religionis, nec temere.

Deinde, quia hæc res omnium est qui se Evangelio consecrarunt, et nos merito nostris Principibus et Magistratibus, quantum per Dominum licet, obsequimur, imprimis Principes et Magistratus nostri a Rege ut ii nos sibi mittant appellandi sunt. Cæsar statim

spéciaux, à l'électeur de Saxe et au landgrave, les chefs de notre ligue, de désigner des personnages avec lesquels des députés qu'il aurait de son côté désignés à cet effet essayeraient d'établir une pacification des Églises entre ceux qui reconnaissent encore le pape et nous. Quoique princes, ils refusèrent cependant de prendre une pareille résolution à eux seuls. Et comme on avait à grand peine fini par s'entendre, sur les instances de l'électeur de Mayence et de l'électeur palatin, tous les membres de notre ligue, les villes comme les princes, furent convoqués pour une délibération de cette nature [1]. Quoi de plus grave, en effet, que la religion en danger? Maintenant tous les États de la ligue sont convoqués pour le jour de Simon et Jude [28 octobre] à Schweinfürt, dans la Franconie orientale, à cinq milles de Wurtzbourg [2]. Là si un personnage d'importance et vraiment pieux venait au nom du roi exposer religieusement la volonté religieuse de son maître et demander aux princes et aux villes (il importerait pour plusieurs raisons de joindre les deux ordres) de lui envoyer quel-

---

a comitiis Augustanis aliquoties ab Electore Saxonum atque landgravio, primis nostræ societatis principibus, gravissimis legationibus petiit ut constituerent cum quibus de qualicumque pace Ecclesiarum usque ad concilium inter eos qui adhuc Pontificem agnoscunt et nos constituenda, per suos ad eam rem deputatos, deliberaret; illi tamen istuc, licet Principes, facere per se detrectarunt, tandemque quum ægre consensum esset, causam agentibus duobus Electoribus, Maguntino et Palatino, evocati fuere ad huiusmodi consultationem, quicumque in nostro fœdere sunt, tam Respublicæ quam Principes [1]. Quod enim maius quam periculum religionis? Jam ad Simonis et Judæ Schwinfurtum [2] convocati sunt omnes ordines huius societatis, oppidum est Franciæ orientalis, distans ab Herbipoli quinque miliaribus. Ibi si vir gravis et religiosus nomine Regis adesset, qui religiosam Regis voluntatem religiose exponeret, et doctos aliquot mitti sibi a Principibus et Rebuspublicis peteret (utrumque enim ordinem coniungi præstiterit, non una de causa) cum quibus consultare possit, quo pacto morbis

1. Diète de Schweinfürt (mars-mai 1532), continuée à Nuremberg (juin-juillet), et qui aboutit à la paix de Nuremberg.

2. Voir dans Winckelmann, *Politische Korrespondenz der Stadt Strasburg im Zeitalter der Reformation*, II, 294, une lettre de Philippe de Hesse au conseil de Strasbourg pour l'inviter à envoyer des délégués à la diète de Schweinfürt (24 août 1535). En réalité la diète se tint à Smalkalde en décembre 1535.

ques docteurs avec qui il pût discuter sur le meilleur remède à apporter aux maux de l'Église, remède qui ne soit pas pire que le mal, je crois qu'on pourrait obtenir un résultat avantageux pour le peuple chrétien. Mais jusqu'à présent les essais de réforme de l'Église ont été pour Satan l'occasion de troubles si inouïs, que l'on ne peut, en ces affaires, apporter trop de circonspection ni trop de garanties.

Un semblable ambassadeur pourrait demander Mélanchthon et nommément tous ceux que le roi voudrait voir comme ceux qu'il juge, sur la recommandation des bons, les plus capables de mener à bonne fin cette entreprise ; ajoutant toutefois qu'il serait satisfait de tous ceux que les princes et les villes lui enverraient avec ceux-là. Il serait bon en outre, je crois, que le roi écrivît de son dessein particulièrement, non seulement à l'électeur, mais encore au landgrave et au duc Ernest de Lunebourg, tous deux princes très liés et énergiques, et qui font l'émerveillement des bons par leur jugement et leur connaissance de la cause dont ils se sont faits les ardents champions.

Peut-être serait-il bon d'écrire aussi à notre ville qui est d'ailleurs la première des villes de la ligue, en prenant comme prétexte son voisinage de la France. Je le répète il n'y a rien de plus important que la religion, pas de danger plus grave : c'est pourquoi si le roi

---

Ecclesiæ remedium adhiberi queat, quod non sit morbis ipsis gravius, existimo aliquid posse confici quod e re sit populi christiani. Nam ut Satan incredibiles hactenus perturbationes occasione tentatæ Reformationis Ecclesiarum excitavit non potest res ista satis circumspecte et religiose institui.

Huiusmodi legatus posset Philippum, et quos alios Rex vellet nominatim petere, tanquam eos quos Rex ex bonorum commendatione existimaret ad eam rem peculiariter idoneos, adjiciendo tamen boni consulturum quoscunque Principes et Respublicæ cum illis mitterent. Profuturum præterea crediderim si Rex de hoc suo consilio scriberet seorsim, non ad Electorem modo, sed etiam ad Landgravium et Ernestum ducem Lüneburgensem, qui duo Principes sunt mire cordati et strenui, iudicio et cognitione causæ simul et propugnandi eam desiderio, bonis omnibus miraculo.

Scribendum forsan fuerit nostræ quoque Reipublicæ quæ alioqui prima est inter urbes socias, possit huius occasio sumi ex vicinitate. Iterum dico religione nihil est præstantius, nihil periculi amplioris :

veut convaincre tout le monde de la sincérité de ses intentions, il doit régler cette négociation avec le plus grand soin.

En troisième lieu, il faudra que l'envoyé du roi traite cette cause seule et au point de vue religieux, sans faire mention ni de présents, ni d'affaires profanes. Et, bien qu'à la cour de nos princes on agisse souvent en profane (car David même a des ministres fils de Bélial et lui aussi est quelquefois oublieux de son devoir), il conviendrait cependant que l'ambassadeur français montrât des mœurs chrétiennes et se gardât de choquer par son langage, car ils sont plus sensibles aux mots qu'aux actes mêmes. Ceux entre les mains de qui est la décision dernière dans les conseils lui en sauront gré; car, quelle que soit leur conduite dans la vie privée, traitant de cette affaire en conseil, ils auraient beau entendre soutenir religieusement la parole de Dieu s'ils voyaient les actes de l'ambassadeur ou de ses compagnons jurer avec cette parole, ils seraient inébranlables.

Il faudra ne point parler d'alliance profane, absolument, car autrement on soupçonnerait le roi de rechercher cette alliance et non une alliance chrétienne; c'est un soupçon que ne manquent pas de fortifier tous ceux qui croient de leur intérêt que nous nous détournions des desseins de la France. Puis les nôtres ne veulent pas paraître se mêler d'eux-mêmes à des affaires étrangères, quelles qu'elles soient, sinon dans la mesure où la communion du Christ

---

quare nisi Rex istam actionem instituat graviter, putabunt multi aliud agi.

Tertio oportebit causam istam a Regis Legato et solam agi et religiose, nullam mentionem de largitionibus, nullam prophanorum negotiorum fieri necesse est. Et quum in aulis nostrorum Principum pleraque prophane fiunt (Habet enim et David ministros filios Belial, tum ipse quoque non semper memor officii est), conveniet tamen Christianissimi Regis Legatum prorsus Christianos mores exhibere, et in nostris fugere, quod verbis magis quam re ipsa detestantur. Id valebit apud eos penes quos in consiliis summam rerum est, qui quales quales interdum et ipsi vita sunt, in consiliis tamen de hac re agentes, hactenus gratia Christo, ni verbum Domini non omnino irreligiose respexerunt et cum suam tum sodalium vitam a verbo discrepantem, admodum fortiter condemnarunt.

De societate prophana tacendum erit modis omnibus, quia alioqui suspicio est hanc quæri, non Christianam : nec desinunt suspicionem hanc augere qui putant e re sua esse nos a Gallicis consiliis abhorrere. Tum certe per se nolunt nostri videri se alienis negotiis,

le permet : les uns à cause du respect dû à nos princes, les autres par crainte de se nuire à eux-mêmes en les offensant. Enfin il ne faudra pas excuser outre mesure la sévérité passée du roi. Il faut soutenir la cause du Christ en toute sincérité et simplicité : si les nôtres croient voir un acte ou entendre un mot qui ne soit pas conforme à la vérité, ils deviendront méfiants sur tout le reste.

Si le roi ne juge pas bon d'envoyer un ambassadeur, on pourra peut-être arriver au même résultat par lettre; mais il faudra écrire à tous les ordres ensemble, ou du moins à l'électeur et au landgrave comme chefs de notre ligue. Cependant il serait de beaucoup préférable, je crois, que le roi écrivît à tous les ordres de notre ligue ensemble, puis séparément aux trois princes dont j'ai parlé et à notre ville, et peut-être aussi à Constance et à Ulm. Si le roi recherche le Christ, comme je le pense, il n'estimera rien trop pénible ou trop au-dessous de lui pour restaurer le règne du Christ. Et l'on ne peut rien faire non plus de trop magnifique pour assurer notre salut éternel et celui de toute la terre, salut qui se trouve, comme on sait, dans la vraie connaissance de l'Évangile et dans la juste institution des Églises selon l'Écriture.

Cependant s'il y a quelque obstacle à cela, tâche, je t'en prie, si tu peux, de nous envoyer les commentaires que les théologiens de

---

vel quibusvis, nisi quantum communio Christi possit admiscere : alii debita erga Principes nostros religione, alii quod sua quoque causa offensionem horum pertimescunt; severitatem denique Regis præteritam non oportebit excusare ultra rerum. Summa synceritate et simplicitate agenda causa Christi est; et quum nostri videntur videre aliquid non ex vero agi dicive, redduntur dubii de omnibus.

Porro si Regi non videatur mittendus legatus, effici forsan idem poterit literis, sed ad ordines omnes in communi scriptis vel certe ad Electorem et Landgravium, tanquam societatis nostræ prima capita. Quanquam causæ admodum profuturum existimem Regem scribere omnibus ordinibus nostræ societatis communiter, tum seorsim tribus Principibus quos memoravi et nostræ Reipublicæ et forsan simul Constantiensi et Ulmensi. Rex si Christum quærit, ut quærere, credo, pro regno Christi instaurando, nihil ducet sibi vel grave esse, vel suam Maiestatem parum decere. Et nihil quoque satis magnifice institui potest pro nostra et totius orbis salute sempiterna, quæ scilicet sita est in vera cognitione Evangelii, iustaque Ecclesiarum iuxta hoc constitutione.

At vero si quid sit quod ista impediat, oro tamen te, cures si

là-bas ont faits à nos réponses. De la sorte le roi pourra connaître toute notre doctrine.

Tu vois, excellent Sturm, nous n'avions pas de plus vif désir que d'arriver à un résultat, si mince fût-il, qui puisse nous rapprocher du roi et de toute la nation française pour y rendre, là-bas, comme partout, le règne du Christ florissant. Tu peux promettre à nos amis que je m'efforcerai d'abandonner de ma véhémence ce que toi ou tout autre zélateur du Christ jugera bon que j'en abandonne. Faire régner Christ, voilà le but unique, l'objet pour lequel Mélanchthon, Hédion ou tout autre vrai ministre du Christ combattront aussi bien que moi; et toutes les concessions qu'il sera possible de faire à la faiblesse humaine, sans porter préjudice au règne de Christ, je les ferai, moi aussi bien qu'un autre. Je crois avoir montré ces dispositions d'esprit dans ma réponse à l'évêque d'Avranches, malgré les sorties violentes qu'il avait faites contre nous. Quant aux rencontres avec les adversaires, j'y suis tellement fait que, grâce à Dieu, je pourrais supporter une déloyauté peu commune. Cependant, en cette affaire, il faut que tout soit arrangé de sorte que toutes nos Églises donnent leur approbation : pour cela, ni l'humeur facile, ni la véhémence ne serviront de rien; c'est la seule autorité de

---

potes, nobis mitti quæ Theologi illic contra nostra responsa commenti fuerint. Poteret siquidem Rex et isto modo nostra omnia cognoscere.

Vides optime Sturmi nobis nihil antiquius esse quam ut procedat quicquid id fuerit, quod nos Regi et toti Gallicæ nationi commodare ad id poterimus, ut Christi regnum illic et ubique floreat. De mea vehementia amicis pollicere me nihil non concedere posse quod vel tu vel quisquis alius Christi studiosus concedendum indicare poterit. Christum regnare, illud unum est pro quo non minus Philippus aut Hedio aut ulli alii Christi veri ministri certabunt, quam ego et quæ salvo regno Christi hominum infirmitati concedi poterunt, ea non minus ego concessero quam quisquis alius. Huius certe animi speciem exhibuisse mihi videor in responsione ad Abrincensem, quamlibet sæve in nos debacchatus sit. Jam quod ad congressus attinet, cum adversariis, sic detritus sum ut gratia Christo, perferre possim non vulgarem improbitatem. In hac tamen causa quicquid agendum fuerit, illud sic institui necesse est, ut Ecclesiis nostris omnibus approbetur, nullius hic vel facilitas, vel vehementia, sed Christi autoritas valebit : nostræ operæ erit hanc commode utrinque cognoscendam exhibere.

Christ qui décidera; à nous de la faire reconnaître aisément de part et d'autre.

Il y a quelques jours, alors que je sortais à peine d'un assez long malaise, j'ai reçu la réponse de l'évêque d'Avranches à ma défense: le ton en est un peu plus doux. Écris-moi, je t'en prie, s'il faut lui répondre. Au sujet de l'Église, il est vif; mais rien ne peut renverser les autres arguments. Je crains qu'il n'y ait lieu de lire là-bas nos écrits et maintenant tout ce que les occupations quotidiennes des Églises me laissent de temps et de force, je voudrais l'employer à écrire. Salue avec empressement Ardiseus[1] et tous nos amis et ne doute point que nous avons au cœur les mêmes désirs que vous; rien ne nous retient : il nous manque seulement une juste occasion de partir; qu'elle s'offre, nous nous empresserons de la saisir. Les choses du Seigneur ont leurs voies, que l'on doit suivre religieusement. Adieu, sois heureux. Strasbourg, 22 septembre 1535.

Notre ligue, dont j'ai parlé (d'ordinaire on l'appelle Union chrétienne, en latin ligue) comprend les États suivants : l'électeur de Saxe, les ducs Ernest et François de Lunebourg, le landgrave, le prince Wolfgang d'Anhalt, quelques comtes, les villes de Stras-

---

Ante paucos dies ægre tandem quum diu laborassem, accepi id quod ad meam defensionem rescripsit Abrincensis : mitior paulo est, oro rescribas si respondendum homini sit. In argumento Ecclesiæ diligens est. Cætera nullo labore dissolui possunt. Vereor ut nostris legendis illic locus sit et nunc quantum temporis et virium a quotidianis occupationibus Ecclesiarum superest, paulo enarrando impendere malim. Saluta diligenter Ardisæum[1] et amicos omnes et ne dubita nos hic esse ex animo id petere quod vos, nihil quoque detinere nos, quam quod iusta veniendi deest occasio, eam si offeratur, arripiemus studiosissime. Habent et Christi negotia suas vias et eas religiose observandas. Vale quam felicissime. Argentorati 22 septemb. anno 1535.

Societas nostra cuius memini (vulgo vocant Christianam unionem, vel latine societatem) constat hisce ordinibus, Electore Saxonum, ducibus Ernesto et Francisco Lüneburgensibus, Landgravio, Principe Guolfgango ab Anhalt, aliquot comitibus, Republica Argentoratensi, Lubecensi, Constantiensi, Brunsvicensi, Ulmensi,

1. Vitus Ardisæus, originaire du canton des Grisons, pensionnaire et ami de Jean Sturm, à Paris, étudia les mathématiques et enseigna à Bâle en 1537. Cf. la lettre de Siderander à J. Bédrot, Paris, 28 mai 1533, dans C. Schmidt, *Gérard Roussel*, 201-211; et Herminjard, *op. cit.*, III, n° 418.

bourg, Lübeck, Constance, Brunswick, Ulm, Magdebourg, Brême, Essling, Memmingen et plusieurs autres : je ne suis pas l'ordre et je n'ai pas tous les noms. D'ordinaire, quand on écrit à la ligue, on nomme seulement l'électeur et on ajoute : et à leurs Grandeurs ses alliés de la Ligue chrétienne qui sont de sectes différentes. Les princes écrivent : à la ligue des protestants, car les nôtres ont protesté contre l'édit rendu à la diète d'Augsbourg par l'Empereur et les autres princes. Il y en a qui écrivent : à l'électeur et à ses alliés pour le fait de la religion.

De la main de Bucer :

Tu pourras montrer à l'illustre seigneur de Langey ce que tu voudras qu'il lise; je m'estime trop humble pour écrire à un si grand seigneur.

Ton ami Ar. Félinus[1]
de cœur.

Veillons et agissons pour notre Seigneur qui est mort pour nous et est ressuscité.

Dès que je le pourrai, j'enverrai ta lettre à Mélanchthon.

Magdeburgensi, Bræmensi, Esslingensi, Memmingensi, et plerisque aliis, non teneo ordinem et nomina omnium. Scribi solet huic societati ut nominetur solus Elector et subjiciatur : Et Celsitudinis eius sociis, Christianæ societati qui sunt diversæ sectæ. Principes scribunt Societati protestantium. Protestati enim nostri sunt contra edictum cæsareum et reliquorum Principum in comitiis Augustanis editum. Sunt qui scribant : Electori et sociis eius in causa religionis.

Et de la main de Bucer :

Clarissimo Domino Langæo ex his quæ voles legenda exhibere potes; non videbatur meæ mediocritatis scribere ad tantum virum.

Ar. Felinus tuus
ex animo.

Vigilemus et satagamus pro Domino nostro qui mortuus est pro nobis et resurrexit.

Philippo quam primum licebit tuas mittam litteras.

1. Aretius Félinus est un pseudonyme de Martin Bucer. Il paraît l'avoir pris vers 1529, dans l'ouvrage intitulé *Sacrorum psalmorum libri quinque*

Nous savons que la lettre de Bucer produisit en France un excellent effet; nous avons la réponse que Sturm adressa à Bucer le 18 novembre[1]. Aussitôt après avoir reçu la lettre, Sturm l'envoya à G. du Bellay qui était à Dijon avec le roi. François Ier trouva l'avis de Bucer fort à son goût; il différa même d'aller à la chasse pour en délibérer! Il fut décidé que Langey se rendrait à l'endroit où se tiendraient les États de la Ligue. Cette décision, qui fut prise dans les premiers jours d'octobre, n'eut son effet que dans la seconde moitié du mois suivant. Guillaume du Bellay, en effet, ne partit de Dijon que vers le 20 novembre pour aller à Smalkalde. Si l'on compare le récit des négociations qu'il y poursuivit avec la lettre de Bucer, on verra que l'ambassadeur français se conforma de point en point aux conseils du réformateur de Strasbourg[2]. Mais il ne réussit pas pour cela. La méfiance des Allemands était trop en éveil contre François Ier. De plus la situation politique de l'Europe était totalement changée par le retour victorieux de Charles-Quint en Italie et la mort, sans héritier, du duc de Milan, François Sforza. La question du Milanais était encore une fois ouverte. La guerre allait éclater de nouveau entre l'Empereur et le roi de France, et les projets de concorde faire place pour longtemps à d'autres préoccupations plus urgentes et moins pacifiques.

V.-L. Bourrilly.

---

ad ebraicam veritatem versi et familiari explanatione elucidati, per Aretium Felinum, theologum, Strasbourg, 1529. Voir dans C. Schmidt, *Gérard Roussel*, 77, n. 2, un extrait d'une lettre à Zwingle (1529) dans laquelle Bucer explique l'origine de ce pseudonyme (Aretii Felini, quod meum nomen et cognomen est, sed illud græce, hoc latine...) et les raisons pour lesquelles il l'emploie.

1. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, n° 531, Jean Sturm à Bucer, de Paris, 18 novembre 1535.

2. Voir *Corpus Reformatorum*, II, 1009-1011, son entretien avec l'électeur de Saxe, et 1012-1014, le résumé de son discours aux États assemblés.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Un céramiste huguenot : Claude Bertélemy.

Le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (n° 4) (mai 1900) publie un article de M. l'abbé Clanché sur un émule de Bernard Palissy, *Claude Bertélemy* de Blénod, en Lorraine, réfugié en France vers 1580 et naturalisé par lettres royales en 1602. Cet artiste travaillait à Fontainebleau et signait ses figurines des deux lettres *BB* où l'on avait d'abord voulu voir le prénom de Bernard Palissy. Mais le style et le genre en sont différents. On connaît, marqués de cette signature qu'il faut attribuer à Claude Bertélemy, une jolie statuette représentant une *Nourrice*, un groupe de *Jésus et la Samaritaine*, un *Colimaçon* (au musée de Sèvres) et des *Chiens*. M. Benj. Fillon possédait un acte de vente signé par C. Bertélemy le 6 février 1626, par lequel il cédait une maison située à Fontainebleau, et lui appartenant en commun avec Antoine, Josias[1] et Esther, ses enfants, issus de son mariage avec feue Suzanne Chupault. Sa fille Esther était alors mariée à Thibault Dumées, peintre. Antoine eut un fils prénommé comme lui, né à Fontainebleau en 1633, qui devint peintre de portraits, fut reçu en 1663, le 26 mai, à l'Académie de peinture; eut son logement dans la cour du Louvre et mourut à 36 ans le 11 juin 1669. M. l'abbé Clanché pense avec raison, d'après les prénoms bibliques usités dans la famille, que Bertélemy et ses enfants furent protestants. C'est un nouveau nom à ajouter à la série, déjà respectable, des artistes huguenots.

H. D.

Henri Estienne. — Lazare de Baïf. — Huguenots réfugiés au sud de l'Afrique. — La traduction française du Nouveau Testament. — La charité wallonne. — Les débuts de l'Église wallonne de Rotterdam. — Lettre inédite de Bayle. — Conséquences de la Saint-Barthélemy dans le diocèse de Bayeux. — L'Humanisme sous François Ier. — Jacques Pronis à Madagascar.

Il faut féliciter M. Louis Clément, professeur au lycée Janson de Sailly, d'avoir choisi comme sujet de sa thèse de doctorat **Henri Estienne et son œuvre française**[2]. D'abord, personne encore n'avait

1. La *France Prot.*, 2e éd., I, 906, le mentionne sous ce nom : *Barthélemy* (Josias), peintre, et Marie *du Renel* sa femme, Paris 1632 (Reg. de Charenton).

2. Avec trois planches hors texte, un volume de x-540 pages in-8°, Paris, A. Picard, 1899.

eu l'idée de le traiter; ensuite Henri Estienne est un des personnages les plus intelligents, les plus savants et les plus intéressants de ce XVIe siècle qui en compte tant, un de ceux qui y représentent le mieux l'esprit français, libre lorsqu'il est sincère, mordant et surtout rayonnant de clarté et de bon sens. M. Clément a intitulé son livre, *Étude d'histoire littéraire et de philologie* et l'a partagé en trois morceaux d'inégale longueur, une *introduction* racontant brièvement l'histoire de la vie et des livres français de Henri Estienne, une première partie consacrée à *l'écrivain* et une seconde au *grammairien*. Il y a dans ces 540 pages, dont une centaine environ pour les appendices et un index philologique, le résultat d'un travail considérable, très fouillé au point de vue littéraire et linguistique, dont il convient de louer l'auteur, et que consulteront avec fruit tous ceux qui étudient les origines et la formation de la langue française.

J'aurais préféré, pour ma part, une bonne biographie complète de Henri Estienne, où chaque production de cette intelligence si féconde eût trouvé sa place exacte et où l'on aurait assisté en détail au développement d'une existence si agitée, si errante et en même temps si extraordinairement et utilement remplie. Cela n'aurait pas empêché l'auteur de réserver une place à part au rôle de Henri Estienne dans l'histoire de notre langue, surtout à la cour de Henri III, et à l'appréciation motivée de sa physionomie si française. Mais, puisque M. Clément a cru devoir se borner à ce qu'il nous a donné et qu'ici je dois surtout m'occuper d'histoire, je dirai seulement que ses arguments pour attribuer le *Discours merveilleux sur la vie de Catherine de Médicis* à une collaboration de Henri Estienne avec Innocent Gentillet ne m'ont nullement convaincu.

Il faudrait, pour rendre plausible cette hypothèse, prouver d'abord que Henri Estienne admettait de publier des ouvrages en collaboration. Or son caractère très entier et plutôt difficile, le soin jaloux avec lequel il fermait, même à son gendre Casaubon, la porte de son cabinet de travail, ne nous le montrent pas précisément disposé à y faire entrer un véritable collaborateur. Puis il faudrait nous montrer que H. Estienne et I. Gentillet se connaissaient et que le *Discours* rappelle le style de l'un et de l'autre. M. Clément nous montre seulement que le *Discours* a dû avoir été écrit par un huguenot. Cela n'est pas suffisant pour me convaincre que H. Estienne a menti lorsqu'il en a désavoué la paternité. Ce *Discours* est, du reste, un livre beaucoup moins littéraire, comme

l'*Apologie pour Hérodote*, et beaucoup plus historique et politique, qui ne cadre guère avec les autres œuvres françaises de H. Estienne. C'est aussi un livre qui suppose une connaissance des « dessous », notamment de la cour de Henri II et de Catherine de Médicis, que H. Estienne n'a pu acquérir à Genève, ses séjours à la cour de Henri III étant postérieurs à l'apparition du *Discours*. Ce dernier argument, avec quelques autres, exclut aussi l'attribution à Th. de Bèze qu'on rencontre encore quelquefois. Si l'on me demandait de mettre un nom propre sous ce crayon si remarquable de la célèbre reine mère — plus véridique d'ailleurs que flatteur, — je n'hésiterais guère qu'entre ceux de Regnier de la Planche ou François Hotman[1].

Lazare de Baïf est, après Budé et les Estienne, un des quatre ou cinq hellénistes accomplis par lesquels la France contribua, autant qu'aucun autre pays, à la renaissance des lettres grecques en Europe. M. Lucien Pinvert, que son livre sur *Jacques Grévin* (*Bull.*, 1899, 493) semble avoir définitivement attaché au XVIe siècle, s'est laissé attirer par cet humaniste égaré dans la diplomatie où il ne semble pas avoir rendu de grands services. Il lui a consacré un livre[2] qui est plutôt une plaquette érudite qu'un livre proprement dit. Non que Baïf ait joué un rôle considérable, mais il n'en a pas moins contribué largement, avec Budé et les Estienne, à répandre la connaissance de l'antiquité, grâce à ses traités archéologiques inspirés, comme tous ceux qui parurent alors, par le *De Asse* de Budé. J'ai dit que l'étude de M. Pinvert est plutôt une forte plaquette érudite qu'un livre. Il faut, en effet, pour la lire avec fruit, bien connaître le latin et le grec, j'entends le latin et le grec raffinés

1. Pourquoi écrire, p. 11, que c'est Calvin qui voulut, à Genève, « s'assurer la police des livres et de la pensée », quand, en note, on est obligé de reconnaître que ce n'est pas Calvin qui établit cette réglementation ? — P. 13. Ce n'est pas *l'indépendance* de Rabelais, mais son impiété qui était odieuse à Calvin, et il faut bien peu connaître ce dernier pour s'imaginer qu'il avait compté sur Rabelais « pour ruiner le crédit de l'Église catholique ». — P. 15. Comment peut-on dire que le Conseil genevois laissa passer le *Discours merveilleux*, quand rien ne prouve qu'il fut imprimé à Genève ? — Même page, note 1, le *Réveille-matin* est un dialogue bien plus strictement *historique* que satirique. — P. 37, note 3, je n'ai pas vu *Petri Montauraei Rondaei Poltrotus Mereus*, mais j'ai sous les yeux une plaquette imprimée en 1567 chez Henri Estienne, qui est une 2e édition et intitulée, *Poltrotus Meraeus Adr. Turnebi*. Serait-ce la même pièce que celle que M. Clément dit n'être pas de Turnèbe ?

2. *Lazare de Baïf*, 1496-1547, 1 vol. de 130 pages in-8°, Paris, H. Fontemoing, 1900.

des savants de ce temps-là, qui recherchaient et exhibaient avec une sorte de vanité professionnelle les mots et les tournures rares. M. Pinvert n'a pas toujours poussé l'amabilité jusqu'à traduire ces citations, même quand elles étaient difficiles à comprendre. Pourquoi, s'il reprend un jour ce sujet, ne l'étendrait-il pas quelque peu, entrant dans tous les détails, donnant *in extenso* les quelques lettres dont il donne des fragments, traduction et texte en regard, et nous expliquant un peu ce que c'était que l'hellénisme en France au XVIe siècle, en assignant à chacun de ceux qui le créèrent et le propagèrent, sa véritable place?

Signalons encore quelques articles de revue récemment parus, d'abord dans *Foi et Vie* (1er et 16 mars, 1er et 16 avril) sur les **Huguenots réfugiés au sud de l'Afrique**, par E. Reveillaud[1]. Il adopte, pour résoudre, à propos du mariage de Pierre Joubert, la difficulté signalée ici même (1899, 672), une explication beaucoup plus compliquée que celle que j'ai suggérée. — Dans la *Revue chrétienne* (1er avril, 1er juin, 1er août), M. E. Stapfer étudie la **traduction française du Nouveau Testament** et montre, par conséquent, ce qu'elle doit à Jacques Lefèvre d'Étaples, à Robert Olivetan, Calvin, Bèze, Ostervald, etc. — Le *Bulletin Wallon* (1re livraison du t. VIII, 1900) nous entretient, avec preuves et documents à l'appui, de la **charité wallonne** (M. A. Perk) et des **débuts de l'Église wallonne de Rotterdam, 1576-1656** (R. N. L. Mirandolle). — La *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (juin 1900) imprime une **lettre inédite de Bayle** (à M. Pinsson des Rioles, 1er oct. 1693) et **un poème français à la mémoire de Bayle**, dont voici les deux derniers vers :

> Il meurt, il sort du monde et, tranquille et soumis,
> En mourant, il y laisse un nom et des amis.

Dans une brochure, malheureusement sans nom de lieu ni date, ni titre, mais qui paraît extraite d'une revue savante de la Manche, M. G. du Boscq de Beaumont raconte les **conséquences de la Saint-Barthélemy dans le diocèse de Bayeux.** Le maréchal de Matignon y aurait empêché les massacres, mais un registre de l'officialité montre que les huguenots, terrorisés, abjurèrent en masse. Du 24 mars 1570 au 24 août 1572, on en compte 42 dont *Martin Bunouf*, prêtre de Bayeux, *Henry Caucher*, chirurgien à Bayeux, et *Michel Bonamy*, prêtre, de Saint-Malo de Bayeux; et, pendant le seul mois de septembre 1572, pas moins de *719*, en octobre *509*, et 105 en décembre,

1. Qui ne cite pas une seule fois le *Bulletin* où il a trouvé les premiers éléments de son travail.

puis 74 pendant les six premiers mois de 1573. Nouvelle preuve que la Saint-Barthélemy et la Ligue firent presque entièrement disparaître la Réforme de certaines régions où elle ne parvint plus guère à recruter des adhérents.

Notons, enfin, dans la *English historical Review* de juillet 1900, une charmante étude de M. Arthur Tillaye sur l'**Humanisme sous François Ier**, et, dans la *Revue historique* de juillet-août 1900, l'article très documenté de M. H. Froidevaux sur la **France à Madagascar**. Il est presque entièrement consacré à un protestant rochelais, **Jacques Pronis**, qui y fut envoyé en 1642. La conduite de ce colonisateur, fondateur de Fort-Dauphin, fut, à l'instar de celle de beaucoup de colonisateurs modernes, souvent répréhensible, mais « à différentes reprises, il sut tirer la petite colonie française de la situation où il semblait qu'elle dût sombrer ».

N. Weiss.

CORRESPONDANCE

Les Lambermont (*Bull.*, XLIX, p. 335). — L'acte en forme de brevet, de 1657, autorisant les sieurs *de Lambermont* à remplacer leur nom par celui de *Bourgogne*, paraît, au moins dans la teneur qui est rapportée par notre correspondant M. H. Guyot, dénué de toute valeur probante, étant dépourvu des sanctions obligatoires en pareil cas, et notamment de la mention d'enregistrement à la Cour des aides, qui était de règle. Ce qu'on peut dire de plus favorable sur cette pièce c'est qu'elle a été rédigée par la complaisance d'un notaire de Montpellier et qu'elle constate les prétentions que MM. de Lambermont (ou du moins l'un d'eux) avaient à cette époque sur leurs origines. Ils auraient pu faire valoir plus utilement ces prétentions par devant M. de Caumartin, qui commença en 1666 sa Recherche de la noblesse de Champagne, ou devant le parlement de Metz, car la famille de Lambermont résidait à Sedan et aux environs de cette ville, c'est-à-dire dans le ressort du parlement de Metz et sur le territoire de l'intendance ou généralité de Champagne.

Or il n'y a pas eu d'arrêt rendu pour ou contre les Lambermont par ces juridictions compétentes, et M. Guyot remarque lui-même qu'ils n'ont pas usé de la prétendue permission à eux octroyée de s'appeler *de Bourgogne*.

Mais si le brevet de 1657 doit être accueilli avec méfiance, il ne s'ensuit pas que tout soit inexact dans la filiation qu'il prétend établir.

« *Théodoric*, *Dieric* ou *Thierry* de Bourgogne », invoqué comme ancêtre des Lambermont, était, au milieu du XVIe siècle, grand-gruyer (forestier) et prévôt général de Brabant, mayeur de Wilvorde, etc. Sa femme, Jacqueline de Royen, mourut en 1562. Il descendait en ligne directe, mais illégitime, du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Ce prince eut un bâtard, nommé également Jean, qui devint évêque de Cambrai en 1440. « L'histoire des évêques de Cambrai — écrit le P. Anselme[1] — marque qu'il fit administrer son diocèse par ses vicaires et autres officiers, sans donner aucuns soins pour le soulagement de son troupeau, et qu'il faisoit sa demeure ordinaire à la cour de Bruxelles où il mourut en 1479 après avoir tenu le siège épiscopal environ trente-neuf ans. » Sainte-Marthe[2] rapporte de ce prélat, qu'il eut « pendant sa jeunesse, pour amies, quelques femmes nobles des Pays-Bas, dont il procréa plusieurs enfants naturels ». Les généalogies en comptent, en effet, une dizaine, sans parler de ceux qui moururent en bas âge, et cette branche est dûment cataloguée dans le P. Anselme sous le nom de branche d'Amerval[3]. Elle portait pour blason les armes de Bourgogne écartelées anciennes et modernes, avec le lion de Flandre brochant sur le tout, et une pleine d'or, au bas de l'écu, pour marque de bâtardise. Jean de Bourgogne-Amerval, l'un des bâtards de l'évêque de Cambrai, eut pour fils cadet Charles, dont le fils, Théodoric, cité plus haut, épousa Jacqueline de Royen, *dame de Lambermont*. Les enfants issus de ce mariage se seraient conformés à un usage alors reçu en prenant le nom et les titres de leur mère, et en le conservant lorsqu'ils se réfugièrent, au XVIe siècle, sur les terres des princes de Sedan, où ils firent souche, et où ils sont honorablement connus dans le négoce, l'industrie et l'enseignement, jusqu'à la Révocation. Après 1685, on les retrouve en Hollande, où Abel de Lambermont, dernier pasteur d'Imécourt, émigra.

Il ne serait peut-être pas impossible de trouver à Wilvorde des renseignements sur les causes qui dirigèrent la famille vers la principauté de Sedan, et qui lui firent renoncer au nom de Bourgogne pour adopter celui de Lambermont. On pourrait aussi chercher à préciser l'origine de la seigneurie de Lambermont, qui doit être

1. *Histoire généalog. de la Maison de France*, 3e édit. (1726), t. I, p. 240 et 267.

2. *Histoire généalog. de la Maison de France*, t. I, p. 941.

3. La descendance illégitime des ducs de Bourgogne est des plus abondantes. C'est à une de ces lignées, issue du duc Philippe le Bon, que se rattache Jacques de Bourgogne, sieur de Falais, ami de Calvin (Voy. *Fr. Prot.*, article CALVIN).

dans le pays de Liège. Un village du nom de Lambermont se trouve aux environs de Verviers, et un hameau de la commune de Muno, près de Bouillon, porte le même nom.

En résumé, quelle que soit son insuffisance comme document, la pièce communiquée par M. H. Guyot mettrait sur la voie d'une recherche plus complète et d'une solution de ce petit problème généalogique. H. DANNREUTHER.

Christophe de Héris, sieur de Coquereaumont, dont il a été question plus haut, p. 223 et 334, fut pasteur de l'Église de Frémontier et Lintot (Bolbec) de 1603 à 1620.

En relevant les actes pastoraux de l'ancienne Église de Rouen en vue de combler autant qu'il sera possible les lacunes existantes dans les tables dressées en 1792 par le feudiste Legendre, tables qu'avait acquises le regretté E. Lesens et dont sa veuve a fait don à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français, j'ai trouvé le baptême suivant :

« Le merquedy 28e de mars 1601 a esté baptisé la fille de Me Christophe de Héris, sieur de Coqueriomon, de la paroisse de Boville-en-Caux (entre Cany et Luneray), et de Jeanne Masson[1] native de la ville de Londres en Angleterre, en l'église réformée recueillie à Quevilly, ayant pour témoings particuliers de ce baptesme Me Pierre Bauldry et damoiselle Anne de Feugueray, fille aisnée de M. de Feugueray, ministre de la parole de Dieu en lad. église, et luy a esté imposé à nom Anne. » V. MADELAINE.

Le Refuge dans le pays de Neuchâtel. Sous ce titre on lit, dans la *Semaine religieuse de Genève*, du 4 août, ce qui suit : « M. A. P. a établi, dans le journal l'*Église nationale* (31 juillet 1898), que, contrairement aux traditions reçues dans beaucoup de familles, qui aiment à se supposer une origine intéressante, l'élément réfugié français a laissé peu de traces durables dans la ville de Neuchâtel et encore moins dans les campagnes du canton.

« La liste de toutes les familles et des particuliers qui, de 1585 à 1848, ont demandé au gouvernement neuchâtelois la naturalisation ou le droit de séjourner dans le pays, comprend 1,126 noms, dont un peu plus de 500 émanent de réfugiés pour cause de religion. Mais la

1. Il y avait à Londres, au milieu du XVIe siècle, un *Baudouin Masson*, maître d'école français ; d'autres (Laurent et Simon) furent pasteurs dans les îles de la *Manche*, voy. F. de Schickler, *les Églises du Refuge en Angleterre*, à la table. (*Réd.*).

naturalisation, qui suffisait pour mettre les réfugiés à l'abri des vexations de Louis XIV, supposait, pour être complète, l'achat des droits communaux dans une municipalité. Or plus des quatre cinquièmes des réfugiés huguenots n'achetèrent jamais ces droits. Sur les 367 familles ou personnes isolées reçues à la naturalisation de 1710 à 1714, 133 prirent domicile dans le pays de Vaud, 41 à Berne, 62 à Genève; il n'en resta que 49 pour la ville de Neuchâtel et 20 pour le reste du canton.

« La plupart de ces nouveaux agrégés ne vinrent à Neuchâtel que pour y prêter serment; ils n'avaient été attribués à ce canton qu'en vertu d'une entente avec Berne et Genève, et pour assurer une répartition équitable entre les diverses parties de la Suisse française. Les noms de famille de presque tous les réfugiés ont disparu du canton de Neuchâtel et le fait s'explique aisément. A part quelques représentants de la petite noblesse, les émigrés étaient des marchands ou des ouvriers de l'industrie; le pays de Neuchâtel, encore peu peuplé, ne pouvait pas leur offrir des ressources durables. Ils s'en allèrent dès qu'ils purent émigrer plus loin ou rentrer dans leur patrie; ceux dont les descendants sont encore fixés à Neuchâtel sont en nombre très restreint. »

Telle est la thèse de M. A. P. Elle paraît établie sur des documents irrécusables. Mais, — comme disait Toepffer, — que c'est une chose ingrate de chercher à désabuser un ami!

Hérétiques espagnols en France (*Bull.*, 1900, 204, 276 et 334). — La critique historique est bien redevable à M. A. Bernus. Je le remercie pour son article si riche en documents sur les *Hérétiques espagnols*. Le nom de Gales (Galesius) en français n'est pas autre que le nom espagnol Jales ou Jalez, vu la difficulté de prononcer le J hispano-arabe. Jales est un nom commun dérivé de l'arabe hilla, halil, grosse toile d'emballage (Fueros de Aragon). C'est le nom propre d'une petite localité de l'Ardèche (Voyez le *Grand Dictionnaire de géographie* par Bescherelle). De là « l'erreur de copie ». Tout à vous.

P. Besson.

NÉCROLOGIE

M. le professeur S. Berger.

Un de mes anciens condisciples de Faculté, professeur d'histoire, bibliothécaire et secrétaire de la Faculté de théologie protestante

de Paris, M. Samuel Berger, est mort à Sèvres, chez son beau-père, M. le doyen Himly, le 13 juillet dernier.

Nous avions suivi ensemble, sur les bancs de la salle des cours du quai Saint-Nicolas, à Strasbourg, les leçons, peu banales, de ces professeurs, tous morts aujourd'hui, qui s'appelaient G. Baum, T. Colani, A. Cunitz, F. Lichtenberger, Ch. Schmidt, Edouard Reuss, et qui tous ont laissé, dans le mouvement scientifique de ce siècle, une trace plus ou moins profonde. L'ambition de Samuel Berger était, alors déjà, de ressembler à ces laborieux et de faire œuvre de science durable. Il a si bien tenu parole qu'il a usé avant le temps, par des excès de travail, une constitution plus robuste que celle de plusieurs de ses camarades.

Né en 1843, bachelier en théologie en 1867, dix ans plus tard il contribuait à la reconstitution, à Paris, de l'ancienne Faculté de théologie de Strasbourg dont il devenait le secrétaire et le bibliothécaire, et il entreprenait les recherches ardues qu'il a poursuivies jusqu'à sa mort et qui tendaient à reconstituer l'histoire de la Bible, et plus particulièrement de la Vulgate. Ses livres, la *Bible au XVIe siècle* (1879) et la *Bible française au moyen âge* (1884) ne sont donc que des fragments excellents de ce grand travail. *Pendent opera interrupta!* Que de fois cette mélancolique exclamation ne nous est-elle pas arrachée dans ce Paris dont les exigences multiples et croissantes font avorter ou laissent inachevées tant de projets et de travaux!

A côté de ces livres, toutefois, Samuel Berger laisse une bibliothèque théologique importante qu'il créa et organisa de toutes pièces pour sa chère Faculté, sans compter de nombreux et obscurs services de détail qu'avec une obligeance et un dévouement infatigables il rendit à cette dernière, à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, et à l'Église luthérienne où il exerçait avec beaucoup d'exactitude des fonctions pastorales régulières. Il s'intéressait aussi à l'histoire de la Réforme française, témoin deux de ses dernières études, sur le *Procès de Briçonnet* (*Bull.* du 15 janv. 1895) et sur *La Sorbonne et les Luthériens*[1] (*Témoignage* des 23 sept. et 1er oct. 1898). Que sa veuve et ses frères veuillent bien trouver ici l'assurance émue de mes regrets et de ma profonde sympathie[2].

N. Weiss.

---

1. A propos du *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, 1504-1533, auquel M. Léopold Delisle vient de consacrer une notice étendue, extraite des *Notices et extraits des manuscrits*..., t. XXXVI, Paris, Imprimerie nationale, 1899.

2. Voy., dans la *Revue chrétienne* du 1er août, un article de M. A. Sabatier, ainsi que ceux du *Témoignage* (21 juillet) et du *Christianisme au dix-neuvième siècle* (20 juillet).

Le Gérant : Fischbacher.

5780. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, dir.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

E. de Ménorval. — **Paris, depuis ses origines jusqu'à nos jours.** Trois volumes in-18 de xxxvi-486, xv-560 et 540 pages. Paris, Didot, 1889 à 1895, 3 plans.

Paul Parfait. — **L'Arsenal de la Dévotion**, notes pour servir à l'histoire des superstitions. Un volume de vi-380 pages in-18. Paris, Decaux, 1876.

Paul Parfait. — **Le Dossier des Pèlerinages**, suite de l'*Arsenal de la Dévotion*. Un volume de ii-388 pages in-18, 2e édition. Paris, chez tous les libraires, 1877.

Lucien Pinvert, docteur ès lettres. — **Lazare de Baïf, 1496?-1547.** Un volume de 130 pages in-8. Paris, Fontemoing, 1900.

Francis de Crue. — **Le parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy. La Molle et Coconat.** Un volume de viii-366 pages in-8. Paris, Plon, 1892.

Camille Rabaud. — **La Révocation de l'édit de Nantes et les Enfants**, lettres d'un grand-père à ses petits-fils. Une brochure de 77 pages in-8. Castres, Bonnet; Mazamet, Carayol [1900].

Auguste Bernus. — **Théodore de Bèze à Lausanne.** Une brochure de 112 pages in-12, 3 portraits et index. Lausanne, G. Bridel, 1900.

D. Alfred Erichson. — **Zur Geschichte der altstrassburgischen evangelischen Trauordnung**, p. 134 à 174 in-8, extraites de *Monatschrift fur Gottesdienst und Kirchliche Kunst*, mai-juin 1900.

Charles Garrisson. — **Relation de mon voyage à Montauban** en l'année 1624, lecture faite dans une des séances de l'Académie. Une brochure de 16 pages in-8. Montauban, Forestié, 1900.

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
Anciennes librairies JOËL CHERBULIEZ, CHARLES MEYRUEIS, GRASSART, réunies
33, RUE DE SEINE, A PARIS

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES
AU ROYAUME DE FRANCE
Par THÉODORE DE BÈZE
Nouvelle édition avec Commentaire, Notice bibliographique et Table des faits et des noms propres, par feu **G. BAUM**, continuée par **ED. CUNITZ**, professeurs à l'université de Strasbourg; Introduction et Tables, par **RODOLPHE REUSS**.
3 volumes in-4. — Prix : brochés, **60** fr.; reliés, **75** fr.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES A PARIS
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS
Par O. DOUEN
3 volumes grand in-8 jésus, papier de Hollande, avec gravures et plans : **200** fr.
Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 125 exemplaires.

LES PREMIERS PASTEURS DU DÉSERT
(1685-1700)
D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUPART INÉDITS
Par O. DOUEN
Ouvrage couronné par l'Académie française. — 2 volumes in-8 : **12** fr.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME DANS L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGAIS
Depuis son origine jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes (1685)
Par CAMILLE RABAUD, pasteur
1 volume in-8. — Prix..... **7** fr. **50**

HISTOIRE DU PROTESTANTISME DANS L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGAIS
Depuis la Révocation de l'édit de Nantes (1685) jusqu'à nos jours
Par CAMILLE RABAUD, pasteur
1 volume in-8. — Prix..... **7** fr. **50**

LES ÉGLISES DU REFUGE EN ANGLETERRE
Par le baron FERNAND DE SCHICKLER
3 volumes grand in-8. — Prix..... **25** francs.

LA CHAMBRE ARDENTE
ÉTUDE SUR LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE SOUS FRANÇOIS Ier ET HENRI II (1540-1550)
Suivie d'environ 500 arrêts inédits, rendus par le Parlement de Paris de mai 1547 à mars 1550
Par N. WEISS
Ouvrage accompagné de gravures et d'un index, et publié pour le premier centenaire de la Liberté de Conscience, sous les auspices de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.
1 volume in-8. — Prix : **6** francs.

LA SORTIE DE FRANCE
POUR CAUSE DE RELIGION
DE DANIEL BROUSSON ET DE SA FAMILLE
(1685-1693)
Publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, par N. WEISS
1 volume in-12. — Prix : **4** francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1900

5780. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, dir.

50
11
10
9
8
7
6
10
9
8
7